



RAPPORT DE GESTION 2017

Groupe Romande Energie

4

métiers de base dans l'énergie

La production
Les réseaux
La commercialisation
Les services énergétiques

Production 100% renouvelable

- Plus de 510 millions de kWh produits en 2017 par nos ouvrages hydrauliques, solaires, éoliens et de biomasse
- CHF 405 millions investis dans la production (électricité, chaleur, gaz) d'ici à 2025

Services énergétiques clés en main et innovants

7 centrales de chauffage à distance en service
380 installations photovoltaïques résidentielles posées en 3 ans
700 pompes à chaleur installées depuis 2009

45 postes électriques

Plus de 3'100 stations
et 10'000 km de lignes électriques
dont 85% sont souterraines



300'000 clients directs

SUR LES CANTONS DE VAUD, DU VALAIS, DE FRIBOURG ET DE GENÈVE

- Près de 300 communes desservies
- 98'000 appels et 51'000 courriers par année gérés par notre Service clientèle
- Plus de 45'000 adhérents à notre Espace client en ligne



UNITÉS

MONNAIES

CHF	franc suisse
EUR	euro
mio	million
mrd	milliard

PUISSANCE

kW	kilowatt	
MW	mégawatt	1'000 kW

ÉNERGIE

kWh	kilowattheure	
MWh	mégawattheure	1'000 kWh
GWh	gigawattheure	1 million de kWh
TWh	térawattheure	1 milliard de kWh

TENSION

kV	kilovolt	1'000 volts
----	----------	-------------



SOMMAIRE

1	RAPPORT ANNUEL	5
	Message à nos actionnaires	6
	Célébration de notre anniversaire	10
	Responsabilité Sociétale d'Entreprise	12
	Gestion des risques	13
	Innovation, recherche et développement	13
	Effectif moyen du personnel et répartition selon l'âge et le sexe	13
	Nouveau centre de compétences de Romande Energie sur le campus de l'EPFL	14
2	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	15
	Structure du Groupe et actionnariat	16
	Structure du capital	20
	Conseil d'administration	21
	Comité de direction	29
	Rémunérations, participations et prêts	34
	Droits de participation des actionnaires	34
	Prise de contrôle et mesures de défense	34
	Organe de révision	35
	Politique d'information	35
	Directive du Groupe Romande Energie en matière de lutte contre la corruption	36
	Rapport relatif à la Review des informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise	37
3	RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS	39
	Conseil d'administration	40
	Direction générale	41
	Autres avantages aux membres du conseil d'administration et de la direction générale	43
	Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération	44
4	ÉTATS FINANCIERS	45
	Commentaires financiers du Groupe Romande Energie	46
	Chiffres clés consolidés	46
	Principaux événements financiers	47
	Comptes consolidés du Groupe Romande Energie	50
	Compte de résultat consolidé	51
	Compte de résultat global consolidé	51
	Bilan consolidé	52
	Tableau de flux de trésorerie consolidé	53
	Variations de capitaux propres consolidés	54
	Annexe aux comptes consolidés	55
	Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés	95
	Comptes annuels de Romande Energie Holding SA	100
	Compte de résultat	100
	Bilan	101
	Annexe aux comptes annuels	102
	Proposition de répartition du bénéfice au bilan	105
	Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	106

CALENDRIER

CONTACTS

ÉDITEUR



RAPPORT ANNUEL



MESSAGE À NOS ACTIONNAIRES

Guy Mustaki, président du conseil d'administration

Pierre-Alain Urech, directeur général

Alors que ses métiers évoluent sous le double effet de la digitalisation et de la révolution énergétique, Romande Energie capitalise sur ses atouts et mise résolument sur l'agilité, la culture client et l'innovation pour saisir de nouvelles opportunités et ainsi se projeter avec confiance dans l'avenir.

Le 21 mai 2017, le peuple acceptait la révision de la loi sur l'énergie. Celle-ci vise à réduire la consommation d'énergie, à améliorer l'efficacité énergétique et à promouvoir les énergies renouvelables, tout en sortant progressivement du nucléaire. La Suisse entend ainsi diminuer sa dépendance à l'égard des importations d'énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables indigènes.

Avec des conditions-cadres de moins en moins prévisibles, et une concurrence toujours plus forte sur les marchés libéralisés, Romande Energie a procédé en 2017 à une revue complète de sa stratégie. Le Groupe va poursuivre sa diversification, mais en ayant toujours à cœur de développer une vision à long terme pour assurer la pérennité de ses activités et conserver la confiance de ses clients et actionnaires.

Le développement de la production et des réseaux : des activités fondamentales pour garantir la sécurité d'approvisionnement de nos clients

La situation préoccupante de l'hydraulique en Suisse a été accentuée en 2017 par une pluviométrie défavorable. Sur les bourses européennes, le marché de l'électricité continue à afficher des prix

plus bas que les coûts réels de production de l'énergie hydraulique en Suisse. Il en est résulté des conditions d'approvisionnement favorables pour notre Groupe, dont l'ensemble de nos clients ont bénéficié en 2017, notamment au travers d'une nouvelle diminution de nos tarifs d'électricité régulés.

S'il traverse une zone de turbulences, le secteur de la production n'en reste pas moins essentiel pour assurer la sécurité de l'approvisionnement des consommateurs et l'indépendance énergétique de la Suisse à long terme. Pour le Groupe Romande Energie, le développement de son parc de centrales constitue un atout stratégique et un vecteur de valeurs pour demain. C'est pourquoi, confortés par un solide ratio d'indépendance financière, nous restons attentifs aux opportunités d'achat d'installations, en Suisse et à l'étranger, tout en poursuivant le développement de nos projets dans le domaine de la production et l'optimisation de nos centrales.

Dans ce cadre, nous nous réjouissons de la mise en service, début 2017, des deux nouveaux groupes de pompage-turbinage, de 120 MW chacun, de la centrale des Forces Motrices Hongrin-Léman SA, à Veytaux (VD). Par sa participation (41%) à ce projet d'envergure, Romande Energie contribue à doter la Suisse d'un complément indispensable à l'essor des énergies renouvelables.

Par ailleurs, la petite centrale hydroélectrique de La Delise, dont la production annuelle équivaudra à la consommation annuelle de 1'160 ménages, a été inaugurée en septembre après 2 ans de travaux effectués dans des conditions extrêmes. Elle vient compléter les installations du barrage des Toules et de la centrale de Pallazuit.

L'énergie éolienne, quant à elle, ne rencontre pas le succès souhaité en Suisse et se heurte à de fortes oppositions. Si le projet de Villars-le-Terroir est actuellement gelé, Sainte-Croix suit la procédure juridique après avoir reçu pour la deuxième fois l'approbation du plan d'affectation cantonal et la délivrance du permis de construire, sujet à recours. Le projet de Provence pourrait se démarquer de par la volonté de la commune de réaliser cet ouvrage, mais rencontre des restrictions du côté du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS).

« LE SECTEUR DE LA PRODUCTION N'EN RESTE PAS MOINS ESSENTIEL POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT DES CONSOMMATEURS ET L'INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE DE LA SUISSE À LONG TERME. »

À l'étranger en revanche, notre Groupe a pu saisir l'opportunité de racheter le parc éolien de Pluzunet (Bretagne), venant ainsi compléter son portefeuille éolien en France suite à l'acquisition du parc de Ploudalmézeau en 2014.

Toujours très impliquée dans le développement de parcs solaires d'envergure, Romande Energie a obtenu les autorisations de construire pour son projet pilote d'installation solaire flottante au lac des Toulès. Parallèlement, Romande Energie, en partenariat avec le Centre Industriel et Artisanal du Marais (CIAM), a inauguré son plus grand parc solaire. 15'000 m² de panneaux pour 2.6 mio de kWh par an, dont la production représente l'équivalent de la consommation annuelle de 722 ménages, soit 84% de la population d'Yvonand !

Autant de démarches innovantes qui ne doivent pas occulter l'engagement continu de Romande Energie pour surveiller, entretenir et moderniser ses infrastructures de réseau tout en assurant la maîtrise des processus et des coûts indispensables pour offrir des tarifs compétitifs. Les investissements dans le réseau, de l'ordre de CHF 55 millions que nous consentons chaque année pour assurer ces missions essentielles, ont permis, par exemple, le renouvellement des lignes à moyenne tension dans les régions du Chablais, du Bas-Valais et de la Riviera. L'année écoulée a également été l'occasion de moderniser le poste électrique de Moudon, qui est maintenant prêt à répondre aux nouveaux défis posés aux réseaux. Il contribue ainsi à améliorer la qualité et la sécurité d'approvisionnement de la Broye en électricité.

Vers une digitalisation toujours plus importante

Qu'il s'agisse du Smart Grid (réseau intelligent), du Smart Metering (recueil et transmission intelligents de données) ou encore du Smart Market (pilotage et maîtrise de la consommation d'énergie), la sphère dite du Smart Energy constitue une promesse de services à haute valeur ajoutée pour nos clients et ouvre un champ d'opportunités important pour notre entreprise. C'est pourquoi, nous avons amplifié et formalisé nos ambitions dans ce domaine en planifiant d'importants investissements à consentir pour assurer son déploiement. L'évaluation de solutions de gestion intelligentes de l'habitation tout comme le test grandeur nature d'un Smart Grid sur notre réseau à Rolle, ainsi qu'à Onnens, constituent des illustrations de cette évolution.

En septembre 2017, Romande Energie a inauguré le Smart Lab, centre de compétences sur le campus de l'EPFL. Le Smart Lab fonctionne comme un incubateur pour toutes les nouvelles opportunités relatives à la valorisation des données énergétiques. Définir les modèles d'affaires de demain constitue sa vocation première. Ses activités se concentrent sur les développements liés à l'habitat et au bâtiment connectés ainsi qu'aux réseaux intelligents de demain.

Dans le domaine de la mobilité électrique, Romande Energie s'est alliée à Green Motion, leader suisse des infrastructures de recharge. Ensemble, les deux sociétés lancent une importante collaboration en matière de bornes pour les véhicules électriques.



Guy Mustaki, président du conseil d'administration et **Pierre-Alain Urech**, directeur général



Vers le top 3 romand des services énergétiques

Romande Energie Services SA poursuit son développement et passe de manière réjouissante d'une cinquantaine de collaborateurs à 200. Cette récente entité répond aux attentes de clients, toujours plus nombreux, souhaitant disposer de prestations et installations leur permettant de maîtriser leur consommation d'énergie et de produire de l'électricité ou de la chaleur d'origine renouvelable. Romande Energie Services SA propose une offre diversifiée, enrichie de solutions clé en main et innovantes, dans les domaines du solaire photovoltaïque et thermique, de la ventilation, de la climatisation et des installations électriques (éclairage, domotique, télécoms, IT et salles blanches) ainsi que du chauffage (pompes à chaleur, chauffage à distance).

En rachetant en début d'année la société Neuhaus Energie SA (Echandens), spécialisée dans le chauffage, la climatisation et la ventilation, puis la société bulloise PolyForce SA, active dans ces mêmes domaines mais aussi dans le sanitaire, Romande Energie Services SA traduit sa volonté de développer son savoir-faire dans toute la Suisse romande. Elle fait ainsi un pas de plus vers la concrétisation d'un de ses objectifs stratégiques, à savoir positionner Romande Energie dans le top 3 romand des services énergétiques à l'horizon 2020.

« NOUS PROPOSONS DÉSORMAIS UN PORTAIL EN LIGNE PERMETTANT D'OBTENIR INSTANTANÉMENT UNE OFFRE D'ÉLECTRICITÉ PERSONNALISÉE SUR LE MARCHÉ LIBRE. »

Romande Energie Services SA a également racheté les parts – majoritaires – que détient la Commune d'Avenches dans la société Thermoréseau Avenches SA (achat effectif au premier trimestre 2018) et obtenu la gestion et l'exploitation du chauffage à distance de la Commune de Grandson.

Dans le domaine de l'éclairage public, les équipes ont continué à accompagner nombre de communes dans le renouvellement de leurs infrastructures suite à l'interdiction des lampes à vapeur de mercure. Plus de 600 points lumineux ont été installés et la technologie LED a été largement privilégiée pour son efficacité, son rendu esthétique et sa souplesse d'utilisation.

La culture client et l'esprit d'innovation au centre de nos activités

Pour poursuivre son développement dans un secteur énergétique en mutation, Romande Energie diversifie ses compétences, multiplie les synergies, adapte son organisation et optimise ses processus. Notre Groupe attache une importance toute particulière au développement de la culture client et de l'esprit d'innovation.

Pour les clients professionnels, nous proposons désormais un portail en ligne permettant d'obtenir instantanément une offre d'électricité personnalisée sur le marché libre, incluant la possibilité de choisir la provenance de son énergie. Dans la même volonté de proximité et de simplicité, nous offrons un accompagnement du client via une messagerie textuelle instantanée (live chat) sur certaines pages de notre site Internet et multiplions les échanges et actions de sensibilisation sur les réseaux sociaux.

De nouvelles offres en faveur de l'efficacité énergétique ont été créées, telles qu'un audit spécifiquement conçu pour répondre aux besoins de diagnostic des entreprises consommatrices d'énergie ou un outil de planification énergétique territoriale s'adressant aux collectivités locales.

« L'ANNÉE 2017 A MARQUÉ LES 130 ANS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ SUR NOTRE ZONE D'ACTIVITÉ, MAIS AUSSI LES 20 ANS DE LA CRÉATION DE ROMANDE ENERGIE. »

2017 : un double anniversaire !

Le 25 décembre 1887, l'éclairage électrique brillait pour la première fois dans notre région, en particulier dans les magasins de Vevey et de Montreux ainsi qu'au Grand Hôtel de Territet. L'année 2017 a marqué les 130 ans de distribution d'électricité sur notre zone d'activité, mais aussi les 20 ans de la création de Romande Energie. Tout au long de l'année, des actions ont permis de valoriser les acteurs, les avancées technologiques et les projets d'envergure.

Fléchissement du cours de l'action

Au 31 décembre 2017, l'action nominative de Romande Energie affichait un recul de 8.2% (CHF 1'180.-) par rapport à la fin de l'année 2016 où notre titre enregistrait une hausse de plus de 34%. Ce résultat a été fortement influencé par les participations que Romande Energie détient dans des sociétés associées.

La communauté financière reconnaît cependant sans équivoque la solidité du Groupe, le versement d'un dividende attractif pour

ses actionnaires (plus de 3% de rendement au dividende sur la base du cours de l'action au 31 décembre 2017), une direction capable d'affronter les défis à venir et des recommandations d'analystes qui sont favorables à l'évolution du prix de l'action.

Romande Energie demeure convaincue que le déploiement à long terme de sa stratégie permettra de conforter sa solidité financière et de générer de la valeur pour l'ensemble des investisseurs du Groupe.

Dividende 2017

Notre politique de dividende vise à assurer la rentabilité et l'attractivité du titre Romande Energie Holding SA. La performance opérationnelle du Groupe étant satisfaisante, le conseil d'administration propose à l'assemblée générale le versement d'un dividende ordinaire de CHF 36.- par action. Si l'assemblée générale valide les montants proposés, et compte tenu des actions en circulation, le montant total des dividendes versés s'élèvera à CHF 37.1 millions.



Guy Mustaki
Président du conseil d'administration



Pierre-Alain Urech
Directeur général

REMERCIEMENTS

Les stratégies, décisions et projets du Groupe Romande Energie sont portés par les membres du conseil d'administration, la direction ainsi que l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs. Je leur adresse mes vifs remerciements pour les compétences, le professionnalisme et l'engagement dont ils font preuve en faveur du développement de Romande Energie et de la satisfaction de ses clients. Par ailleurs, je transmets ma vive reconnaissance au Conseil d'Etat, aux communes et à l'ensemble des actionnaires pour l'appui et la confiance qu'ils témoignent à notre Groupe.

Guy Mustaki, président du conseil d'administration

CÉLÉBRATION DE NOTRE ANNIVERSAIRE

Année d'un double jubilaire, 2017 a été marquée par des actions festives pour les collaborateurs, les clients et les partenaires du Groupe Romande Energie.

D'une part, nous avons célébré les 130 ans de l'électricité dans notre région.

Le 25 décembre 1887, elle illumine pour la première fois la Riviera vaudoise. C'est la Société électrique Vevey-Montreux SA, créée en 1886, qui fournit l'énergie nécessaire.

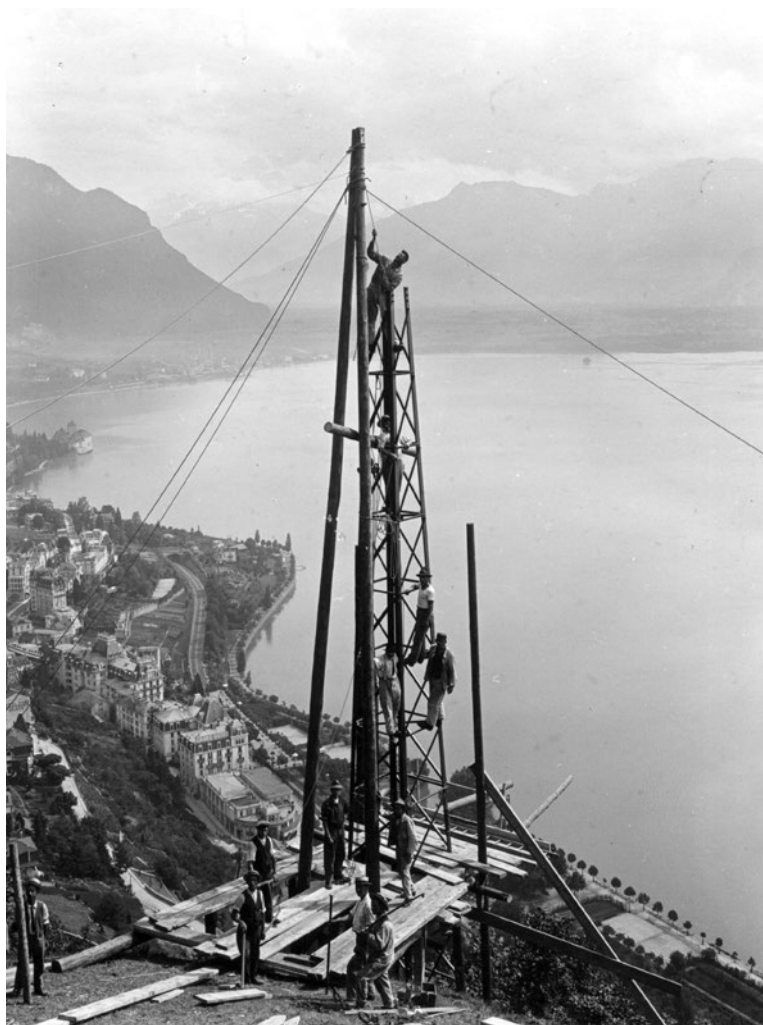
D'autre part, Romande Energie a soufflé ses 20 bougies.

Elle naît le 24 juin 1997, lorsque la Compagnie Vaudoise d'Electricité (CVE) et la Société Romande d'Electricité (SRE) réunissent leurs actifs sous le nom que nous connaissons aujourd'hui.

De la construction des premières centrales hydroélectriques au développement des réseaux et des services énergétiques, le Groupe Romande Energie n'a cessé de se renouveler pour répondre aux attentes de ses clients.



Le photomaton lors de l'Assemblée générale



L'un des visuels d'archives valorisés ; le réseau se développe sur les hauts de Montreux (1920)

2017 a été l'occasion d'ancrer notre Groupe dans son histoire et son territoire.

Nous avons entrepris de nombreuses actions avec la volonté de confirmer notre expérience et notre savoir-faire, et renforcer la relation de proximité que nous entretenons avec nos clients et partenaires :

- Plus de 52 visuels d'archives ont été animés et diffusés sur nos réseaux sociaux. Ils ont raconté chronologiquement l'histoire de l'électricité et de notre Groupe ;
- Des pages ont été dédiées à cet événement sur notre site Internet et régulièrement mises à jour grâce à l'ajout de textes, de visuels animés et de vidéos ;



La Fête du personnel organisée sous le signe des 130 ans

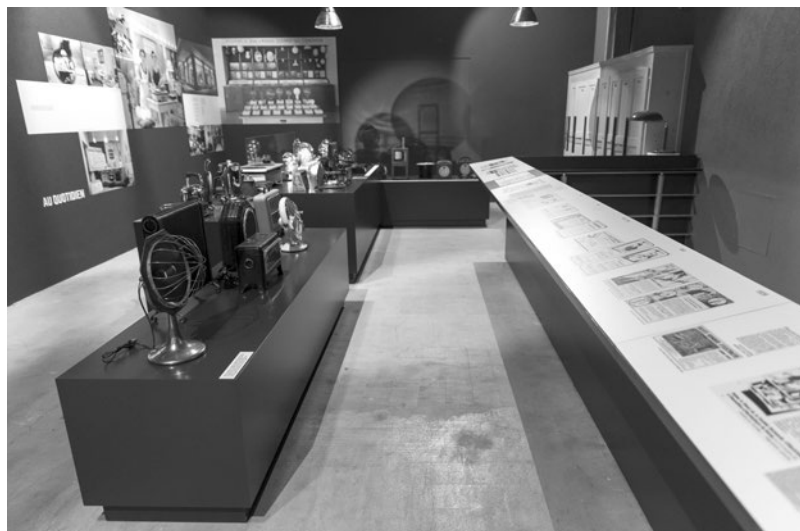
- Des événements tels que l'Assemblée générale, le Forum Client et la Fête du personnel ont été organisés sous le signe des 130 ans ;
- Les membres actuels et passés du conseil d'administration ont célébré notre jubilaire lors d'un événement qui s'est tenu le 12 décembre ;
- Spécialement créés pour l'occasion, une exposition historique mobile et un photomaton ont été valorisés à l'interne et à l'externe ;
- L'anniversaire s'est invité toute l'année dans nos newsletters et a bénéficié également d'une newsletter spéciale ;
- Sous le nom « C'était mieux avant ? », trois suppléments ont accompagné le journal interne, alors qu'un double numéro collector est paru en décembre ;
- Un cadeau empreint de poésie s'est joint aux vœux de fin d'année pour retracer notre histoire ;
- Sans oublier un éclairage de fêtes pour notre site de Morges, une double page dans le Rapport annuel, l'organisation de concours, etc.

En parallèle à ces actions, un espace historique permanent s'est ouvert à la Centrale des Clées.

Cette exposition moderne met en scène des objets et des visuels en lien avec l'histoire de l'électricité et du Groupe Romande Energie. Longue de 130 ans, elle est désormais contée à tous nos visiteurs.



L'événement dédié aux administrateurs actuels et passés, ainsi qu'au comité de direction.



L'espace historique de la Centrale des Clées

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE

Concrétiser l'esprit de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) au travers de toutes les activités de Romande Energie, pour renforcer sa position d'entreprise responsable auprès de l'ensemble des parties prenantes, tel est le défi que le Groupe s'applique à relever au quotidien. Pour allier performance économique et engagement social et environnemental, 7 enjeux clés ont été identifiés :

- 1 la sécurité de l'approvisionnement et la qualité du réseau;
- 2 l'efficacité énergétique;
- 3 le respect de l'environnement;
- 4 l'attractivité et la responsabilité;
- 5 la compétitivité des prestations;
- 6 la pérennité économique;
- 7 le respect des principes de gouvernance.

En témoignent notamment l'engagement de Romande Energie dans la production d'électricité reposant sur les énergies renouvelables, la promotion de l'efficacité énergétique ou encore la participation à la vie associative et culturelle de la région par de nombreuses actions de sponsoring et de mécénat.

C'est avec cette vision qu'a été initiée, en 2014, la mise en œuvre d'un **Système de Management Intégré**, destiné à assurer la cohérence, l'efficacité et la complémentarité de toutes les activités de l'entreprise. Renforcer la position d'entreprise responsable, c'est aussi déployer les meilleures pratiques.

La vérification de la cohérence et de la qualité des démarches a permis d'obtenir plusieurs certifications :

- OHSAS 18001, validant le management de la santé et de la sécurité au travail,
- EcoEntreprise, valorisant l'engagement en faveur du développement durable et de la responsabilité sociétale,
- ISO 9001, pour Romande Energie Services, reconnaissant son système de management de la qualité de ses prestations et services.



APPROUVÉ
Performance en
Développement Durable
selon EcoEntreprise
www.ecoentreprise.info



En formalisant sa démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise, Romande Energie confirme sa volonté d'être à l'écoute de tous ses publics. Collectivités, partenaires, fournisseurs, actionnaires ou collaboratrices et collaborateurs : l'objectif est d'intégrer au mieux les préoccupations de chacun en matière sociale, environnementale et économique afin de lui apporter des réponses concrètes.

Quelques exemples :

- Partenariat avec Green Motion, société active dans la conception, production et distribution de systèmes de recharge pour véhicules électriques.
- Lancement de l'offre de contracting énergie solaire permettant à un propriétaire de doter son bâtiment d'une installation photovoltaïque ou thermique sans avoir à la financer ou à en assurer la gestion.
- Mise en place d'un pilote en faveur de solutions techniques et matérielles afin de protéger les oiseaux des risques d'électrocution sur les supports électriques lorsqu'ils peuvent présenter un danger.
- Réalisation des travaux liés au réseau de chauffage à distance alimenté par l'énergie résiduelle des eaux traitées en sortie de STEP. La mise en service du chauffage alimentant le site de Morges est prévue courant 2018.
- Création de places de travail itinérantes sur l'ensemble des sites et mise à disposition de salles de visioconférences à l'intention des collaborateurs, afin de réduire leurs déplacements pendulaires et professionnels.
- Organisation de Bike to Work ainsi que de la Semaine de la mobilité, qui ont permis aux collaborateurs d'épargner 1.8 tonne de CO₂ en parcourant plus de 11'000 km, à vélo, en transports publics et en véhicule électrique.
- Formation et sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs à la lutte anticorruption, afin qu'ils prennent connaissance des principes de base en la matière.
- Le projet Volteface, fruit d'un partenariat entre l'Université de Lausanne (UNIL), Romande Energie et le canton de Vaud, a été lancé en 2014. Il a permis la mise en œuvre de divers travaux de recherche portant sur les aspects sociaux de la transition énergétique, pour lesquels les résultats sont attendus en 2018.

Se doter d'une politique RSE crédible représente ainsi non seulement un avantage en termes de performance mais est entièrement en ligne avec l'évolution des préoccupations et des attentes de la société d'aujourd'hui. Plus que jamais inscrite dans son environnement, Romande Energie est persuadée que ce cheminement lui permettra d'anticiper et relever les défis futurs d'un secteur électrique en constante évolution.

GESTION DES RISQUES

Les principes de la politique de gestion des risques sont définis par le conseil d'administration. Sur cette base, le comité de direction a la responsabilité de maîtriser les risques selon la politique décidée. Le Risk Manager s'assure de sa mise en œuvre au quotidien et présente un reporting semestriel à la direction et annuel au conseil d'administration ou plus souvent en fonction de l'évolution des risques. Ceux-ci sont identifiés et répertoriés en collaboration entre le conseil d'administration, la direction, les différents services et l'équipe du Risk Management. En ce qui concerne les risques spécifiques liés à la gestion de l'énergie, un comité ad hoc

se réunit une fois par mois et un reporting est présenté tous les trimestres au conseil d'administration. Le comité Finances et Audit préavise les deux rapports susmentionnés à l'intention du conseil d'administration. Les risques financiers, y compris ceux qui sont liés au portefeuille énergie, sont gérés à l'aide de limites. Les risques opérationnels sont suivis individuellement dans le but d'en diminuer la probabilité et les impacts en cas de réalisation. L'évaluation de ces risques repose sur des estimations effectuées avec des spécialistes, ainsi que sur des données historiques.

INNOVATION, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le programme d'innovation du Groupe est supervisé par une équipe transversale conduite par la direction générale. Il poursuit les objectifs suivants :

1. Augmenter notre compétitivité, par la mise en œuvre de :
 - nouveaux modèles d'affaires ;
 - nouveautés dans les processus et l'organisation ;
 - nouveaux moyens d'approvisionnement et de production ;
2. Anticiper les systèmes énergétiques futurs, par :
 - l'intégration des énergies intermittentes et le développement des Smart Grids ;
 - la gestion des actifs de réseau ;
 - la sécurité d'approvisionnement et la fiabilité de la distribution ;
3. Faciliter la transition énergétique de nos clients par le développement de modèles techniques et économiques innovants faisant la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables pour tous nos clients.

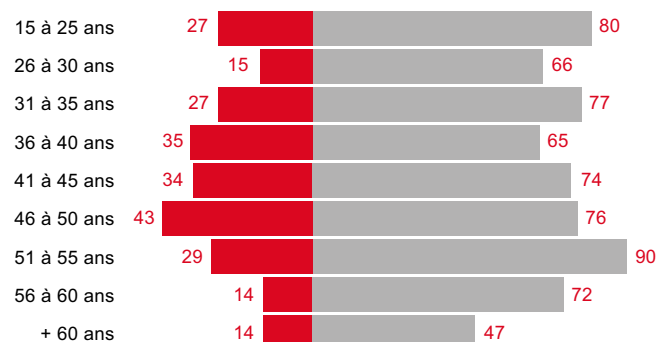
C'est ainsi qu'en 2017 s'est poursuivie l'importante démarche d'innovation interne. Plusieurs campagnes de réflexion ont été lancées au moyen de la plate-forme collaborative dénommée « idéo ». Durant

l'année, 90% des collaborateurs se sont connectés et ont proposé 40 idées, dont 20 ont été considérées comme innovantes. Ces dernières ont été directement implémentées ou développées en concepts à l'occasion de séminaires regroupant des équipes transversales. Complémentaire, la démarche de soutien aux initiatives d'innovation externes a conduit le Groupe à s'engager, en 2017, dans plus de 40 études ou projets impliquant hautes écoles, universités et start-up et portant essentiellement sur la conception de solutions en faveur de l'efficacité énergétique, l'optimisation des moyens de production reposant sur les énergies renouvelables, le développement des modes de stockage et le réseau intelligent. Les investissements correspondants sont en lien direct avec notre stratégie d'entreprise, et les solutions émanant de ces travaux seront implémentées dans le cadre de nos activités. Enfin, sur le plan international, nous sommes partenaires du projet européen IntegrCiTy, en association avec, entre autres entités, l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), l'Austrian Institute of Technology, Veolia, Holdigaz et les Villes de Vevey et de Stockholm. IntegrCiTy porte sur la création d'une plate-forme de planification territoriale multiénergie (électricité, gaz, chauffage à distance).

EFFECTIF MOYEN DU PERSONNEL ET RÉPARTITION SELON L'ÂGE ET LE SEXE

Répartition selon les tranches d'âge et le sexe

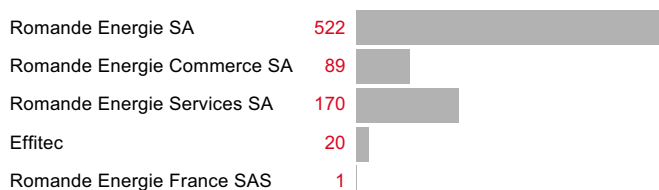
Total 885



Femmes 238 Hommes 647

Effectif moyen du personnel EPT (équivalents plein temps)

Total 802



Chiffres au 31.12.2017

NOUVEAU CENTRE DE COMPÉTENCES DE ROMANDE ENERGIE SUR LE CAMPUS DE L'EPFL

Inauguré en septembre 2017, le Smart Lab Romande Energie fonctionne comme un incubateur pour toutes les opportunités relatives à la valorisation des données énergétiques.

Définir les modèles d'affaires de demain constitue sa vocation première. Ses activités se concentrent sur les développements liés à l'habitat et au bâtiment connectés ainsi qu'au réseau intelligent de demain. Le monde de l'énergie est en pleine mutation. Sa digitalisation est croissante et génère quantité de données qu'il est possible d'utiliser, afin de répondre toujours plus efficacement aux attentes des clients et aux besoins énergétiques de demain.

Le Smart Energy pour défi

Le Smart Lab entend conduire les activités de développement d'affaires inhérentes au monde du Smart Energy (réseau intelligent, exploitation des données et maîtrise de la consommation et de la production d'énergie). Identifier, étudier et montrer la valeur des nouveaux modèles d'affaires avant leur intégration au sein des unités opérationnelles est son objectif, en collaborant autant à l'interne que vers l'externe pour leur développement. « Nous approchons d'un point de basculement. La digitalisation croissante et le traitement des données redéfinissent les contours de nos activités quotidiennes. Une phase passionnante d'accélération des développements est en cours », soutient Edgar Haldimann, responsable du Smart Lab. L'émergence de solutions favorisant aussi bien l'indépendance énergétique des clients que la maîtrise en temps réel de leur consommation constitue, en effet, autant de défis que d'opportunités pour Romande Energie, qui entend ainsi se positionner à l'avant-garde de l'innovation.

Des méthodes de travail innovantes

Le team du Smart Lab est composé de profils très variés portant les compétences de quatre champs de connaissances principales : données, expérience/interface client, technique et business. La combinaison de ces compétences et l'usage de méthodes inspirées

des grandes tendances de l'innovation telles que le Design Thinking, le Lean Startup ou le développement Agile, permettent au Smart Lab de tester rapidement les nouveaux modèles d'affaires à l'aide de prototypes, accélérant ainsi la vitesse de mise sur le marché.

Un premier projet à l'échelle d'une agglomération

Le projet Romande Energie de Démonstrateur Réseau en Equilibre Local (REel-DEMO) se pose comme un exemple de concrétisation des concepts développés dans ce centre de compétences qu'est le Smart Lab. Son objectif est de démontrer l'efficacité d'un contrôle décentralisé des réseaux de distribution à Rolle et à Onnens. « Cela signifie maximiser l'exploitation des ressources renouvelables et gérer l'ensemble de la production et de la consommation locales, ainsi que du stockage », explique Mario Paolone, professeur au Laboratoire des Systèmes Electriques Distribués (DESL) de l'EPFL et directeur du Centre de Compétence Suisse pour la Recherche Energétique (SCCER-Furies), à l'origine du développement des technologies mises en œuvre dans ce projet.

Si ce concept est validé et éprouvé, les technologies mises en place, notamment le pilotage décentralisé intelligent du réseau, pourraient être déployées sur l'ensemble du réseau de distribution de Romande Energie. Par sa portée et son caractère innovant, le projet REel-DEMO bénéficie du soutien de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).

Un exemple prometteur : le développement de microgrids

Dès le 1^{er} janvier 2018, la nouvelle loi aménage la possibilité de mettre en commun les consommations et productions énergétiques locales de bâtiments voisins reliés ensemble par un micro-réseau privé (microgrid). Les occupants des bâtiments se regroupent pour consommer ensemble l'énergie produite au sein du quartier. Ce nouveau modèle présente un intérêt économique et écologique nettement plus élevé que si chacun des bâtiments avait été traité isolément.

Il permet également d'envisager une gestion intelligente des énergies au sein du quartier, par exemple en gérant simultanément la gestion des flux d'électricité et de chaleur, en pilotant de manière intelligente des batteries de stockage ou en optimisant la recharge de véhicules électriques.

C'est donc à une véritable transformation de la gestion des flux d'énergie au sein d'un quartier que l'on assiste. Par le développement des microgrids, Romande Energie entend se positionner comme un acteur incontournable à la pointe de cette mutation : alors que les ordonnances d'application de la Stratégie énergétique 2050 ont été publiées en novembre 2017, Romande Energie a conclu, dès début décembre 2017, le premier contrat pour la mise en place d'un microgrid sur le futur site de Kindercity au Y-Parc à Yverdon.

« CELA SIGNIFIE MAXIMISER L'EXPLOITATION DES RESSOURCES RENOUVELABLES ET GÉRER L'ENSEMBLE DE LA PRODUCTION ET DE LA CONSOMMATION LOCALES, AINSI QUE DU STOCKAGE. »

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE



Au sein de Romande Energie, le gouvernement d'entreprise est guidé par les valeurs phares que constituent la transparence et la loyauté. Cette approche est de nature à créer de la confiance auprès de l'ensemble de nos parties prenantes. Les principes de gouvernement d'entreprise de Romande Energie aspirent en outre à soutenir une profitabilité durable et à protéger les intérêts de nos actionnaires, clients et partenaires.

1 STRUCTURE DU GROUPE ET ACTIONNARIAT

L'essentiel de l'activité du Groupe consiste en la production, la distribution, la vente d'énergie électrique et les services énergétiques.

1.1.1 Structure opérationnelle du Groupe Romande Energie

Au 31 décembre 2017, la structure opérationnelle du Groupe Romande Energie était composée de quatre domaines opérationnels, à savoir l'Unité d'affaires Réseaux, l'Unité d'affaires Energie, Romande Energie Commerce et Romande Energie Services, ainsi que de quatre domaines fonctionnels, à savoir le Département Finances, le Département Ressources humaines et le Secrétariat général dont dépend le Service Communication institutionnelle. L'organigramme du Groupe se présente comme illustré ci-contre.

code ISIN CH 0025607331. Elle a été fondée en 1901 sous la raison sociale de Compagnie vaudoise des Forces motrices des lacs de Joux et de l'Orbe. Elle a été cotée dès ses origines à la Bourse de Lausanne. Après déduction des actions propres détenues, sa capitalisation boursière était de CHF 1'217 millions au 31.12.2017. Romande Energie Holding SA n'a pas d'activité opérationnelle. Romande Energie Holding SA est la seule société du Groupe dont les titres sont cotés en bourse. La liste des sociétés qui font partie du périmètre de consolidation de Romande Energie Holding SA au 31.12.2017 figure [dans la note 36 de l'annexe aux comptes consolidés, en page 93](#) du présent document.

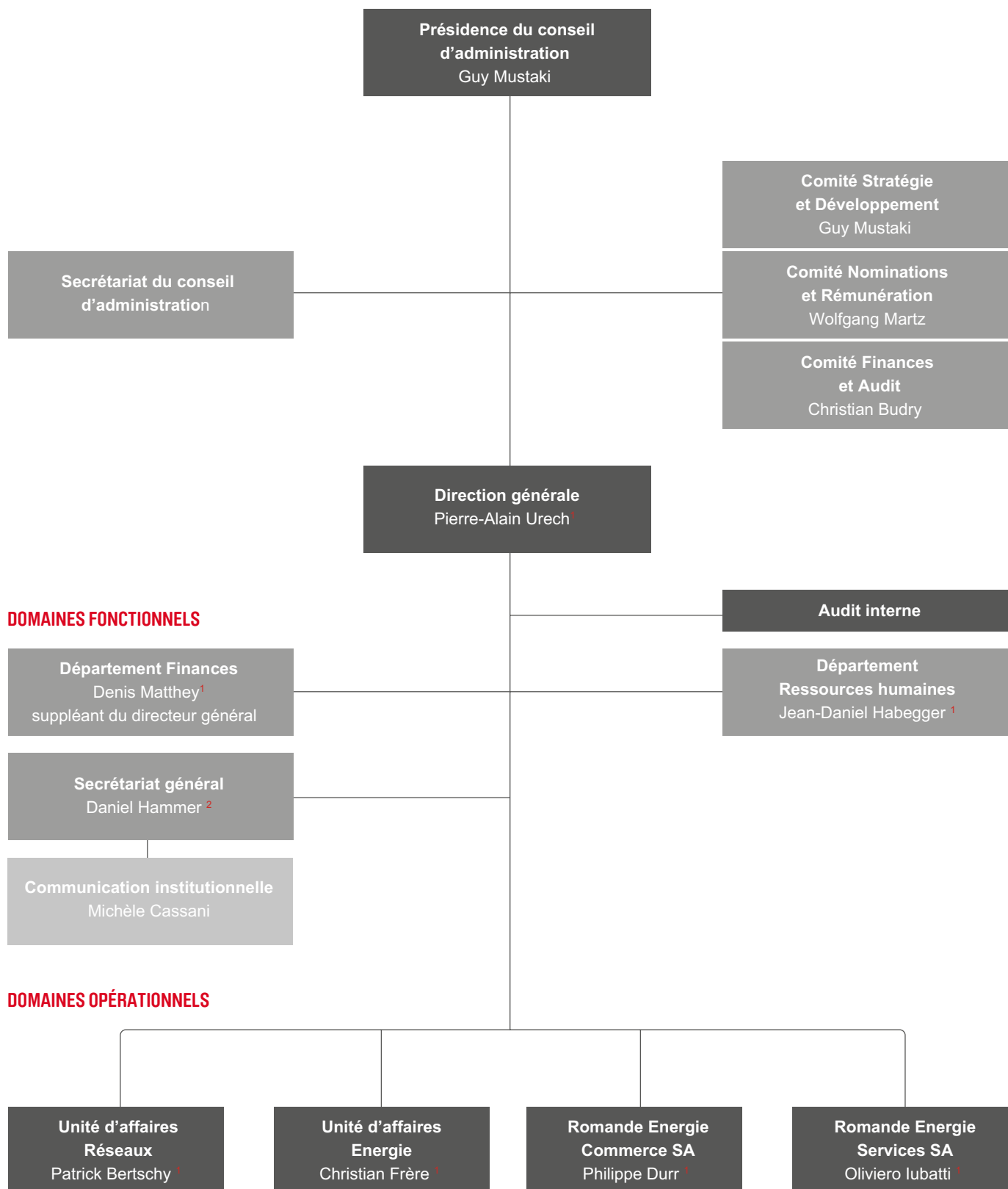
1.1.2-1.1.3 Structure juridique du Groupe Romande Energie

Romande Energie Holding SA, dont le siège se situe rue de Lausanne 53, CH-1110 Morges, est la société faîtière du Groupe Romande Energie. Ses titres sont cotés à la SIX Swiss Exchange, à Zurich, sous le numéro de valeur 2.560.733 et le

Le Groupe Romande Energie satisfait aux prescriptions légales et réglementaires applicables en Suisse en matière de gouvernement d'entreprise. Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est conforme à la Directive du 1^{er} septembre 2014 concernant les informations relatives à la « Corporate Governance » de SIX Exchange Regulation, dont il reprend la numérotation. Il tient en outre compte du Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise (édition 2014). Des informations supplémentaires sont contenues dans le rapport sur les rémunérations ([ci-après, p. 39](#)). Sauf indication contraire, les informations qui suivent se rapportent à la situation qui prévalait au 31 décembre 2017.

Organigramme opérationnel du Groupe

Etat au 31 décembre 2017

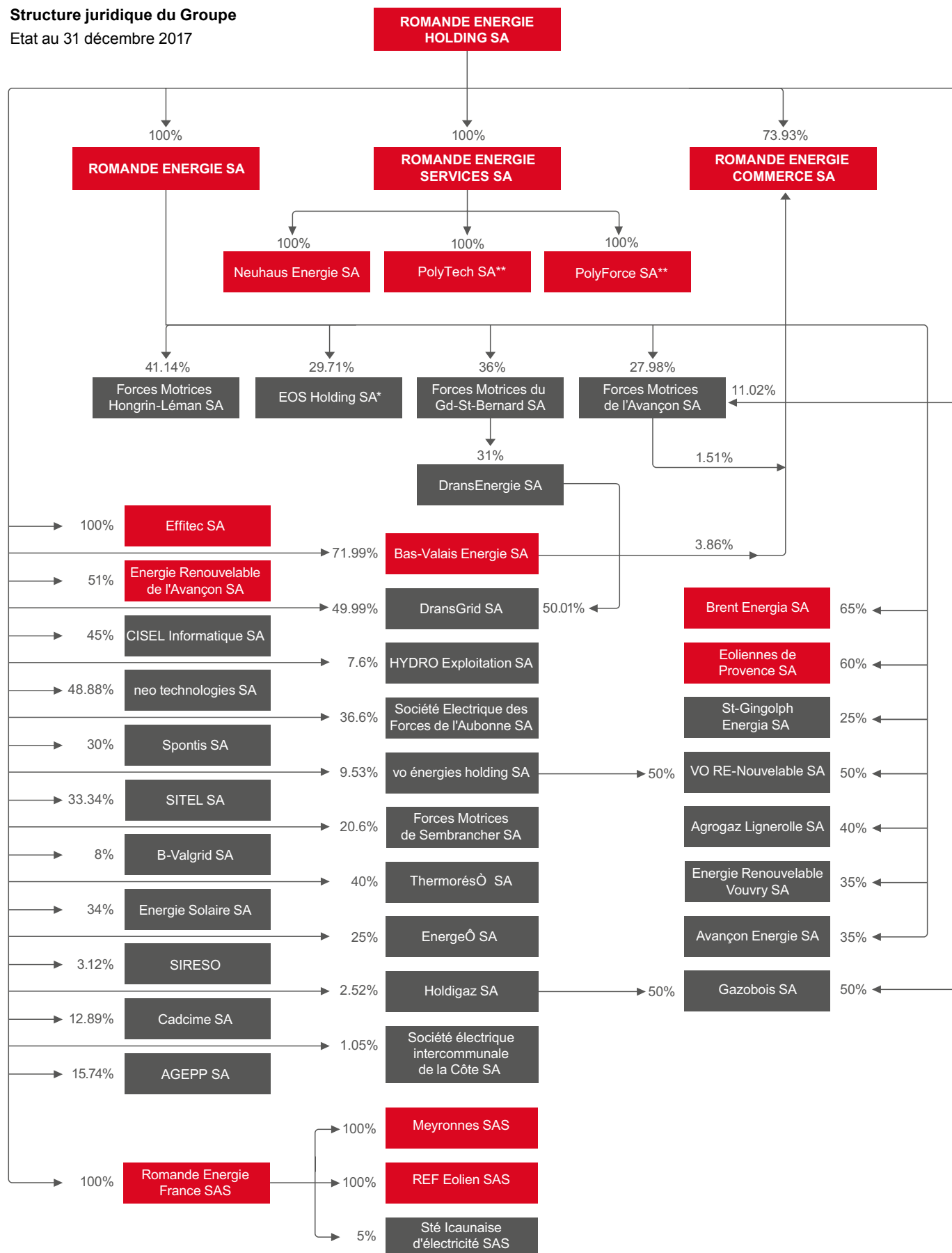


¹ Membre de la direction générale

² Membre de la direction générale élargie

Structure juridique du Groupe

Etat au 31 décembre 2017



* EOS Holding SA détient une participation de 31.44% à Alpiq Holding SA

** Effectif au 1^{er} janvier 2018

 Participation supérieure à 50%

 Participation inférieure ou égale à 50%

ROMANDE ENERGIE HOLDING SA

Société faîtière du Groupe Romande Energie, dont les titres sont cotés à la Bourse SIX Swiss Exchange, à Zurich. Détention de participations, d'immeubles et de droits de la propriété immatérielle

ROMANDE ENERGIE SA

Société opérationnelle du Groupe. Production hydraulique conventionnelle d'électricité, détention et gestion de réseaux de distribution, gestion de portefeuilles d'énergie et fourniture de services aux sociétés du Groupe

ROMANDE ENERGIE COMMERCE SA

Société de partenaires. Commercialisation d'électricité, gestion de la clientèle des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD) partenaires, fourniture des prestations de marketing et de vente aux sociétés du Groupe

ROMANDE ENERGIE SERVICES SA

Etude et réalisation d'installations de pompe à chaleur, solaire thermique, solaire photovoltaïque, chauffage à distance, ventilation, climatisation, domotique, télécoms, IT, illumination et éclairage public, ainsi que commercialisation d'énergie

NEUHAUS ENERGIE SA

Installation de chauffage, ventilation, climatisation, tôlerie industrielle, sanitaire et gaz

POLYFORCE SA

Chauffage, ventilation, climatisation, sanitaire et domaine du froid sur le canton de Fribourg

POLYTECH SA

Exploitation d'un bureau d'études, conseil et planification pour l'énergie et la technique du bâtiment

EOS HOLDING SA

Gestion de la participation à Alpiq. Détention de participations à des sociétés actives en France et en Allemagne dans la production éolienne et solaire

FORCES MOTRICES HONGRIN-LÉMAN SA

Détention de l'aménagement de pompage-turbinage d'Hongrin-Veytaux

SOCIÉTÉ DES FORCES MOTRICES DU GRAND-ST-BERNARD SA

Détention de l'aménagement hydroélectrique du lac des Toules-Pallazuit (VS)

DRANSENERGIE SA

Prestations de maintenance d'aménagements hydroélectriques et de réseaux de distribution. Prestations de services pour les tiers

BAS-VALAIS ENERGIE SA

Société issue de la fusion en juin 2012 de la Société Electrique du Bas-Valais SA et de la Société électrique de Champéry – Val-d'Illiez SA. Détention de réseaux de distribution et de l'aménagement hydroélectrique du lac Tanay-Vouvry

FORCES MOTRICES DE L'AVANÇON SA

Détention et gestion de réseaux de distribution, détention et exploitation des aménagements hydroélectriques La Peuffeyre-Sublin et Benjamine, multimédia

EFFITEC SA

Contrôle des installations électriques intérieures

ENERGIE RENOUVELABLE DE L'AVANÇON SA

Construction et exploitation de la Centrale hydroélectrique de Bex, située au lieu-dit « Le Glarey » (turbinage de l'eau de l'Avançon) ainsi que le développement de toutes activités dans le domaine de l'énergie renouvelable

THERMORÉSÔ SA

Commercialisation en gros et au détail en Suisse et à l'étranger d'énergie thermique et d'autres fluides (gaz et autres énergies, télécommunication, etc.) provenant de sources renouvelables, en particulier de sites d'énergie géothermique; la commercialisation de toutes prestations de services dans les domaines considérés comme renouvelables

HYDRO EXPLOITATION SA

Prestations de maintenance d'aménagements hydroélectriques

CISEL INFORMATIQUE SA

Société informatique commune à Romande Energie, Groupe E et Alpiq

NEO TECHNOLOGIES SA

Société informatique commune à Romande Energie, Ville de Lausanne et Commune de Lutry

SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE DES FORCES DE L'AUBONNE SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution et de l'aménagement hydroélectrique sur l'Aubonne, commercialisation d'énergie électrique, installations électriques intérieures et multimédia

VO ÉNERGIES HOLDING SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution et d'aménagements hydroélectriques sur la Jougne et l'Orbe, commercialisation d'énergie électrique, réseau de distribution de gaz naturel, installations électriques intérieures et multimédia

SPONTIS SA

Société commune à Romande Energie, BKW, Groupe E et Ville de Lausanne. Standardisation, supply chain et gestion de la logistique pour ses partenaires

SITEL SA

Société contrôlée par upc cablecom Sàrl. Détention de téléseaux et multimédia

DRANSGRID SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution dans la région des Dranses

FORCES MOTRICES DE SEMBRANCHER SA

Détention d'un aménagement hydroélectrique sur la Dranse

B-VALGRID SA

Détention et exploitation du réseau de distribution de haute tension du Bas-Valais

HOLDIGAZ SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution de gaz naturel, techniques du bâtiment et services énergétiques

ENERGIE SOLAIRE SA

Solutions solaires thermiques

ENERGEÛ SA

Société de partenaires. Développement du projet de géothermie profonde à Vinzel

SIRESO SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT DE SUISSE OCCIDENTALE SA

Détention, administration et participations dans des entreprises suisses actives dans le domaine de l'énergie et de l'électricité, permettant ainsi la représentation (directe ou indirecte) d'intérêts (majoritairement publics) de la Suisse occidentale (soit des cantons et des communes de Genève, Vaud, Fribourg, Valais, Neuchâtel et du Jura) au sein d'entreprises suisses actives dans le domaine de l'énergie et de l'électricité

SOCIÉTÉ ÉLECTRIQUE INTERCOMMUNALE DE LA CÔTE SA

Détention et exploitation de réseaux de distribution, commercialisation d'énergie électrique et de chaleur, installations intérieures et multimédia

CADCIME SA

Détention et exploitation d'un réseau de chauffage à distance

AGEPP SA

Développement de projets de forage géothermique, en particulier dans la région de Lavey; exploitation de ressources géothermales, notamment par l'alimentation des Bains de Lavey, par la production d'électricité et la fourniture de chaleur à divers clients

BRENT ENERGIA SA

Détention d'un aménagement hydroélectrique à Brent

EOLIENNES DE PROVENCE SA

Partenariat avec la Ville de Zurich (ewz). Développement d'un projet de parc éolien à Provence

ST-GINGOLPH ENERGIA SA

Exploitation de la force hydraulique du réseau d'eau potable de St-Gingolph

GAZBOIS SA

Joint-venture avec Holdigaz SA. Développement de projets de méthanisation

VO RE-NOUVELABLE SA

Joint-venture avec vo énergies holding SA. Détention et développement d'ouvrages de production à partir de nouvelles énergies renouvelables

AGROGAZ LIGNEROLLE SA

Détention d'une centrale de production électrique à partir de biomasse humide

ENERGIE RENOUVELABLE VOUVRY SA

Détention d'un aménagement hydroélectrique du Fossau

AVANÇON ENERGIE SA

Construction et exploitation de la centrale hydroélectrique de Vionnaz (turbinage de l'eau du torrent de l'Avançon)

ROMANDE ENERGIE FRANCE SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention et acquisition de participations dans des sociétés de production électrique renouvelable en France

CENTRALE HYDROÉLECTRIQUE DE MEYRONNES SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention d'un aménagement hydroélectrique sur l'Ubaye, Alpes-de-Haute-Provence

REF EOLIEN SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention de parcs éoliens à Ploudalmézeau, Finistère et Pluzunet, Côtes d'Armor

SOCIÉTÉ ICAUNAISE D'ÉLECTRICITÉ SAS

Société par actions simplifiée de droit français. Détention de six aménagements hydroélectriques en Bourgogne, dans les Ardennes et dans le Midi.

ALPIQ HOLDING SA

Société née en 2008 du rapprochement d'Atel et EOS, ainsi que des actifs suisses d'EDF. Production électrique en Suisse et à l'étranger, trading et commercialisation d'énergie, services énergétiques

1.2 Actionnaires importants

Au 31 décembre 2017, les actionnaires importants suivants étaient inscrits au registre des actions de Romande Energie Holding SA:

au 31 décembre 2017		
Etat de Vaud *	440 047 actions*	38.60 %
Communes vaudoises et SIE SA*	184 897 actions*	16.22 %
Banque Cantonale Vaudoise **, Lausanne	34 731 actions **	3.05 %
Romande Energie Holding SA, Morges	108 740 actions	9.54 %
Groupe E SA, Fribourg	69 230 actions	6.07 %
Credit Suisse Fondation de placement SA, Zurich	41 019 actions	3.60 %
Holdigaz SA, Vevey	28 772 actions	2.52 %
Solde négociable en bourse	232 564 actions	20.40 %
Total	1 140 000 actions	100 %

* Liés par une convention portant sur des droits de préemption réciproques

** Dont 9'900 actions liées par la convention portant sur des droits de préemption réciproques

Aucune annonce relative à la publicité des participations n'a été publiée au cours de l'exercice sous revue. Les publications éventuelles peuvent être consultées sur la page Internet de l'Instance pour la publicité des participations suivante:

<https://www.six-exchange-regulation.com/fr/home/publications/significant-shareholders.html>

1.3 Participations croisées

Romande Energie Holding SA n'a pas connaissance de participations croisées, de part et d'autre, dépassant 5% du capital ou de l'ensemble des actions avec droit de vote. En particulier, elle ne détient pas d'actions de ses actionnaires importants, soit Groupe E SA, à Fribourg et Banque Cantonale Vaudoise, à Lausanne. Elle n'a pas non plus de représentations réciproques dans les conseils d'administration de sociétés cotées. Toutefois, Romande Energie Holding SA détient 2.52% du capital de Holdigaz SA, laquelle détient 2.52% du capital de Romande Energie Holding SA. Il sied en outre de préciser que Romande Energie SA, société filiale de Romande Energie Holding SA, détient une participation de 29.71% dans EOS Holding SA, laquelle détient 31.44% d'Alpiq Holding SA. Monsieur Guy Mustaki, président du conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, est président du conseil d'administration d'EOS Holding SA. Monsieur Wolfgang Martz, vice-président du conseil d'administration de Romande Energie Holding SA est membre des conseils d'administration d'EOS Holding SA et d'Alpiq Holding SA. Monsieur Jean-Yves Pidoux, membre du conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, est également membre des conseils d'administration d'EOS Holding SA et d'Alpiq Holding SA, en qualité de délégué de la Ville de Lausanne. Enfin, M. Christian Budry est membre du conseil d'administration d'EOS Holding SA.

2 STRUCTURE DU CAPITAL

2.1 Capital

Le capital-actions ordinaire de Romande Energie Holding SA est de CHF 28.5 millions, divisé en 1 140 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 25.– chacune. Il existe un capital autorisé de CHF 10.125 millions. Romande Energie Holding SA ne dispose pas de capital conditionnel.

2.2 Capital autorisé

Le conseil d'administration dispose d'un capital autorisé de CHF 10.125 millions, divisé en 405 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 25.– chacune, qui a été renouvelé par décision de l'assemblée générale des actionnaires du 24 mai 2016. Sa durée est limitée au 24 mai 2018. Aux termes de l'art. 5 al. 2 des statuts, les conditions et modalités de souscription de ce capital autorisé sont les suivantes: « Le conseil d'administration décide du prix et du mode de libération (libération en espèces, par compensation, par apport en nature ou par reprise de biens). Le conseil d'administration peut exclure le droit de souscription préférentiel des actionnaires et l'attribuer à des tiers lorsque les nouvelles actions sont utilisées pour l'acquisition d'entreprises, de parties d'entreprises ou de participations, ou de nouveaux projets d'investissement dans le domaine électrique ou dans des secteurs connexes ou pour financer de telles transactions, ou enfin pour la participation des collaborateurs. »

2.3 Modifications du capital au cours des trois derniers exercices

Le capital n'a pas connu de modification au cours des trois derniers exercices.

2.4-2.5 Actions, bons de participation et de jouissance

Le capital-actions est formé uniquement d'actions nominatives. Toutes les actions ont les mêmes droits sociaux et patrimoniaux. Il n'y a pas de restriction à la transmissibilité des actions. Aucun bon de participation ou de jouissance ni obligation convertible n'est dû à la société. La répartition du bénéfice net par l'assemblée générale est libre, sous réserve de l'art. 24 des statuts, lequel dispose, en reprenant partiellement l'art. 671 du Code des obligations, que:

«¹ Cinq pour cent du bénéfice de l'exercice sont affectés à la réserve générale jusqu'à ce que celle-ci atteigne vingt pour cent du capital-actions.

² Sont aussi affectés à cette réserve, même lorsqu'elle atteint la limite légale:

1. après paiement des frais d'émission, le produit de l'émission des actions qui dépasse la valeur nominale tant qu'il n'est pas affecté à des amortissements ou à des buts de prévoyance;
2. le solde des versements opérés sur des actions annulées, diminué de la perte qui aurait été subie sur les actions émises en leur lieu et place. »

Comme Romande Energie Holding SA est une société holding, l'al. 2, ch. 3, et l'al. 3 de l'art. 671 du Code des obligations ne lui sont pas applicables.

2.6.1 Restrictions de transfert et inscription des « Nominees »

Les règles applicables en la matière sont les suivantes :

- il n'y a pas de restriction de transfert des actions nominatives ;
- les personnes physiques et morales sont enregistrées avec droit de vote sans limite ;
- les inscriptions à titre fiduciaire sont enregistrées sans droit de vote ;
- les autorisations générales d'inscription sont acceptées ;
- la société n'imprime pas de demandes d'inscription ;
- la société n'imprime plus de certificats physiques ;
- nommée SIS (NS) : sans inscription au Registre des actions ;
- AREG-data compatible (transmission électronique).

Les statuts ont été adaptés aux exigences de la loi fédérale sur les titres intermédiaires qui est entrée en vigueur au début 2010.

2.6.2-2.6.4 Dérogations durant l'exercice, admissibilité des inscriptions de « Nominees », procédure et conditions auxquelles les privilèges statutaires et les restrictions peuvent être abolis

Il n'y a pas de disposition statutaire spécifique sur ces points.

2.7 Emprunts convertibles et options

Romande Energie Holding SA n'a pas émis d'emprunts convertibles ni d'options.

Variation des fonds propres		Capital- actions	Réserve générale	Réserve légale issue du bénéfice	Réserves facultatives issues du bénéfice	Réserve pour actions propres	Propres parts de capital	Bénéfice au bilan	Total des fonds propres
En milliers de CHF									
Solde au 1^{er} janvier 2015		28 500	5 859			99 124		775 424	908 907
Bénéfice net								70 159	70 159
Dividende payé								-30 797	-30 797
Mouvements sur actions propres et divers					5 011	-5 011	-94 113	-	-94 113
Réaffectation des réserves			-5 859	5 859	908 900	-94 113		-814 786	1
Solde au 31 décembre 2015		28 500	-	5 859	913 911	-	-94 113	-	854 157
Bénéfice net					74 410				74 410
Dividende payé					-34 032				-34 032
Solde au 31 décembre 2016		28 500	-	5 859	954 289	-	-94 113	-	894 535
Bénéfice net					69 125				69 125
Dividende payé					-37 125				-37 125
Solde au 31 décembre 2017		28 500	-	5 859	986 289	-	-94 113	-	926 535

3 CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de Romande Energie Holding SA, qui œuvre simultanément comme conseil d'administration de Romande Energie SA, définit la stratégie du Groupe, exerce la haute surveillance sur la mise en œuvre de cette dernière et exerce la haute direction du Groupe. De par son règlement d'organisation, il a formé en son sein trois comités spécialisés.

3.1 Membres du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de onze membres.

Tous les membres du conseil d'administration sont de nationalité suisse. Ils n'exercent actuellement aucune fonction de direction opérationnelle au sein des sociétés du Groupe Romande

Energie et n'en ont exercé aucune au cours des trois derniers exercices. En outre, ils n'entretiennent aucune relation d'affaires étroite avec l'une desdites sociétés.

Nom	Année de naissance	Depuis	Terme du mandat	Tâches au CA	Tâches dans les comités
Guy Mustaki *	1960	2005	2018	Président	Président Stratégie et Développement
Wolfgang Martz **	1954	2003	2018	Vice-président	Président Nominations et Rémunération
Laurent Balsiger *	1970	2013	2018	Administrateur	Membre Nominations et Rémunération
Anne Bobillier **	1965	2016	2018	Administratrice	Membre Stratégie et Développement
Christian Budry **	1957	2003	2018	Administrateur	Président Finances et Audit
Paola Ghillani *	1963	2009	2018	Administratrice	Membre Finances et Audit
Bernard Grobety **	1950	2002	2018	Administrateur	Membre Finances et Audit
Elina Leimgruber *	1968	2017	2018	Administratrice	Membre Nominations et Rémunération
Jean-Jacques Miauton **	1951	1997	2018	Administrateur	Membre Stratégie et Développement
Jean-Yves Pidoux *	1956	2007	2018	Administrateur	Membre Nominations et Rémunération
Alphonse-Marie Veuthey *	1965	2011	2018	Administrateur	Membre Finances et Audit
Démission en 2017					
Laurent Ballif *	1951	2007	2017	Administrateur	Membre Nominations et Rémunération

* Administrateur désigné par le Conseil d'Etat (art. 762 CO et 16 des statuts)

Le terme du mandat est de la compétence du Conseil d'Etat

** Administrateur élu par l'assemblée générale



GUY MUSTAKI *

PRÉSIDENT

Docteur en droit de l'Université de Lausanne, brevet d'avocat
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Depuis 1991, avocat au barreau et professeur à l'Université de Lausanne (droit de l'entreprise, droit des sociétés et gouvernement d'entreprise)

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du conseil d'administration d'EOS Holding SA, à Lausanne
- Vice-président de de Rahm SA, à Lausanne
- Membre du conseil d'administration d'Yteqam SA, à Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du conseil de la Fondation pour le Centre du droit de l'entreprise de l'Université de Lausanne (Cedidac), à Chavannes-près-Renens
- Membre du conseil de la Fondation Théodora, à Lonay
- Membre du conseil de la Fondation Chassot et Guex pour l'éthique médicale, à Lausanne

Autres activités :

- Président du Comité de pilotage du projet de nouveau palier hydroélectrique sur le Rhône, à Bex-Massongex



WOLFGANG MARTZ

VICE-PRÉSIDENT

Diplôme d'ingénieur agronome de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1977-1981, premier emploi dans l'aide au développement en Afrique
- 1981-1985, spécialiste en approvisionnement laitier au sein du groupe Nestlé, dans les Services Agricoles Nestec
- 1985-1989, partenaire dans une société internationale de consultance en gestion et développement rural
- 1990-2005, directeur général du groupe Minoteries

Mandats dans des sociétés cotées en bourse

- Membre du conseil d'administration d'Alpiq Holding SA, à Lausanne

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du conseil d'administration d'EOS Holding SA
- Président du conseil d'administration de SOCIM Société Coopérative Immobilière Montreux, à Montreux
- Membre des conseils d'administration de Schenk Holding SA et Schenk SA, à Rolle



LAURENT BALSIGER *

Diplôme d'ingénieur en génie rural de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, certificat en administration publique de l'Institut de hautes études en administration publique, à Lausanne
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1994-2000, ingénieur en environnement au sein d'ESA Consultores (Honduras), Sulzer Chemtech et CSD Ingénieurs Conseils SA
- 2001-2013, chef des services de la Direction des travaux et des Services industriels de la Ville de Pully
- Dès le 1^{er} juin 2013, directeur de l'énergie du canton de Vaud

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du conseil d'administration de SIRESO Société d'Investissement de Suisse occidentale SA, à Granges-Paccot
- Membre des conseils d'administration de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, à Aubonne, et des Forces Motrices Hongrin-Léman SA, à Château-d'Œx

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du conseil de la Fondation Morija, à Yverdon

Autres activités

- Conseiller communal à Epalinges



CHRISTIAN BUDRY

Licence en sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg, diplôme fédéral d'expert-comptable
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1983-2001, auditeur chez Ernst & Young SA, puis partner responsable de l'audit pour la Romandie et responsable pour la Suisse du marché « Manufacturing, Technology & Energy »
- 2001-2011, directeur des finances et membre du comité de direction de Bobst Group, à Prilly

Mandats dans des sociétés cotées en bourse

- Membre du conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura, à Porrentruy

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre du conseil d'administration d'EOS Holding SA, à Lausanne
- Président des conseils d'administration de CFO Solutions SA, à Lausanne, de Groux arts graphiques SA, au Mont-sur-Lausanne, de TrustStone SA, à Nyon, et de Techdata, à Berne
- Membre des conseils d'administration de Giovanna Holding SA, à Montreux, de Pian Holding Sàrl, à Bourg-en-Lavaux, et du groupe formé des sociétés Chanadela SA et Cadris SA, à Boncourt



ANNE BOBILLIER

Licence en sciences informatiques de l'Université de Genève et diplôme du Centre romand de promotion du management
Nationalité suisse et française

Parcours professionnel

- 1988-2001, divers postes de direction chez IBM
- 2001-2002, directrice générale chez Ascom Autelca AG
- Dès 2002, directrice de Bechtle Steffen Suisse SA, à Genève

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration de Skyguide, à Genève, et de SkySoft-ATM, à Genève

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre du conseil de CCI France Suisse (Chambre de Commerce et d'Industrie France Suisse)

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président du conseil d'administration de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, à Lausanne
- Président du conseil de la Fondation Novandi, à Boncourt
- Membre du conseil de Greenbrix Fondation de placement, à Genève

Autres activités

- Conseiller communal à Oron



PAOLA GHILLANI *

Diplôme en pharmacie de l'Université de Lausanne, diplôme IMD en International General Management for Executive, diplôme IMD en International Program for Board Management
Nationalité suisse et italienne

Parcours professionnel

- Début de carrière chez Ciba / Novartis, puis auprès de multinationales
- 1999, CEO de la Fondation Max Havelaar
- Membre du conseil d'administration de FLO International (Fair Trade Labelling Organisations), présidence de 2001 à 2005
- 2005, crée sa propre entreprise Paola Ghillani & Friends SA

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration de la Fédération des coopératives Migros, à Zurich, de TwentyGreen Holding AG, à Root, de Transitec Ingénieurs-Conseils SA, à Lausanne

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre honoraire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), à Genève
- Membre du conseil de la Fondation des Chênes, à Vandœuvres, et du conseil de la Fondation Aquatis, à Lausanne
- Membre de comités d'experts de fonds de placement durables



BERNARD GROBÉTY

Diplôme fédéral d'expert en finance et controlling
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1972-2009, directeur général adjoint, secteur finances, du groupe Vaudoise Assurances
- Depuis 2009, administrateur de sociétés

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, à Morges, et de Parking des Hôpitaux SA, à Lausanne
- Président de Loginco, coopérative du logement pour l'industrie et le commerce, à Lausanne
- Vice-président de Coopérative romande de cautionnement PME, à Pully, et d'Hotela Assurances SA, à Montreux

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre des conseils de la Fondation La Source, à Lausanne



ELINA LEIMGRUBER *

CFC d'employée de commerce, diverses formations et certification en Management
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Début de carrière à Genève dans l'hôtellerie, puis dans la gestion de fortune
- 1995-2001, au Comité International de la Croix-Rouge, cheffe adjointe de la zone Afrique dans le département de l'administration et des finances à Genève
- 2001-2002, responsable opérationnelle des « Events » pour Expo.02, à Neuchâtel
- 2003, coordinatrice du projet au WEMF, World Electronic Media Forum, à Genève
- 2004-2008, directrice de Genève roule, à Genève
- 2009-2011, responsable de l'accueil et des événements au Musée de l'Alimentation, à Vevey
- 07.2011-06.2016, conseillère municipale à la Commune de Vevey
- Dès juillet 2016, syndique de la Ville de Vevey

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Vice-présidente de VMCV SA, à Clarens
- Membre du conseil d'administration de MVR SA, à Montreux

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Présidente du conseil de la Fondation Vevey, ville d'images
- Membre des conseils de la Fondation des Arts de spectacles et de la Fondation des Eglantines, à Vevey, ainsi que de la Fondation Comtesse Andrée d'Etchegoyen, à Montreux



JEAN-JACQUES MIAUTON

Formation commerciale, avec une spécialisation dans les aciéries en Italie
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Jusqu'en 2008, directeur général des groupes Miauton et CRH Gétaz Holding (anciennement Gétaz Romang, à Vevey)
- Depuis 2008, administrateur et directeur général de Swiss Madeness Solutions Group SA, à La Chaux-de-Fonds, et d'A+M Miauton Concept SA, à Lausanne

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, à Morges, de Madeness Solutions Group SA, à La Chaux-de-Fonds, CDM Hôtels et Restaurants SA, à Lausanne, de Maison Planzer Transports SA, à Satigny, de Giovanna Holding SA, à Chailly, de Patrimoine Gérance SA, à Neuchâtel, et de Covedis SA, à Lausanne



JEAN-YVES PIDOUX *

Docteur en sociologie et anthropologie de l'Université de Lausanne
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Professeur associé à la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne
- 2002-2016, député au Grand Conseil vaudois
- Depuis 2006, conseiller municipal de la Ville de Lausanne et directeur des Services industriels

Mandats dans des sociétés cotées en bourse

- Membre du conseil d'administration d'Alpiq Holding SA, à Lausanne

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration d'EOS Holding SA, à Lausanne, des Forces Motrices Hongrin-Léman SA, à Château-d'Œx, de Gaznat SA, à Vevey, d'Epura SA, à Lausanne, Vaud-Fribourg TV SA, à Lausanne, de Boisy TV SA, à Lausanne, Mediaprofil SA, à Vevey, de Cadouet SA, à Prilly, des Forces motrices de l'Aboyeu SA, à Collonges, de Petrosvibri SA, à Vevey, de SI-REN SA, à Lausanne, de LFO SA, à Lausanne, de AGEPP SA, à Lavey-Morcles, et des Transports Publics de la Région Lausannoise SA, à Renens

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Administrateur de l'Etablissement cantonal d'assurance, à Pully, et membre des conseils de la Fondation pour l'art dramatique et de l'Orchestre de chambre de Lausanne



ALPHONSE-MARIE VEUTHEY *

Licence en droit de l'Université de Fribourg, brevets d'avocat et de notaire
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Dès 1994, avocat au barreau
- Dès 1995, notaire

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du conseil d'administration de Bas-Valais Energie SA, à Vouvry
- Vice-président de Chablais-Région, à Aigle
- Membre des conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, à Morges, et de Santé Rennaz SA, à Rennaz
- Membre du Comité de l'Hôpital Riviera-Chablais, à Rennaz

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Membre de la Fondation André Manzini, à Aigle, et de la Fondation de Soutien de l'Hôpital Riviera-Chablais, à Rennaz

Autres activités

- Préfet du district de Monthey

Dès le 1^{er} juin 2017

DANIEL HAMMER

SECRÉTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (hors conseil)

Licence en droit, diplôme de directeur de communication (SAWI), a suivi une formation en négociation à la Harvard Law School, Certificate of Advanced Studies HES-SO & BFH in Public Affairs & Lobbying
Nationalité suisse

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, à Morges, et de Bas-Valais Energie SA, à Vouvry

Autres activités:

- Conseiller communal à Pully

REMERCIEMENTS

Le conseil d'administration remercie Monsieur **Laurent Ballif**, qui a pris sa retraite, après avoir participé aux travaux du conseil d'administration depuis 2007. Il a rendu d'éminents services à notre société en lui faisant profiter sans restriction de ses compétences, il a aussi été un collègue très disponible et impliqué. Madame **Elina Leimgruber** lui a succédé au sein du conseil.

Nos vifs remerciements vont également à Monsieur **Pierre Oberson**, qui a quitté ses fonctions de secrétaire général le 31 janvier 2017, ainsi qu'à Madame **Valentine Maire** qui a assuré l'intérim de secrétaire générale du 1^{er} février au 31 mai 2017.

3.3 Nombre de fonctions admises (art. 12, al. 1, ch. 1 ORAb)

En vertu de l'article 22a, al. 1 et 3 des statuts, les membres du conseil d'administration peuvent exercer chacune des autres fonctions suivantes dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger :

1. cinq mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés qui sont considérées comme des sociétés ouvertes au public, selon l'article 727 al. 1 ch. 1 du Code des obligations ; ainsi que
2. quinze mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés, au sens du Code des obligations et de la loi fédérale sur le placement collectif de capitaux, qui ne sont pas des sociétés ouvertes au public ; ainsi que
3. dix mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration d'autres entités juridiques qui ne satisfont pas aux critères précités.

Les restrictions des alinéas 1 et 2 ne s'appliquent pas en présence d'entités juridiques qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société ou qui contrôlent la société. Elles ne s'appliquent pas non plus en présence des entités juridiques qui sont les institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaborateurs de la société ou de sociétés que celle-ci contrôle directement ou indirectement. En outre, les mandats qui sont exercés au sein de plusieurs entités juridiques tierces entre lesquelles il existe un lien de contrôle direct ou indirect, ainsi qu'au sein des institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaborateurs de ces sociétés, ne comptent que pour un seul mandat au sens des alinéas 1 et 2.

3.4 Election et durée de mandat

En vertu des art. 762 CO et 16 des statuts, six des onze membres du conseil d'administration sont désignés par le Conseil d'Etat vaudois, dont deux sont des représentants des communes vaudoises actionnaires. Le terme de ces mandats est de la compétence du Conseil d'Etat.

Les cinq autres membres du conseil d'administration sont élus individuellement par l'assemblée générale des actionnaires pour des mandats d'un an, soit jusqu'à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante. Ces administrateurs sont rééligibles. Toutefois, n'est plus éligible l'administrateur qui atteint l'âge de 70 ans au cours de l'année civile lors de laquelle a lieu l'élection.

Au surplus, les statuts ne contiennent aucune clause dérogeant aux dispositions légales sur la nomination du président, des membres du comité chargé des rémunérations et du représentant indépendant.

3.5 Organisation interne

En général

Le conseil d'administration se réunit en séances d'une demi-journée, en principe au moins cinq fois par année. En 2017, le conseil d'administration s'est réuni à sept reprises pour des séances d'une durée approximative de quatre heures et une fois à l'occasion d'un séminaire d'une journée et demie. Le suivi des affaires, l'examen de l'évolution des conditions-cadres, la réflexion stratégique, l'étude des possibilités de production et d'approvisionnement complémentaires aux possibilités actuelles du Groupe, la conclusion de partenariats stratégiques, la gestion de l'énergie et le développement de nouvelles activités ont été au centre du travail du conseil d'administration. Le conseil a en outre conduit une réflexion approfondie sur la gestion des conflits d'intérêts.

Les membres du conseil d'administration participent assidûment aux séances du conseil comme aux séances des comités auxquels ils appartiennent. Le règlement d'organisation confère à chaque comité du conseil d'administration un rôle, des tâches et des responsabilités. Les comités n'ont pas de compétence décisionnelle (cf. cependant les exceptions ci-après sous comité Nominations et Rémunération et sous compétence décisionnelle particulière). Ils siègent plusieurs fois par an, en fonction des objets et des préavis à donner au conseil. Les membres des différents comités reçoivent les documents dans des délais qui leur permettent de préparer les délibérations. Le directeur général et les directeurs concernés assistent en principe aux séances, de même que, ponctuellement, le ou les expert(s) interne(s) ou externe(s) mandaté(s) sur des points particuliers.

Comité Stratégie et Développement

Le comité est constitué du président du conseil, ainsi que de deux membres. Il se réunit normalement quatre à six fois par an (huit fois en 2017). Il est présidé par le président du conseil d'administration. La durée moyenne des séances est de trois heures. Le comité est notamment chargé de rapporter et de



préavis, à l'intention du conseil d'administration, sur les objets stratégiques suivants :

- environnement économique, conditions-cadres et évolution des marchés énergétiques ;
- stratégie d'entreprise, stratégie d'affaires, stratégie et développements des technologies de l'information (IT), objectifs stratégiques et indicateurs clés de performance et plans d'actions stratégiques ;
- développement d'entreprise ;
- rapprochements et partenariats stratégiques ;
- acquisitions stratégiques ;
- actionnariat ;
- relations avec l'Etat et les communes ;
- tout autre objet que le conseil d'administration décide de lui soumettre.

En 2017, le comité Stratégie et Développement a continué d'étudier diverses possibilités d'approvisionnement en énergie électrique, dont l'appel d'offres lancé par Alpiq dans le domaine de la production hydraulique suisse. Le suivi de la stratégie du Groupe 2011-2020, et des participations stratégiques, les alliances et rapprochements avec d'autres partenaires stratégiques ont à nouveau constitué des points importants de ses réflexions, de même que les investissements dans la production à partir d'énergies renouvelables et le développement de nouvelles activités, dont les chauffages à distance, la production de biogaz, les services énergétiques et l'autoconsommation de production photovoltaïque. Le comité a en outre réexaminé la stratégie de développement de la production éolienne.

Comité Finances et Audit

Le comité est composé de quatre membres et se réunit normalement quatre à six fois par an (six fois en 2017). La durée moyenne des séances est de trois heures. Le comité est chargé de rapporter et de préavis, à l'intention du conseil d'administration, sur les objets suivants :

- états financiers et rapport annuel ;
- budget et plan financier à moyen terme ;
- élection et révocation de l'organe de révision ;
- trésorerie, financement et engagements conditionnels ;
- questions fiscales fondamentales ;
- avis au juge en cas de surendettement ;
- système de contrôle interne ;
- gestion des risques d'entreprise et en matière énergétique ;
- règlement d'organisation ;
- compliance ;
- principes relatifs à la mise en œuvre des obligations boursières (not. publicité événementielle et transactions du management) ;
- statuts, à l'exception des dispositions relatives au système de rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale ;
- rapports d'audit interne ;
- tout autre objet que le conseil d'administration décide de lui soumettre.

Il a les compétences décisionnelles suivantes :

1. appréciation des compétences, de l'indépendance et des prestations de l'organe de révision, ainsi que gestion du mandat avec ce dernier ;
2. clarification des divergences d'opinion entre le comité de direction et l'organe de révision en relation avec les états financiers ;
3. approbation du programme d'audit interne.

Il a en outre les attributions et compétences que lui confèrent le règlement d'organisation et son Annexe 3.

En 2017, le Comité Finances et Audit a notamment examiné le financement d'actifs à l'étranger, le risque de contrepartie en matière d'acquisition d'énergie, l'opportunité d'acquisitions de sociétés et le rythme d'amortissement du parc hydraulique.

Comité Nominations et Rémunération

Le comité est composé de quatre membres et se réunit normalement trois à six fois par an (quatre fois en 2017). La durée moyenne des séances est de deux heures. Le comité est chargé de rapporter et de préavis, à l'intention du conseil d'administration, sur les objets qui concernent :

- composition du conseil d'administration et de ses comités ;
- surveillance des règles de bonne gouvernance d'entreprise ;
- code de conduite et d'éthique ;
- rapport sur le gouvernement d'entreprise et rapport sur les rémunérations ;
- désignation des membres du conseil d'administration et de son président, des membres des comités et de leur président, du secrétaire du conseil d'administration, des représentants du Groupe au sein des conseils d'administration de Romande Energie SA, Romande Energie Commerce SA et EOS Holding SA, ainsi que du candidat proposé par EOS Holding SA au sein du conseil d'administration d'Alpiq Holding SA ;
- désignation du directeur général et des membres de la direction générale ;
- concept de rémunération des membres du conseil d'administration et rémunération individuelle de ceux-ci, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvée par l'assemblée générale ;
- concept de rémunération des membres de la direction générale et des collaborateurs ;
- proposition au conseil d'administration, à l'intention de l'assemblée générale, du montant global de la rémunération maximale du conseil d'administration et de la direction générale pour l'exercice social à venir ;
- modification des statuts en relation avec le système de rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction générale ;
- relation avec les institutions de prévoyance.

En outre, le comité est compétent pour décider de la rémunération individuelle du directeur général et des membres de la direction générale, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvée par l'assemblée générale, ainsi que de l'approbation de l'adaptation maximale de la masse salariale pour l'année à venir, en vue des discussions entre les partenaires sociaux et sous réserve de la détermination par le conseil d'administration des charges de personnel dans le cadre du budget annuel.

Compétence décisionnelle particulière

Il convient de mentionner une compétence décisionnelle particulière. Pour que le Groupe soit en mesure de saisir rapidement une opportunité qui se présenterait, les présidents des trois comités se voient déléguer la compétence de décider les acquisitions et prises de participations stratégiques, pour autant notamment que l'investissement à consentir ne soit pas supérieur à CHF 10 millions. Ces opérations ne peuvent pas porter sur plus de CHF 30 millions par année civile. Cette compétence décisionnelle spéciale n'a pas été utilisée en 2017.

3.6 Répartition des compétences entre le conseil d'administration et la direction générale

Le conseil d'administration exerce les attributions intransmissibles et inaliénables décrites à l'art. 716a CO. Il définit la stratégie de la société et les objectifs stratégiques, établit le budget annuel et le plan financier à moyen terme, définit la politique financière, arrête la politique de risques notamment en matière d'achats et de ventes d'énergie en gros, décide de la fondation ou de la vente de filiales ainsi que de l'achat ou de la vente de participations significatives. En application des art. 716b CO et 17 des statuts, le conseil d'administration a délégué la gestion du Groupe au directeur général, par le règlement d'organisation. Le directeur général est responsable de l'organisation et de l'exécution des attributions de la direction générale, notamment proposer la stratégie, mettre en œuvre la stratégie d'entreprise, les plans et projets, définir les missions, gérer et diriger la société, assurer l'atteinte des objectifs, la rentabilité et le développement des affaires de la société ainsi que son bon renom, préparer les budgets de fonctionnement, d'investissements et de trésorerie, engager le personnel et fixer les rémunérations individuelles, représenter le Groupe auprès des tiers, organiser l'information à donner à l'intérieur et à l'extérieur de l'entreprise. Le directeur général préside le comité de direction qui regroupe, outre les directeurs, le secrétaire général (qui est également secrétaire du conseil d'administration).

Le président du conseil d'administration et le directeur général sont en contact permanent pour coordonner leurs actions respectives et faire le point sur les affaires en cours.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la direction générale

Le conseil d'administration est informé sur la marche des affaires lors de chaque séance. Un accent particulier est mis sur les bouclements consolidés du Groupe et sur les comptes individuels de ses filiales. Deux fois par an, les bouclements sont complétés par une estimation détaillée des résultats annuels escomptés. Deux fois par an également, un reporting des participations, qui expose l'évolution des entreprises et sociétés dans lesquelles le Groupe a des intérêts financiers, ainsi qu'un reporting des risques couvrant l'ensemble des activités du Groupe sont établis par la direction générale à l'intention du conseil d'administration. Toujours deux fois par an, le conseil d'administration est nanti d'un suivi des projets stratégiques.

La direction générale présente ses plans d'actions au conseil d'administration. Ces documents fournissent au conseil d'administration la base sur laquelle il exerce son contrôle, base complétée par une information régulière sur les principaux projets conduits par la direction du Groupe, et sur l'évolution du Groupe : chiffre d'affaires, marges par segment de clientèle, trésorerie, investissements corporels, garanties et cautionnements, risques, effectifs du personnel.

Romande Energie Holding SA dispose d'une fonction d'audit interne, en complément à celle de la gestion des risques. L'auditeur interne rapporte en toute indépendance au comité Finances et Audit du conseil d'administration. Une charte d'audit interne est strictement appliquée. Elle s'appuie sur les normes internationales telles que décrites par le « Institute of Internal Auditors » et en reprend les formulations principales : « L'audit aide l'organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer son efficacité. » Les audits internes sont régulièrement conduits avec des experts externes (autres que l'organe de révision).

Le conseil d'administration reçoit régulièrement, et en tout cas pour chaque séance, les documents qui relatent l'évolution des activités du Groupe.

Les procès-verbaux des séances du comité de direction sont remis au président et au vice-président du conseil d'administration.

Une revue de presse quotidienne est envoyée à tous les membres du conseil d'administration.

En ce qui concerne le management des risques, nous renvoyons le lecteur à la [page 13](#) du présent rapport, où le processus détaillé est décrit, et à la [page 62](#) des états financiers ([note 5](#)).

Le comité de direction se compose des membres de la direction générale et des membres de la direction générale élargie. Il se réunit en principe tous les quinze jours, à l'occasion de séances d'une demi-journée ou d'une journée. Il tient en outre annuellement quatre ou cinq jours de séminaires consacrés à des sujets de réflexion.

4.1 Membres du comité de direction

La direction générale, dont les membres sont nommés par le conseil d'administration, est formée des personnes suivantes :

Nom	Fonction Unité d'affaires	Nationalité	Année de Naissance	Membre depuis
Pierre-Alain Urech	Directeur général	Suisse	1955	2004
Denis Matthey	Directeur Finances Suppléant du directeur général	Suisse	1958	2004
Patrick Bertschy	Directeur Réseaux	Suisse	1968	2014
Philippe Durr	Directeur Romande Energie Commerce SA	Suisse	1964	2013
Christian Frère	Directeur Energie	Suisse	1959	2012
Oliviero Iubatti	Directeur Romande Energie Services SA	Suisse	1972	2016
Jean-Daniel Habegger	Directeur Ressources humaines	Suisse	1965	2011

Les membres de la direction générale élargie, qui ont une compétence de proposition, sont les personnes suivantes :

Nom	Fonction Unité d'affaires	Nationalité	Année de Naissance	Membre depuis
Daniel Hammer	Secrétaire général	Suisse	1970	2017

4.2 Formation, parcours professionnel, autres activités et groupements d'intérêt

Aucun directeur n'exerce de fonctions de consultant pour des groupes d'intérêt importants, en Suisse ou à l'étranger. Aucun d'eux n'a exercé d'activité pour le Groupe ou l'une de ses sociétés antérieurement à son engagement actuel. Le parcours professionnel et les mandats des membres du comité de direction sont présentés de la [page 30](#) à la [page 33](#)

4.3 Nombre de fonctions admises (art. 12, al. 1, ch. 1 ORAb)

En vertu de l'art. 22a, al. 2 et 3 des statuts, les membres de la direction générale peuvent, avec l'accord du conseil d'administration, exercer chacune des autres fonctions suivantes dans des organes supérieurs de direction ou d'administration d'entités juridiques qui ont l'obligation de s'inscrire au registre du commerce ou dans un registre similaire à l'étranger :

1. deux mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés qui sont considérées comme des sociétés ouvertes au public, selon l'article 727, al. 1 ch. 1 du Code des obligations ; ainsi que
2. quinze mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration de sociétés, au sens du Code des obligations et de la loi fédérale sur le placement collectif de capitaux, qui ne sont pas des sociétés ouvertes au public ; ainsi que
3. dix mandats au maximum de membre de conseil d'administration ou de membre d'un organe supérieur de direction ou d'administration d'autres entités juridiques qui ne satisfont pas aux critères précités.

Les restrictions des alinéas 1 et 2 ne s'appliquent pas en présence d'entités juridiques qui sont contrôlées directement ou indirectement par la société ou qui contrôlent la société. Elles ne s'appliquent pas non plus en présence des entités juridiques qui sont les institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaborateurs de la société ou de sociétés que celle-ci contrôle directement ou indirectement. En outre, les mandats qui sont exercés au sein de plusieurs entités juridiques tierces entre lesquelles il existe un lien de contrôle direct ou indirect, ainsi qu'au sein des institutions de prévoyance professionnelle assurant les collaborateurs de ces sociétés, ne comptent que pour un seul mandat au sens des alinéas 1 et 2.

4.4 Contrats de management

Romande Energie Holding SA n'a pas confié de mandat de management.



PIERRE-ALAIN URECH

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Ingénieur civil diplômé de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich, diplôme post-grade à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Début de carrière aux CFF : fonctions de direction et de management à divers niveaux de cette entreprise
- Chef du projet Rail 2000
- Directeur du 1^{er} arrondissement à Lausanne
- 1995, directeur général, chef de la division de l'infrastructure
- 1999, vice-président de la direction d'entreprise CFF SA, chef de la division de l'infrastructure
- Dès le 1^{er} juillet 2004, directeur général du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président des conseils d'administration des Forces Motrices Hongrin-Léman SA, à Château-d'Œx, de la Société des Forces Motrices du Grand-St-Bernard SA, à Bourg-St-Pierre, des Forces Motrices de l'Avançon SA, à Bex, de DransEnergie SA, à Orsières, ainsi que de Romande Energie Commerce SA et de Romande Energie Services SA, à Morges
- Membre des conseils d'administration de CFF SA, à Berne, et de Télé Villars-Gryon-Diablerets SA, à Villars-sur-Ollon

Autres activités

- Membre du comité de regioGrid (association des distributeurs d'électricité cantonaux et régionaux) et de la Commission de l'énergie de l'Etat de Vaud



DENIS MATTHEY

DIRECTEUR FINANCES, SUPPLÉANT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Licencié HEC de l'Université de Lausanne,
diplôme fédéral d'expert-comptable
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1981-1987, début de carrière au sein des cabinets d'audit internationaux PWC Zurich et KPMG Genève
- 1987-1990, directeur financier et administratif, puis administrateur de la société STS (appartenant au groupe Shipley)
- 1990-2002, directeur financier et administratif, puis directeur général du groupe international Matthey (vendu en 2002 au groupe Arcelor)
- 2002-2003, directeur Finances de l'une des unités d'affaires d'Arcelor
- Dès le 1^{er} janvier 2004, directeur Finances du Groupe Romande Energie

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président des conseils d'administration de Spontis SA, à Avenches, et de CISEL Informatique SA, à Matran
- Membre des conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, à Morges, de Romande Energie Services SA, à Morges, des Forces Motrices du Grand-St-Bernard SA, à Bourg-St-Pierre, de Bas-Valais Energie SA, à Vouvry, de neo technologies SA, à Lausanne, de DransEnergie SA, à Orsières, de HYDRO Exploitation SA, à Sion, et de Chauffage Bois-Energie Anzère CBA SA, à Ayent

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président de la Fondation Assura, à Lausanne
- Membre du conseil de la Fondation de Prévoyance Romande Energie, à Morges



PATRICK BERTSCHY
DIRECTEUR RÉSEAUX

Ingénieur en électrotechnique de l'Ecole d'ingénieurs de Fribourg, Executive Master of Business Administration de la Haute Ecole de gestion de Fribourg
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1996-2000, ingénieur de projet et chef de projet au sein d'ABB
- 2000-2001, directeur technique de Glas Troesch
- 2001-2006, chef de la division Clientèle énergie, puis chef de la division commerciale de Gruyère Energie SA, à Bulle
- 2006-2014, directeur des Services industriels de Morat
- 2014-2016, directeur de l'Unité d'affaires Services énergétiques de Romande Energie SA, à Morges
- Depuis le 1^{er} avril 2016, directeur de l'Unité d'affaires Réseaux de ladite société

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du conseil d'administration d'Effitec SA, à Morges
- Membre des conseils d'administration de Bas-Valais Energie SA, à Vouvry, de B-Valgrid, à Sion, des Forces Motrices de l'Avançon SA, à Bex et de AGEPP SA, à Lavey-Morcles



PHILIPPE DURR
DIRECTEUR DE ROMANDE ENERGIE COMMERCE SA

Master en microtechnique de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, formation en management exécutif de l'Institut Européen d'Administration des Affaires (INSEAD) de Fontainebleau
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Début de carrière en qualité de consultant et de manager chez Andersen Consulting (Accenture)
- 1995-2000, directeur marketing chez Landis & Gyr Communications
- 2000-2008, directeur commercial et membre de la direction générale des Services Industriels de Genève
- 2008-2010, directeur général de la société aéronautique Mistral Engines (CH/USA)
- 2011-2012, conseiller indépendant fortement impliqué dans le déploiement de solutions liées à la mobilité électrique en Suisse romande
- Dès le 1^{er} janvier 2013, directeur de Romande Energie Commerce SA, à Morges

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du conseil d'administration de neo technologies SA, à Lausanne
- Membre des conseils d'administration de Bas-Valais Energie SA, à Vouvry, de Romande Energie Services SA, à Morges, de CISEL Informatique SA, à Matran

Autres activités

- Vice-président du conseil communal de Crans-près-Céligny



CHRISTIAN FRÈRE

DIRECTEUR ENERGIE

Diplôme de physique de l'Université d'Essen (Allemagne), docteur en sciences naturelles

Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Dès 1989, différents postes de conseiller et d'ingénieur chef de projet dans l'industrie, notamment auprès de Rheinmetall, à Düsseldorf, et de RWE, à Essen
- 1998-2003, membre de la direction, puis directeur général de von Roll Environnement
- 2004-2005, consultant indépendant
- 2005-2012, responsable du développement et des investissements dans les ouvrages de production et de transport électriques, en Suisse et à l'étranger, du groupe EGL, à Dietikon (délégué dans diverses sociétés filiales ou associées du Groupe EGL)
- Dès 2012, directeur de l'Unité d'affaires Energie de Romande Energie SA, à Morges

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président du conseil d'administration d'Eoliennes de Provence SA, à Provence
- Vice-président du conseil d'administration de VO RE-Nouvelable SA, à Orbe
- Membre des conseils d'administration des Forces Motrices Hongrin-Léman SA, à Château-d'Œx, de Gazobois, à Cossonay, de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, à Aubonne, et d'EnergieÔ SA, à Vinzel
- Directeur général de Romande Energie France SAS, à Paris
- Président de la Centrale Hydroélectrique de Meyronnes SAS à Meyronnes (France), et de REF Eolien SAS, à Paris (France)



OLIVIERO IUBATTI

DIRECTEUR DE ROMANDE ENERGIE SERVICES SA

Ingénieur en génie thermique et industriel, titulaire d'un Executive Master of Business Administration

Nationalité suisse

Parcours professionnel

- Plus de 15 ans dans les domaines des services énergétiques et des énergies renouvelables, notamment membre de la direction générale d'Alpiq InTec AG, directeur d'Alpiq InTec Romandie, Tessin et Italie, ainsi que Country Manager d'Alpiq Italia
- 2016, directeur de l'Unité d'affaires Services énergétiques de Romande Energie SA, à Morges
- Dès le 1^{er} janvier 2017, directeur de Romande Energie Services SA, à Morges

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Président des conseils d'administration de Neuhaus Energie SA, à Echandens et d'Effitec SA, à Morges
- Membre du conseil d'administration de Cadcime SA, à Eclépens



JEAN-DANIEL HABEGGER

DIRECTEUR RESSOURCES HUMAINES

CFC d'employé de commerce, brevet de spécialiste en gestion des Ressources humaines, formation supérieure en management RH au CRQP, cours de direction d'entreprise du Centre romand de promotion du management
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1984, début de carrière au sein de la Société Romande d'Electricité (SRE)
- Dès 1997, différentes fonctions au sein du département RH de Romande Energie (administration RH, responsable du processus recrutement et mobilité)
- 2002-2011, délégué RH et suppléant du directeur du département Ressources humaines du Groupe
- Dès le 1^{er} décembre 2011, directeur du département Ressources humaines

Mandats dans d'autres entités juridiques

- Président du conseil de la Fondation de Prévoyance de Romande Energie et du Fonds de prévoyance complémentaire de Romande Energie, à Morges



DANIEL HAMMER

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL, MEMBRE DU COMITÉ DE DIRECTION

Licence en droit, diplôme de directeur de communication (SAWI), a suivi une formation en négociation à la Harvard Law School, Certificate of Advanced Studies HES-SO & BFH in Public Affairs & Lobbying
Nationalité suisse

Parcours professionnel

- 1997 à 1998, collaborateur scientifique à l'Institut du Fédéralisme de l'Université de Fribourg
- 1999 à 2007, secrétaire du conseil communal de la Ville de Lausanne
- 2007 à mai 2017, secrétaire général de Médias Suisses, association des médias privés romands
- Dès le 1^{er} juin 2017, secrétaire général du Groupe Romande Energie Holding SA

Mandats dans des sociétés non cotées en bourse

- Membre des conseils d'administration de Romande Energie Commerce SA, à Morges, et de Bas-Valais Energie SA, à Vouvry

Autres activités:

- Conseiller communal à Pully



REMERCIEMENTS

Madame **Karin Devalte**, responsable de la Communication institutionnelle (CI) et membre du comité de direction depuis 9 ans, a quitté le Groupe Romande Energie à fin juillet 2017. Elle a démontré un sens de la loyauté et des responsabilités sans faille. Ses solides compétences professionnelles, sa large expérience et ses facultés analytiques ont été fort appréciées par toutes les personnes qui l'ont côtoyée. Romande Energie la remercie pour le travail accompli et son engagement pour le Groupe. Depuis le 19 septembre 2017, c'est Madame **Michèle Cassani** qui a repris la responsabilité de ce département.

5 RÉMUNÉRATIONS, PARTICIPATIONS ET PRÊTS

Nous vous invitons à consulter le chapitre 3 « Rapport sur les rémunérations » en [page 39](#).

6 DROITS DE PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Toutes les actions donnent droit à une voix. Il n'y a pas de limitation des droits de vote.

En vertu de l'art. 12, al. 4 et 5 des statuts, les actionnaires ne peuvent se faire représenter que par le représentant indépendant ou un tiers.

En 2010, les statuts ont été adaptés à la loi fédérale sur les titres intermédiés entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

Les statuts ne comportent aucune clause qui déroge ou complète les dispositions légales en matière d'octroi d'instructions au représentant indépendant. Ils ne comportent pas non plus de règles relatives à la participation par voie électronique à l'assemblée générale.

6.2 Quorums et majorités statutaires

L'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité simple des votes exprimés (il n'est pas tenu compte des abstentions, des votes blancs et des votes nuls lors de la détermination de la majorité), sauf pour les objets qui exigent les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées en vertu de l'article 704, al. 1 du Code des obligations.

6.3 Convocation de l'assemblée générale

Les dispositions légales s'appliquent, mais un ou plusieurs actionnaires représentant ensemble 5% au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale. L'assemblée générale est convoquée par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce, vingt jours au moins avant la date de sa réunion, et par avis individuel pour les actionnaires inscrits au registre des actions. Un avis préalable est publié environ trois mois auparavant.

6.4 Inscriptions d'un objet à l'ordre du jour

Des actionnaires qui représentent des actions totalisant une valeur nominale de CHF 1 million ou 5% du capital-actions peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Cette requête doit être communiquée par écrit au conseil d'administration au plus tard trente jours avant l'assemblée en indiquant les objets des discussions et les propositions.

6.5 Inscriptions au registre des actions

Les détenteurs d'actions doivent se faire inscrire au plus tard huit à dix jours avant l'assemblée générale pour pouvoir participer à cette dernière ou déléguer leur pouvoir de représentation. La date ultime est à chaque fois communiquée dans la convocation.

7 PRISE DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

7.1 Obligation de présenter une offre

Les statuts ne contiennent aucune disposition relative à cet objet. Il n'y a pas de clause d'opting-out ou d'opting-up. Il est rappelé qu'une convention d'actionnaires lie l'Etat de Vaud, la Banque Cantonale Vaudoise et 119 communes vaudoises et SIE SA, Service intercommunal de l'électricité par un droit de préemption réciproque sur leurs actions. Ces actionnaires détiennent 57.87% du capital et des voix liées à l'entier du capital.

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Les statuts ne contiennent aucune clause relative à cet objet. Il n'y a pas non plus d'accord ou de programme en faveur des membres du conseil d'administration ou de la direction pour ces cas. Le contrat de travail du directeur général peut être résilié de part et d'autre moyennant un préavis d'une année pour la fin du mois. Le délai de résiliation des contrats des directeurs est de six mois pour la fin du mois.

8 ORGANE DE RÉVISION

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

Ernst & Young SA a été l'auditeur statutaire du Groupe Romande Energie de l'exercice 1997 à l'exercice 2015 (auparavant, Société Fiduciaire Lémano, du même groupe). L'assemblée générale ordinaire de 2016 a élu Deloitte SA, à Lausanne, en qualité d'organe de révision. Depuis lors, l'auditeur responsable du mandat est M. Fabien Bryois. La durée maximale légale de sept années est appliquée.

8.2-8.3 Honoraires de révision / Honoraires supplémentaires

Les honoraires de Deloitte SA se présentent comme suit:

	CHF
Audit des états financiers	246207
Autres conseils	—
Total	246207

Dans l'audit des états financiers sont inclus le travail de base annuel nécessaire à l'examen des comptes sociaux de chaque entité, ainsi que l'examen des comptes consolidés du Groupe Romande Energie. Il inclut les prestations des auditeurs en relation avec les plans de retraite et le suivi dans la mise en œuvre ou dans la mise à jour des méthodes comptables. Ce service englobe aussi l'examen du présent chapitre Gouvernement d'entreprise, la vérification du rapport sur les rémunérations et l'émission des rapports d'audit. À la fin 2011,

le conseil d'administration a décidé de ne plus confier de mandats de conseil ou d'appui pour l'audit interne à l'organe de révision, ceci pour garantir l'indépendance la plus complète des différents rôles.

8.4 Instruments de surveillance et de contrôle relatifs à l'organe de révision

Voir comité Finances et Audit, sous [point 3.5](#).

L'organe de révision reçoit toute la documentation envoyée pour chaque séance du comité Finances et Audit. En 2017, l'organe de révision a participé à deux séances du comité.

Les remarques de l'auditeur sont toutes soumises au comité Finances et Audit pour contrôle. L'organe de révision travaille en toute indépendance, que ce soit à l'égard du conseil d'administration ou de la direction générale. Les honoraires et les prestations de l'organe de révision sont également examinés par le comité Finances et Audit, qui rapporte au conseil d'administration.

L'organe de révision présente toutes les garanties de compétences professionnelles requises pour une société cotée en bourse. Il dispose des ressources nécessaires pour remplir sa mission.

9 POLITIQUE D'INFORMATION

Le Groupe Romande Energie poursuit une politique d'information ouverte et adaptée à sa taille et à son importance. Les mesures de communication prises visent à protéger la crédibilité de l'entreprise auprès du public. Une attention particulière est également accordée à l'information des cadres concernés pour leur permettre d'assumer leurs responsabilités de dirigeants. Les actionnaires de Romande Energie Holding SA sont informés par le rapport annuel, le rapport semestriel, ainsi que par des communiqués de presse sur les éléments essentiels de l'activité. Les informations qui peuvent influencer le cours des actions sont publiées sous forme de publicité événementielle, selon les directives de la Bourse SIX Exchange.

Les informations sont préparées par le Service de la communication institutionnelle du Groupe et par l'équipe des relations avec les investisseurs. Les informations relatives au Groupe sont également disponibles sur Internet (www.romande-energie.ch).

Les publications statutaires sont effectuées dans la Feuille officielle suisse du commerce et par avis personnel aux actionnaires inscrits au registre pour ce qui concerne la convocation de l'assemblée générale.

Un agenda financier, incluant les dates de publication des comptes annuels et semestriels et du rapport de gestion ainsi que la date des conférences de presse, est disponible sur le site Internet du Groupe dès le début de l'exercice annuel. Les principaux rendez-vous de l'exercice en cours et les adresses de contact peuvent être consultés à [l'avant-dernière page](#) de ce rapport.

Les liens qui permettent aux investisseurs (push and pull) de s'abonner aux informations du Groupe sont:

En français

http://investor.romande-energie.ch/site-services/alert-service.aspx?sc_lang=fr-FR

En anglais

http://investor.romande-energie.ch/site-services/alert-service.aspx?sc_lang=en



DIRECTIVE DU GROUPE ROMANDE ENERGIE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Le Groupe Romande Energie est une entreprise responsable vis-à-vis de ses clients, de ses partenaires, de la collectivité et de ses collaborateurs. Il lui importe d'établir un climat de confiance avec ses clients et partenaires et d'exercer ses activités de manière loyale, dans le respect des principes de la libre concurrence et en conformité avec les lois et règlement applicables.

Le Groupe Romande Energie applique ainsi une tolérance zéro en matière de corruption. Les principes de base en la matière sont énoncés dans un Code de conduite.

Le code pénal a étendu le délit de corruption aux collaborateurs d'une entreprise privée qui, s'ils se rendent coupables de ce délit, n'engagent pas uniquement leur responsabilité, mais également celle de l'entreprise. Le collaborateur qui commet l'infraction peut être condamné à de sévères sanctions pénales et civiles, incluant des peines d'emprisonnement et des amendes substantielles.

C'est dans ce contexte que le conseil d'administration a adopté, début 2017, une Directive du Groupe en matière de lutte contre la corruption, qui contient les principes de base. Celle-ci s'applique à tous les collaborateurs et partenaires de Romande Energie et doit leur être communiquée au début de la relation de travail ou d'affaires, puis aussi souvent que nécessaire par la suite.

Offrir ou accepter des cadeaux raisonnables à – ou provenant – des agents publics ou des personnes du secteur privé est permis, mais des précautions doivent être prises en offrant ou acceptant des cadeaux qui pourraient être perçus comme inappropriés ou placer le bénéficiaire dans une position d'obligation. Solliciter des cadeaux

est interdit. Par cadeau, on entend notamment les présents, les invitations à un repas, un spectacle ou autres divertissements.

Le caractère illégal du cadeau dépend de la volonté de la personne qui l'offre. S'il est offert dans le but d'influencer une prise de décision ou d'obtenir un avantage, ce comportement constitue un acte de corruption. En revanche, un cadeau raisonnable offert pour améliorer les relations commerciales ou marquer des occasions particulières n'est pas considéré comme de la corruption.

Aussi, le montant de CHF 200.- a été fixé comme limite. La valeur d'un cadeau reçu d'une tierce personne doit donc être inférieure ou égale à ce montant. Au-delà de cette valeur, le cadeau doit être refusé. Il ne peut s'agir d'argent liquide ou d'un bon d'achat. En cas de doute, le collaborateur ou partenaire doit toujours consulter son supérieur hiérarchique.

Cette directive s'applique à toutes les sociétés qui sont détenues majoritairement, directement ou indirectement, par Romande Energie Holding SA.

Rapport relatif à la Review des informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise

Au Conseil d'administration de
Romande Energie Holding SA, Morges

Vous nous avez confié le mandat d'effectuer une Review (examen succinct) des informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise selon la directive de la SIX Swiss Exchange par Romande Energie Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017. Ces informations se trouvent dans un chapitre distinct du rapport de gestion, aux pages 16 à 36. Le conseil d'administration est responsable de la publication de ces informations. Notre mandat consiste à émettre un rapport sur la base de notre Review.

Notre Review doit nous permettre de constater que les informations publiées sont complètes et ne contiennent pas d'erreur significative, même s'il ne s'agit pas du même degré de certitude que dans le cadre d'une révision. La Review se limite principalement à interroger les collaborateurs responsables de la présentation de ces informations, à consulter les documents pertinents et à effectuer des opérations de contrôles analytiques en relation avec les informations sur le Gouvernement d'entreprise. Nous avons en outre demandé une déclaration d'intégralité écrite. Nous n'avons pas effectué de révision et c'est pour cette raison que nous ne délivrons pas d'opinion de révision.

A notre avis, le rapport sur le Gouvernement d'entreprise répond aux exigences formelles de la directive concernant les informations relatives au Gouvernement d'entreprise. Durant notre Review, nous n'avons pas constaté de faits qui nous amèneraient à conclure que les informations publiées ne sont pas complètes ou présenteraient des erreurs significatives.

Deloitte SA



Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jürg Gehring
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 13 avril 2018



RAPPORT SUR LES RÉMUNÉRATIONS



1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 Gouvernance

En vertu de l'art. 21 al. 3 ch. 2 des statuts, le conseil, sur la proposition du comité Nominations et Rémunération, détermine la rémunération individuelle des membres du conseil d'administration, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvé par l'assemblée générale. À noter que ce montant global porte sur le montant global de la rémunération maximale de l'exercice social à venir, en application de l'art. 15 des statuts.

1.2 Principes de rémunération

Les principes de la rémunération des membres du conseil d'administration sont définis à l'art. 22c des statuts. Ceux-ci perçoivent une indemnité annuelle fixe qui est indépendante du résultat du Groupe et des jetons de présence pour leur participation aux séances du conseil d'administration et de ses comités, ainsi qu'à des séances externes ou de préparations particulières.

La fixation de la rémunération ne fait l'objet d'aucune périodicité. Elle n'est pas différenciée entre les administrateurs. Elle est déterminée, en observant notamment les rémunérations usuelles pratiquées dans le monde des affaires en Suisse. En définitive, la rémunération servie par notre Groupe est dans les normes usuelles, voire sensiblement en dessous, par rapport aux autres entreprises cotées de dimensions

comparables en Suisse (chiffre d'affaires, effectifs du personnel, typologie de marché). Les indemnités annuelles et les jetons de présence s'établissent comme suit :

Indemnités annuelles et jetons en CHF	
Président	85000
Vice-président	37500
Administrateur	30000
Président d'un comité spécialisé, en plus de l'indemnité de base	6000
Jetons de présence dès le 01.07.2010 :	
- Demi-journée	1200
- Journée entière	1800

Les membres du conseil d'administration reçoivent une indemnité de CHF 0.70/km pour les trajets effectués entre leur lieu de travail ou domicile et le lieu des séances. Ils reçoivent en outre une allocation forfaitaire pour frais.

Il n'existe aucune allocation de tantièmes, aucune attribution d'actions, ni toute autre forme de participation au bénéfice.

1.3 Rémunération globale

Depuis l'assemblée générale 2011, la société procède à un vote consultatif des actionnaires sur la politique de rémunération des membres du conseil d'administration et de la direction. En 2017, les rémunérations, frais forfaitaires et charges sociales des membres du conseil d'administration ont été les suivants :

Rémunération globale		2017			2016		
En CHF		Rémunérations	Charges sociales	Total 2017	Rémunérations	Charges sociales	Total 2016
Guy Mustaki	président du CA / président CSD ¹	122800	9857	132657	115900	9049	124949
Wolfgang Martz	vice-président du CA / président CNR ²	56100	4216	60316	69500	5242	74742
Laurent Ballif	administrateur	21000	779	21779	48600	1198	49798
Laurent Balsiger *	administrateur	43800	-	43800	48600	-	48600
Anne Bobillier	administratrice	46800	3675	50475	28800	2080	30880
Christian Budry	administrateur / président CFA ³	51000	3864	54864	61800	4680	66480
Paola Ghillani	administratrice	47400	3727	51127	55800	4344	60144
Bernard Grobéty	administrateur	59400	2740	62140	67800	3279	71079
Elina Leimgruber	administratrice	22800	1614	24414	-	-	-
Jean-Jacques Miauton	administrateur	62300	2957	65257	62300	3388	65688
Jean-Yves Pidoux *	administrateur	42600	-	42600	47400	-	47400
Alphonse-Marie Veuthey	administrateur	79900	6174	86074	85900	6533	92433
Michael Wider **	administrateur	-	-	-	17400	-	17400
Totaux		655900	39603	695503	709800	39793	749593

¹ Comité Stratégie et Développement

² Comité Nominations et Rémunération

³ Comité Finances et Audit

* Versée à l'Etat ou à la commune représentée

** Versée à Alpiq

Les montants indiqués ci-dessus comprennent les rémunérations versées par les sociétés filiales du Groupe (part du Groupe > 50%). Les rémunérations versées par des tiers pour des mandats dans des sociétés associées (part du Groupe < 50%) ne sont en revanche pas comprises.

Comme les éventuelles transactions avec les administrateurs en relation avec les produits commercialisés par le Groupe sont réalisées au prix du marché, elles ne figurent pas dans les montants indiqués ci-avant.

2.1 Introduction

La réussite du Groupe Romande Energie dépend dans une large mesure des capacités et de l'engagement de ses collaboratrices et collaborateurs. Notre Groupe souhaite être un employeur de référence, capable d'attirer, de retenir et de motiver son personnel le plus talentueux, à tous les niveaux. Le Groupe entend établir une relation directe et objective entre la politique de rémunération, les résultats financiers du Groupe et des entreprises qui le composent, ainsi que les performances individuelles des employés. Ces mêmes principes s'appliquent aux membres de la direction générale.

2.2 Gouvernance

Aux termes de l'art. 15 des statuts, l'assemblée générale approuve annuellement le montant global de la rémunération maximale de la direction générale qui peut être versé lors de l'exercice social à venir. À noter à cet égard que ce montant a été approuvé pour la première fois lors de l'assemblée générale 2015. Sur le préavis du comité Nominations et Rémunération (CNR), le conseil d'administration définit la politique de rémunération du Groupe, eu égard, s'agissant de la direction générale, aux principes décrits à l'art. 22d des statuts. Le CNR est composé exclusivement de membres du conseil d'administration non exécutifs. Il a pour attribution de suivre l'application de la politique de rémunération telle que définie, d'examiner les propositions périodiques d'évolution de la rémunération globale et de déterminer la rémunération individuelle des membres de la direction générale, eu égard au montant global de la rémunération maximale approuvé par l'assemblée générale. Pour ce faire, les pratiques en matière de rémunération d'autres entreprises servent de critères de comparaison. La dernière enquête complète a été effectuée en 2016. Le marché de comparaison pris en considération était un choix de sociétés romandes dans les secteurs de l'énergie, de la banque, des assurances et de l'industrie.

2.3 Principes de rémunération

Depuis 2010, la rémunération globale se compose des éléments suivants :

Composants de la rémunération globale		Influence
	Participation aux résultats du Groupe	EBITDA pluriannuel et objectifs d'entreprise
	Partie variable de la rémunération	Performance liée à l'atteinte des objectifs personnels et à la maîtrise du rôle
	Partie fixe de la rémunération	

a. Rémunération fixe annuelle

La rémunération fixe annuelle correspond au socle de la rémunération globale et sert également de référence pour déterminer la rémunération variable. Chaque année, le CNR examine, sur la base de critères économiques, la possibilité d'une augmentation de la masse salariale destinée à l'ensemble des employés, à effectif égal. L'augmentation de la rémunération fixe des membres de la direction générale est, proportionnellement, identique à celle de l'ensemble des employés. L'adaptation se fait en fonction des performances individuelles (maîtrise du rôle) liées aux qualités de direction et de management, et selon les compétences techniques et relationnelles.

b. Rémunération variable

Comme pour l'ensemble du personnel de Romande Energie, la rémunération variable est déterminée par la maîtrise du rôle et le degré d'atteinte des objectifs individuels. Le niveau de performance impacte donc directement la rémunération variable. Les objectifs individuels sont fixés et pondérés en début d'année. Ils sont liés à la mise en œuvre de la stratégie d'entreprise. Leur évaluation en fin d'exercice est le reflet de leur réalisation. Sauf circonstance extraordinaire, la pondération n'est pas revue. Les valeurs-cibles de la rémunération variable sont présentées ci-dessous. Le niveau de performance peut impacter les valeurs-cibles de la manière suivante (en % de la rémunération fixe annuelle) :

	Cible	Minimum	Maximum
Directeur général	40%	7.2%	48%
Directeurs	30%	5.4%	36%

Le montant total des rémunérations variables à allouer aux membres de la direction générale, directeur général non compris, ne peut toutefois pas dépasser la somme totale des rémunérations variables générée par un niveau de performance de 100% atteint par chaque directeur.



La rémunération variable est versée en espèces au mois d'avril suivant l'année de référence.

Le comité Nominations et Rémunération, complété du président du conseil, apprécie le degré de maîtrise du rôle et le degré d'atteinte des objectifs. Il n'est pas fait appel à un consultant extérieur.

c. Participation aux résultats du Groupe

La participation aux résultats du Groupe Romande Energie pour l'ensemble du personnel est déterminée chaque année par le conseil d'administration du Groupe, en fonction de l'EBITDA. La méthode de calcul de l'enveloppe proposée est applicable dès que les amortissements ordinaires sont couverts par l'EBITDA. En dessous de cette valeur, il n'y a en principe pas de versement. Le conseil d'administration peut en décider autrement. Le montant de cette participation en faveur des membres de la direction générale s'établit selon les fourchettes suivantes (en% de la rémunération fixe annuelle):

	Minimum	Maximum
Directeur général	0%	55%
Directeurs	0%	37%

Afin de relier cette participation à une notion de long terme, elle est servie selon le concept suivant. L'enveloppe générée par le résultat (EBITDA) de l'année de référence est répartie comme suit: 2/3 de l'enveloppe sont acquis entièrement; 1/3 de l'enveloppe est versé sur la moyenne des EBITDA de l'année de référence et des deux années précédentes (soit trois années). Cette participation est versée en espèces au mois d'avril suivant l'année de référence.

d. En bref

La partie variable de la rémunération (lettre b) et la participation aux Résultats du Groupe (lettre c) ne peuvent pas excéder ensemble respectivement 100% de la rémunération fixe pour le directeur général et 70% pour les autres membres de la direction générale.

2.4 Rémunération globale

Le total des rémunérations octroyées aux membres de la direction générale, laquelle était composée de sept membres, se présente comme suit:

En CHF	Rémunération fixe	Rémunération variable	Rémunération totale	Frais de représentation et év. indemnité véhicule	Charges sociales
2017					
Rémunération globale	1 717 637	1 122 756	2 840 393	124 800	611 767
Rémunération la plus élevée:					
Pierre-Alain Urech, directeur général	381 225	334 850	716 075	18 000	151 308
2016					
Rémunération globale	1 626 026	1 076 474	2 702 500	117 000	575 881
Rémunération la plus élevée:					
Pierre-Alain Urech, directeur général	381 073	335 757	716 830	18 000	149 566

Les charges sociales comprennent notamment les cotisations à l'AVS et à la prévoyance professionnelle.

2.5 Indemnités diverses

Frais de représentation

Les frais de représentation s'élèvent forfaitairement à CHF 1'250.–/mois (CHF 1'500.–/mois pour le directeur général). En contrepartie, les directeurs assument leurs débours journaliers à concurrence de CHF 50.– (CHF 75.– pour le directeur général).

Véhicules de fonction

Les membres de la direction générale bénéficient, s'ils le désirent, d'une voiture de fonction et remboursent à l'entreprise leurs déplacements privés. À défaut, une indemnité forfaitaire leur est servie.

Indemnités liées à des activités au sein de conseils d'administration

Toutes les rémunérations (indemnités annuelles et jetons de présence) des membres de la direction générale liées à des mandats d'administrateurs qu'ils exercent en qualité de délégué de Romande Energie sont versées intégralement à cette dernière.

2.6 Prestations de retraite

Les membres de la direction générale sont affiliés à la Fondation de Prévoyance Romande Energie et bénéficient de prestations identiques à celles de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la société Romande Energie SA. Il n'y a pas en la matière de prestations spéciales du type plan de prévoyance professionnelle « Bel-Etage » ou de prestations de rachat d'années d'assurances. Voir au surplus le chiffre 3.

3 AUTRES AVANTAGES AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

L'état de la détention d'actions se présente comme suit:

Détention d'actions (état)		
Actions détenues par des sociétés du Groupe au 31.12.2017 (cf. tableau page 20 et son commentaire)		
	108 740 actions	9.54 %
Autres actionnaires	1 031 260 actions	90.46 %
Dont:		
- Nombre d'actions détenues par les membres du conseil d'administration	20 actions	< 1 %
- Nombre d'actions détenues par les membres de la direction générale	0 action	0 %

Il n'y a pas eu de transaction du management en 2017.

De même que lors des exercices précédents, aucun avantage du type attribution d'actions ou d'options, honoraires additionnels, prêt ou autre crédit abandon de créance, ou autre avantage pécuniaire ou en nature n'a été accordé à des membres du conseil d'administration ou de la direction générale en 2017, ni à des personnes qui leur sont proches.

Rapport de l'organe de révision sur la vérification du rapport de rémunération

À l'Assemblée Générale de
Romande Energie Holding SA, Morges

Nous avons effectué l'audit des sections 1.3, 2.4 à 2.6 et 3 du rapport de rémunération de Romande Energie Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017, présentées aux pages 40 à 43.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement et de la présentation sincère du rapport de rémunération conformément à la loi et à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb) incombe au Conseil d'administration. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur le rapport de rémunération. Nous avons effectué notre audit conformément aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles d'éthique et que notre audit soit planifié et réalisé de telle façon qu'il nous permette de constater avec une assurance raisonnable que le rapport de rémunération est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que le rapport de rémunération puisse contenir des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Cet audit comprend en outre une évaluation de l'adéquation des méthodes d'évaluation appliquées des éléments de rémunération ainsi qu'une appréciation de la présentation du rapport de rémunération dans son ensemble.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

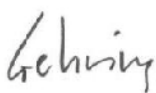
Opinion d'audit

Selon notre appréciation, le rapport de rémunération de Romande Energie Holding SA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 est conforme à la loi et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Deloitte SA



Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jürg Gehring
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 13 avril 2018

ÉTATS FINANCIERS



COMMENTAIRES FINANCIERS DU GROUPE ROMANDE ENERGIE

Chiffres clés consolidés

au 31 décembre 2017

En milliers de CHF, sauf indication contraire

	2017	2016	2015	2014	2013
COMPTE DE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires net	575 296	602 025	599 964	582 769	577 814
Marge brute opérationnelle	279 153	285 100	304 522	289 469	260 122
Charges de personnel	100 642	83 867	93 372	89 881	91 319
EBITDA*	133 990	151 189	161 611	149 866	122 579
EBIT**	77 680	97 166	104 597	94 099	68 917
Part au résultat net des sociétés associées	(1 465)	29 469	(71 985)	(243 332)	7 075
Résultat net de la période	120 539	113 574	1 238	(147 149)	67 922
FLUX DE TRÉSORERIE					
Liquidités nettes sur les activités opérationnelles	68 578	116 037	136 215	175 874	186 789
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(79 182)	(88 225)	(110 835)	(109 194)	(103 251)
Dépenses nettes liées aux activités de financement	(37 816)	(50 063)	(36 372)	(32 961)	(109 172)
AUTRES INDICATIONS					
Dividende (pour 2017 : proposé) par action (en CHF)	36.-	36.-	33.-	30.-	30.-
Résultat par action (en CHF)	112	105	(6)	(149)	62
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère	1 837 639	1 693 874	1 639 285	1 724 694	1 958 369
Capitaux propres en % des actifs	83%	78%	77%	78%	81%
Capitaux propres par action (en CHF)	1 782	1 643	1 594	1 680	1 903
Cours de l'action Romande Energie Holding SA (en CHF)	1 180	1 285	958	1 002	1 065
Capitalisation boursière	1 216 887	1 325 169	987 947	1 028 616	1 093 290

*EBITDA : Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization)

**EBIT : Bénéfice avant intérêts et impôts (Earnings Before Interest and Taxes)

Les données financières ci-dessus ont été établies conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards).

Principaux événements financiers

Baisse du chiffre d'affaires

La décision du Conseil fédéral d'abaisser à 3.8% le rendement autorisé sur les capitaux investis dans le réseau électrique, la baisse des tarifs et le recul de la vente du kWh impactent négativement et de manière significative le chiffre d'affaires du Groupe.

Conditions climatiques défavorables

Un hiver 2017 clément, combiné à une pluviométrie faible, engendrent une baisse substantielle de la production par les propres ouvrages du Groupe.

Croissance des services énergétiques

Le fort développement des services énergétiques permet à ce secteur d'activité d'atteindre pratiquement l'équilibre financier.

Résultats opérationnels

Les charges de personnel ne bénéficient d'aucun élément exceptionnel, contrairement à 2016, et prennent en compte une hausse des effectifs liée essentiellement à l'essor des services énergétiques. Ces effets, combinés aux autres événements cités ci-dessus, conduisent à une diminution de l'EBIT de 20.1% à CHF 78 mios.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires net du Groupe Romande Energie enregistre, en 2017, un recul de 4.4% à CHF 575 mios par rapport à l'an dernier.

La baisse des tarifs du kWh de 2% en moyenne, à laquelle il faut ajouter l'effet des températures clémentes durant l'hiver 2017, une diminution des opérations effectuées sur le marché de gros et les premières économies provenant de l'efficacité énergétique, font reculer de CHF 43 mios ou 16.2% le chiffre d'affaires énergie qui s'établit à CHF 224 mios. En volume, la vente du kWh se rétracte de 23.1% ou 848 GWh à 2'818 GWh pour 2017, certains contrats de clients actifs sur le marché libéralisé n'ayant pas été reconduits.

L'effet météorologique cité précédemment provoque un très léger tassement de 16 GWh ou 0.6%, à 2'815 GWh, de l'énergie distribuée sur le réseau par le Groupe. Le Conseil fédéral a décidé d'une baisse du rendement autorisé sur les capitaux investis dans le réseau électrique qui passe de 4.7% en 2016 à 3.8% en 2017. Ceci a pour effet d'impacter négativement de CHF 7 mios ou 5.0% à CHF 139 mios le chiffre d'affaires du timbre d'acheminement.

Le fort développement endogène et exogène constaté dans le domaine des services énergétiques dope les autres produits de CHF 17 mios ou 40.9% à CHF 60 mios à fin 2017.

Approvisionnement

Les conditions climatiques 2017, à l'opposé de celles observées en 2016, se sont matérialisées par un hiver clément et une pluviométrie faible. Elles engendrent une diminution très significative de 152 GWh ou 29.5% de la production par les propres ouvrages du Groupe. En 2017, cette part de production totalise 367 GWh, soit les 12.9% des besoins en énergie. Ainsi, la très faible hydraulité a nécessité le recours à des achats complémentaires sur le marché court terme.

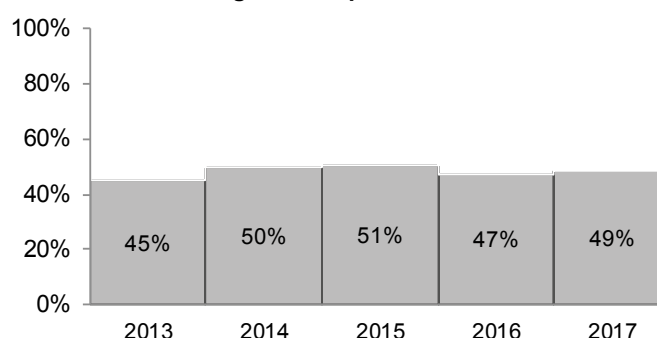
Au final, les coûts d'approvisionnement reculent de CHF 39 mios ou 20.9% à CHF 146 mios à fin 2017.

La croissance des services énergétiques explique, pour l'essentiel, le doublement les autres achats qui atteignent CHF 28 mios.

Marge brute opérationnelle

Malgré le recul de la vente du kWh et la baisse du rendement autorisé par le Conseil fédéral relatif au timbre d'acheminement, la marge brute opérationnelle ne se rétracte que de CHF 5.9 mios ou 2.1% à CHF 279 mios à fin 2017 grâce à la progression du secteur des services énergétiques.

Evolution de la marge brute opérationnelle en %



Charges d'exploitation

Le développement des services énergétiques a donné lieu à une croissance significative du personnel de 9.9% ou 68 personnes en 2017. Cette croissance, à laquelle s'ajoute l'absence du crédit unique de CHF 12 mios enregistré dans les charges de personnel en 2016 -suite à la décision du Conseil de la « Fondation de prévoyance Romande Energie » d'abaisser le taux de conversion des avoirs de prévoyance à 5.5%-, engendrent une augmentation des charges de personnel de CHF 17 mios ou 20.0% à CHF 101 mios.

Au final, les charges d'exploitation se rétractent de CHF 11 mios ou 8.4% à CHF 145 mios en 2017.

EBITDA & EBIT

Le repli de la marge brute opérationnelle et la hausse des charges de personnel, provoquent une baisse de l'EBITDA du Groupe de CHF 17 mios ou 11.4% à CHF 134 mios au 31 décembre 2017. L'EBIT s'établit à CHF 78 mios, en retrait de CHF 19 mios ou 20.1% par rapport à l'an dernier.

Résultat financier net

La hausse en 2017 du taux de change EUR/CHF fait progresser le résultat financier de CHF 5 mios.

Part au résultat net des sociétés associées

La part au résultat net d'EOS Holding présente une perte de CHF 5 mios en 2017. Le résultat négatif enregistré par le groupe Alpiq a un impact de CHF -8 mios dans les comptes du Groupe Romande Energie. Il n'a ainsi pu être que partiellement compensé par les résultats d'exploitation positifs d'EOS Holding.

La part au résultat net de l'ensemble des sociétés associées présente une perte de CHF 1 mio en 2017 contre un gain de CHF 29 mios un an plus tôt.

Résultat de l'exercice

La décision du Conseil d'Etat vaudois du 1^{er} novembre 2017, de maintenir l'entrée en vigueur de la RIE III (réforme de l'imposition des entreprises) avec effet au 1^{er} janvier 2019, provoque la reconnaissance d'un crédit d'impôts différés de CHF 45 mios. Cet effet, ajouté à la compensation de pertes fiscalement reportables, permet de constater un produit d'impôts de CHF 41 mios contre une charge de CHF 12 mios l'an dernier.

Le Groupe Romande Energie affiche ainsi un bénéfice net de CHF 121 mios au 31 décembre 2017, en légère hausse par rapport aux CHF 114 mios présentés en 2016.

Flux de trésorerie

La baisse des liquidités constatée depuis l'an dernier provient de mesures décidées dans le cadre de la gestion de la trésorerie du Groupe afin de limiter l'impact des taux d'intérêts négatifs.

Fonds propres du Groupe

Les engagements projetés résultant du plan de prévoyance se réduisent de CHF 55 mios au 31 décembre 2017 grâce à une performance en nette hausse de la gestion de fortune de la Fondation et à la modification d'hypothèses démographiques liées à la mortalité.

Les fonds propres 2017 attribuables aux actionnaires de la société mère progressent de CHF 144 mios ou 8.5% à CHF 1.8 mrds. Au 31 décembre 2017, la capitalisation boursière de CHF 1.2 mrds, reste largement en dessous de la valeur comptable des fonds propres. Le ratio d'indépendance financière progresse à 83% à fin 2017.

Information sectorielle

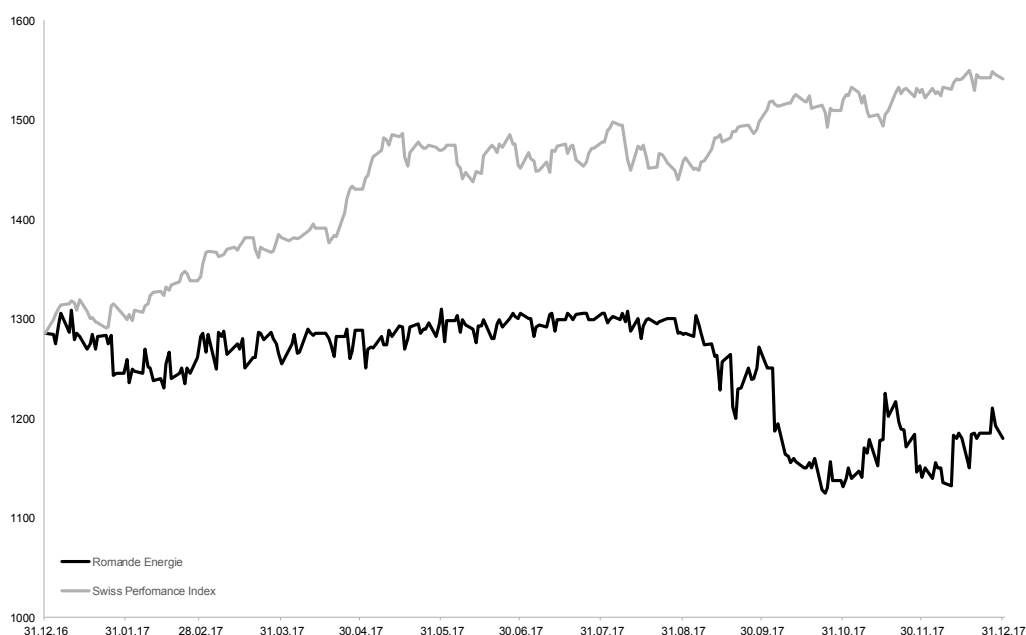
Le recul de l'EBIT de l'Unité d'affaires « Energie » de CHF 10 mios s'explique principalement par la baisse de la vente du kWh et la perte financière de l'ouvrage de pompage-turbinage de la société des Forces motrices Hongrin-Léman. L'acquisition de la société française Pluzunet SAS -fusionnée avec la société Ploudalmézeau-Breiz Avel 01 SAS- est intégrée à ce secteur.

La baisse de CHF 4 mios sur l'EBIT de l'Unité d'affaires « Réseaux » est la conséquence de la diminution, pour CHF 7 mios, de 4.7% à 3.8%, du rendement autorisé par le Conseil fédéral sur les capitaux investis dans le réseau électrique, partiellement compensée par la hausse de CHF 3 mios des finances d'équipement et des participations de tiers.

L'amélioration de l'EBIT de l'Unité d'affaires « Services énergétiques » provient de la croissance des activités générées en interne et par l'acquisition de la société Neuhaus Energie. La vente de la société Tecfor, participe également à cette amélioration de la performance financière de ce secteur. Ceci permet d'être pratiquement à l'équilibre au niveau de l'EBIT alors qu'une perte de CHF 4 mios était constatée en 2016.

Cours de l'action

L'action nominative Romande Energie Holding SA (HREN) a clôturé l'année 2017 à CHF 1'180.-, en recul de CHF 105.- ou 8.2% par rapport au cours constaté un an auparavant.



Dividende ordinaire

Le Conseil d'administration propose à l'assemblée générale des actionnaires de verser un dividende ordinaire de CHF 36.- par action, identique à 2016.

Si l'assemblée générale des actionnaires accepte cette proposition, il en résultera une sortie de trésorerie de CHF 37.1 mios en 2018 en tenant compte des actions propres détenues par le Groupe.

Valeur d'entreprise

La valeur d'entreprise – qui représente le montant total que les actionnaires et les tiers ont investi dans le Groupe Romande Energie sous déduction des liquidités – se présente de la manière suivante au 31 décembre 2017 :

<i>En milliers de CHF</i>	2017	2016
Capitalisation boursière	1 216 887	1 325 169
Intérêts minoritaires	29 075	26 986
Dettes financières	108 119	104 768
./. Liquidités	(223 415)	(254 792)
Valeur d'entreprise	1 130 666	1 202 131
Valeur d'entreprise / EBITDA	8.44	7.95

Perspectives 2018

Si l'acceptation, par le peuple suisse, de la stratégie énergétique 2050 donne une vision plus claire à long terme, le contexte politique actuel reste très incertain quant à une possible ouverture du marché de l'électricité.

Bien que les prix sur le marché de gros de l'électricité aient légèrement progressés en 2017, ils se maintiennent à des niveaux insuffisants pour assurer la rentabilité d'une grande partie des ouvrages hydroélectriques suisses.

Convaincu que l'avenir réside dans un juste équilibre entre une décentralisation de la production, au plus proche des consommateurs, et un approvisionnement garanti, le Groupe conserve la volonté de développer son parc de production d'électricité renouvelable en Suisse et en France.

Dans les conditions actuelles du marché, des prix plus bas que ceux de la production hydraulique suisse, la rentabilité des activités de vente du kWh est mise à rude épreuve, particulièrement au regard de l'interprétation sujette à discussion de la Loi sur l'approvisionnement en électricité.

Le Groupe Romande Energie poursuit sa stratégie de croissance dans le secteur des services énergétiques, que ce soit de manière endogène ou exogène. Les acquisitions récentes des sociétés PolyForce et Thermoréseau Avenches en sont la parfaite illustration.

Pour 2018, le Groupe prévoit des résultats opérationnels, hors effets exceptionnels et évolution défavorable des marchés de l'électricité et des changes, similaires à ceux observés cette année.



COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE ROMANDE ENERGIE

Compte de résultat consolidé

au 31 décembre 2017

En milliers de CHF, sauf données par action

	Note	2017	2016
Chiffre d'affaires	8	492 753	536 550
Autres produits	8	82 543	65 475
Chiffre d'affaires net		575 296	602 025
Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers	9	(296 143)	(316 925)
Marge brute opérationnelle		279 153	285 100
Charges de personnel	10	(100 642)	(83 867)
Autres charges d'exploitation		(44 521)	(50 044)
EBITDA		133 990	151 189
Amortissements des immobilisations corporelles	22	(52 228)	(50 538)
Amortissements des immobilisations incorporelles	22	(4 082)	(3 485)
EBIT		77 680	97 166
Produits financiers	11	7 133	3 144
Charges financières	11	(3 413)	(4 109)
Part au résultat net des sociétés associées	23	(1 465)	29 469
Résultat avant impôts		79 935	125 670
Impôts sur le bénéfice	12	40 604	(12 096)
Résultat net du Groupe		120 539	113 574
Attribuable à :			
Actionnaires de la société mère		115 028	108 599
Intérêts minoritaires		5 511	4 975
		120 539	113 574
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation		1 031 260	1 031 260
Résultat par action en CHF	13	112	105
Dividende par action en CHF (2017 : proposé)		36	36

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Compte de résultat global consolidé

au 31 décembre 2017

En milliers de CHF

Note

		2017	2016
Résultat net du Groupe		120 539	113 574
Juste valeur des instruments de couverture, brut	30	4 083	775
Effets d'impôts	12, 30	(429)	(93)
Juste valeur des instruments de couverture des sociétés associées	30	(2 522)	(1 214)
Variation de la juste valeur des instruments de couverture		1 132	(532)
Juste valeur des titres disponibles à la vente, brut	30	3 177	1 041
Effets d'impôts	12, 30	(947)	(82)
Juste valeur des titres disponibles à la vente des sociétés associées	30	458	591
Variation de la juste valeur des actifs disponibles à la vente		2 688	1 550
Ecarts de conversion des entités contrôlées	30	1 625	(39)
Ecarts de conversion des sociétés associées	30	13 544	(2 462)
Ecarts de conversion		15 169	(2 501)
Total des autres éléments recyclables au compte de résultat, net d'impôt		18 989	(1 483)
Ecarts actuariels résultant du plan de prévoyance, brut	27, 30	47 711	(7 318)
Effets d'impôts	12, 30	(14 397)	827
Ecarts actuariels résultant du plan de prévoyance des sociétés associées	30	13 824	282
Ecarts actuariels résultant du plan de prévoyance		47 138	(6 209)
Total des autres éléments non recyclables au compte de résultat, net d'impôt		47 138	(6 209)
Total des autres éléments du résultat global du Groupe		66 127	(7 692)
Résultat global du Groupe		186 666	105 882
Attribuable à :			
Actionnaires de la société mère		181 155	100 907
Intérêts minoritaires		5 511	4 975
		186 666	105 882

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.



Bilan consolidé

au 31 décembre 2017

En milliers de CHF

Note 31.12.2017 31.12.2016

ACTIFS

Actifs courants

Trésorerie et équivalents de trésorerie	14	223 415	254 792
Titres et dépôts à terme	16	129 604	148 976
Créances résultant de livraisons et prestations	17	75 374	83 580
Créance d'impôts courants		17 481	-
Actifs financiers et autres actifs courants	18	71 333	43 417
Total des actifs courants		517 207	530 765

Actifs non courants

Immobilisations corporelles	19	1 070 242	1 043 436
Immeubles de placement	20	1 977	2 110
Immobilisations incorporelles	21	34 808	27 318
Participations dans des sociétés associées	23	529 867	508 129
Autres immobilisations financières	24	66 856	63 227
Actifs d'impôts différés	12	16	512
Total des actifs non courants		1 703 766	1 644 732
Total des actifs		2 220 973	2 175 497

PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES

Passifs courants

Engagements résultant de livraisons et prestations		12 260	34 078
Passifs financiers et autres engagements courants	25	88 723	93 395
Part à court terme des emprunts à long terme	26	723	263
Dettes d'impôts courants		2 862	7 466
Provisions à court terme	28	44	294
Total des passifs courants		104 612	135 496

Passifs non courants

Emprunts à long terme	26	107 396	104 505
Passifs d'impôts différés	12	88 902	115 727
Passifs résultant de fonds de prévoyance à régime prédéfini	27	52 626	98 363
Provisions à long terme	28	723	546
Total des passifs non courants		249 647	319 141
Total des passifs		354 259	454 637

Capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère

Capital-actions	29	28 500	28 500
Versements additionnels en capital		13 111	13 111
Autres réserves	30	(49 975)	(116 102)
Résultats accumulés non distribués		1 940 093	1 862 455
Actions propres		(94 090)	(94 090)
Total des capitaux propres attribuables aux actionnaires de la société mère		1 837 639	1 693 874
Intérêts minoritaires		29 075	26 986
Total des capitaux propres		1 866 714	1 720 860
Total des passifs et des capitaux propres		2 220 973	2 175 497

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Tableau de flux de trésorerie consolidés

au 31 décembre 2017

En milliers de CHF

Note

		2017	2016
Résultat net du Groupe		120 539	113 574
Reprise des éléments hors trésorerie et non opérationnels			
- Impôts	12	(40 604)	12 096
- Amortissements et correction de valeur des immobilisations corporelles	22	52 228	50 538
- Amortissements et correction de valeur des immobilisations incorporelles	22	4 082	3 485
- Dotation et utilisation des provisions	28	(236)	(157)
- Part au bénéfice net des sociétés associées	23	1 465	(29 469)
- Résultat net sur réalisation d'actifs immobilisés	8	(3 330)	(3 609)
- Produits et charges liés à la réévaluation en juste valeur		(3 042)	(12 271)
- Autres produits et charges financiers		945	1 028
- Autres éléments		18 985	1 952
Dividendes reçus des sociétés associées		3 765	9 740
Intérêts encaissés et autres produits financiers		1 734	1 634
Intérêts payés et autres charges financières		(3 113)	(2 866)
Impôts payés		(25 470)	(11 279)
Flux de trésorerie avant variation du fonds de roulement		127 948	134 396
Variation de l'actif circulant et autres flux de trésorerie des activités opérationnelles	15	(59 370)	(18 359)
Liquidités nettes sur les activités opérationnelles		68 578	116 037
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	19, 21	(79 182)	(88 225)
Ventes d'immobilisations corporelles		1 462	7 329
Acquisitions de participations, nettes des liquidités		(3 419)	(3 724)
Cessions de participations, nettes des liquidités		1 240	-
Acquisitions de parts dans des sociétés associées		(1 267)	(2 622)
Ventes de titres de placement et dépôts à terme		19 323	36 445
(Augmentation)/Diminution des autres immobilisations financières		(377)	(7 453)
Dépenses nettes liées aux activités d'investissements		(62 220)	(58 250)
Remboursement de dettes financières	26	(453)	(1 262)
Emission de dettes financières	26	3 234	-
Acquisition d'intérêts minoritaires		-	(12 486)
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		(3 472)	(2 283)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(37 125)	(34 032)
Recettes/(Dépenses) nettes liées aux activités de financement		(37 816)	(50 063)
Effet net des écarts de conversion sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		81	(2)
Variation nette des liquidités		(31 377)	7 722
Liquidités en début d'exercice	14	254 792	247 070
Liquidités en fin de période	14	223 415	254 792

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.



Variations des capitaux propres consolidés

au 31 décembre 2017

Capitaux propres des actionnaires de la société mère

<i>En milliers de CHF</i>	Capital- actions	Versements additionnels en capital	Autres réserves	Résultats accumulés non distribués	Actions propres	Total	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
<i>Note</i>	29		30					
Solde au 1er janvier 2016	28 500	13 111	(108 410)	1 800 174	(94 090)	1 639 285	30 508	1 669 793
Variation des capitaux propres 2016								
Dividende payé aux actionnaires de la société mère (CHF 33.-/action)				(34 032)		(34 032)		(34 032)
Variation de périmètre				(8 544)		(8 544)	(6 214)	(14 758)
Dividende payé aux intérêts minoritaires							(2 283)	(2 283)
Autres variations				(3 742)		(3 742)		(3 742)
Résultat net du Groupe				108 599		108 599	4 975	113 574
Autres éléments du résultat global du Groupe			(7 692)			(7 692)		(7 692)
<i>Résultat global du Groupe</i>			(7 692)	108 599		100 907	4 975	105 882
Solde au 31 décembre 2016	28 500	13 111	(116 102)	1 862 455	(94 090)	1 693 874	26 986	1 720 860
Variation des capitaux propres 2017								
Dividende payé aux actionnaires de la société mère (CHF 36.-/action)				(37 125)		(37 125)		(37 125)
Variation de périmètre				(380)		(380)	50	(330)
Dividende payé aux intérêts minoritaires							(3 472)	(3 472)
Autres variations				115		115		115
Résultat net du Groupe				115 028		115 028	5 511	120 539
Autres éléments du résultat global du Groupe			66 127			66 127		66 127
<i>Résultat global du Groupe</i>			66 127	115 028		181 155	5 511	186 666
Solde au 31 décembre 2017	28 500	13 111	(49 975)	1 940 093	(94 090)	1 837 639	29 075	1 866 714

L'annexe qui suit fait partie intégrante des comptes consolidés.

Annexe aux comptes consolidés

NOTE 1

Informations générales

Romande Energie Holding SA, société anonyme holding de droit suisse dont le siège est à Morges (Suisse), détient directement ou indirectement toutes les sociétés appartenant au Groupe Romande Energie (Groupe). Le Groupe est actif dans les métiers de la distribution d'électricité, de la commercialisation d'énergie, de la gestion de l'énergie et des services énergétiques, lesquels sont répartis en quatre Unités d'affaires (Note 7).

Les comptes consolidés 2017 du Groupe ont été approuvés le 13 avril 2018 par le Conseil d'administration de Romande Energie Holding SA. L'assemblée générale des actionnaires du 29 mai 2018 est invitée à les approuver à son tour.

NOTE 2

Résumé des principes de consolidation

Les principes comptables majeurs utilisés lors de l'établissement des états financiers consolidés du Groupe sont décrits ci-après. Ces principes ont été appliqués uniformément à tous les chiffres, sauf indication contraire spécifique.

Base de présentation

Les comptes consolidés du Groupe sont établis en milliers de CHF selon le principe du coût historique, sauf pour certaines immobilisations corporelles, financières et certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. Ils sont conformes aux normes « International Financial Reporting Standards » (IFRS) édictées par « l'International Accounting Standards Board » et aux normes de présentation des comptes ci-dessous.

L'établissement d'états financiers selon les normes IFRS implique le recours à des estimations et à des hypothèses ayant une influence, d'une part, sur les montants des actifs et des passifs présentés, et sur les actifs et engagements conditionnels à la date du bilan, et, d'autre part, sur le montant des produits et des charges de la période comptable. Bien que les estimations soient fondées sur les meilleures connaissances de la situation actuelle ou des opérations futures du Groupe dont puisse disposer la direction, les résultats effectivement obtenus peuvent différer de ceux prévus sur la base de ces estimations. Les domaines impliquant un haut degré de jugement et de complexité, ou ceux dont les hypothèses et estimations ont un impact significatif sur l'établissement des états financiers, sont décrits à la note 3.



Normes et interprétations publiées mais non encore applicables

Le Groupe évalue les impacts potentiels de la mise en application des standards (nouveaux et révisés) dont l'entrée en vigueur sera effective pour les états financiers subséquents :

- IFRS 9 – Instruments financiers, applicable dès 2018 ;
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, applicable dès 2018 ;
- IFRS 16 – Contrats de location, applicable dès 2019 ;
- IFRS 2 – Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions (amendement), applicable dès 2018 ;
- IFRS 4 & IFRS 9 – Application d'IFRS 9 Instruments financiers et d'IFRS 4 Contrats d'assurance, applicables dès 2018 ;
- IAS 40 – Transferts d'immeubles de placement (amendement), applicable dès 2018 ;
- IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée, applicable dès 2018 ;
- IFRS 17 – Contrats d'assurance, applicable dès 2021 ;
- IFRS 9 - Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (amendement), applicable dès 2019 ;
- IAS 28 – Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (amendement), applicable dès 2019 ;
- IFRIC 23 – Incertitude relative aux traitements fiscaux, applicable dès 2019.

De plus, l'IASB a publié un recueil d'améliorations et d'amendements apportés aux standards IFRS/IAS en décembre 2017.

L'application des normes IFRS 9, 15 et 16, touchant plus particulièrement le Groupe, n'auront pas d'impact significatif concernant la classification et l'évaluation des postes du bilan et le résultat net du Groupe. Les autres modifications indiquées ci-dessus ne devraient pas concerner les états financiers du Groupe.

Normes, amendements et interprétations applicables à partir de l'exercice 2017

Les amendements applicables à partir de l'exercice 2017 n'ont pas eu une influence significative sur les états financiers du Groupe.

Principes de consolidation

La date de clôture des comptes annuels individuels est le 31 décembre de chaque année.

Filiales

Les comptes consolidés du Groupe comprennent les opérations de Romande Energie Holding SA et celles de toutes les filiales directes et indirectes dans lesquelles le Groupe a des droits sur des rendements de ses participations et qu'il est en mesure d'influencer ses rendements par le contrôle qu'il exerce sur les sociétés. Le contrôle exclusif est le pouvoir, direct ou indirect, de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise afin de tirer avantage de ses activités. Il s'accompagne en général d'une détention des droits de vote, directe et indirecte de plus de 50%. La liste des principales filiales figure à la note 36. Les filiales sont consolidées par intégration globale à la date du transfert de contrôle au Groupe. A l'inverse, elles sont exclues de ce périmètre dès que ce contrôle cesse.

Tous les soldes des comptes ainsi que l'ensemble des transactions et profits réalisés entre sociétés du Groupe sont éliminés lors de la consolidation.

La part au résultat et le droit aux fonds propres des actionnaires minoritaires sont présentés séparément.

Sociétés associées et coentreprises

Une entreprise associée est une entité sur laquelle l'investisseur exerce une influence notable. Une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise et ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les sociétés associées et les coentreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable ou un contrôle conjoint (normalement entre 20% et 50% des droits de vote) sont prises en compte selon la méthode d'intégration par mise en équivalence. Ces participations apparaissent au bilan au titre de participations dans des sociétés associées et sont comptabilisées initialement à leur coût d'acquisition, puis à leur coût initial corrigé de la part du Groupe aux bénéfices (pertes) et des dividendes reportés après la date d'acquisition ainsi que des corrections de valeur éventuelles. Si, malgré la détention de plus de 20% des parts dans une société, le Groupe n'exerce pas d'influence notable, ladite société est traitée comme « immobilisation financière ».

Toute correction de valeur est enregistrée immédiatement dans le compte de profits et pertes. Les pertes des sociétés qui excèdent la part du Groupe dans ces sociétés associées ne sont pas reconnues.

Lorsqu'une variation des actifs nets d'une société associée est reportée directement dans ses fonds propres, le Groupe reconnaît sa part à ces changements dans le résultat global et l'indique séparément.

Les soldes des comptes ainsi que les transactions d'importance significative avec des participations et des coentreprises consolidées par mise en équivalence sont présentés séparément comme éléments relatifs à des sociétés associées.

Les gains non réalisés lors de transactions entre des sociétés du Groupe et des sociétés associées sont éliminés pour la part du Groupe dans ces sociétés associées. Les pertes non réalisées sont éliminées de la même manière sauf si la transaction couvre un transfert d'actif nécessitant une correction de valeur.

Les états financiers des sociétés associées sont ajustés pour assurer la cohérence avec les principes comptables adoptés par le Groupe.

Variations de périmètre

Le périmètre de consolidation du Groupe Romande Energie a subi au cours de l'exercice 2017 plusieurs modifications qui sont présentées à la note 36.

Transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur au moment où elles ont été effectuées. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de change en vigueur à la fin de l'année. Les différences de change qui résultent des opérations précitées sont enregistrées dans le compte de résultat.

Afin de se prémunir du risque de change et dans le but de neutraliser ces différences, le Groupe souscrit à des contrats de change à terme et à des options.

Les états financiers des entités étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente du franc suisse sont convertis en franc suisse de la façon suivante :

- Les bilans des sociétés étrangères sont convertis au taux de change à la date de clôture ;
- Les comptes de résultat de ces mêmes sociétés sont convertis au taux de change moyen de la période ;
- Les flux de trésorerie de ces mêmes sociétés sont convertis au taux de change moyen de la période pour autant que celui-ci ne varie pas de manière significative durant l'année ou que ces flux restent négligeables pour les états financiers consolidés ;
- Les éventuels écarts résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont portés en capitaux propres sur la ligne « écarts de conversion ».

	2017	2016
Cours de change utilisé en fin d'année		
EUR	1.169	1.075
Cours de change mensuel moyen utilisé pour le compte de résultat et le flux de trésorerie consolidés		
EUR	1.111	1.090

Principes de comptabilisation et d'évaluation

Chiffre d'affaires et comptabilisation des produits

Le chiffre d'affaires net inclut toutes les recettes, hors TVA, provenant de la vente d'électricité (vente de kWh et du timbre d'acheminement), de biens et services, après déduction des rabais, des escomptes, des autres remises convenues sur les prix ainsi que des provisions pour créances douteuses et pertes sur débiteurs. Les recettes sont comptabilisées lors de la livraison de l'électricité, des services ou des biens. Les compteurs des clients font l'objet de relevés périodiques.

Pour une grande partie de la clientèle et environ 60% des kWh fournis, la quantité consommée est relevée sur les instruments de mesure une seule fois par année.

Les recettes comprennent les estimations concernant l'énergie consommée et pas encore facturée entre la date du dernier relevé de compteur et la date de clôture.

Les dividendes provenant d'investissements sont comptabilisés lorsque le droit à la distribution est clairement établi.

Les finances d'équipement perçues des clients par le Groupe lors de leur raccordement au réseau sont comptabilisées en revenu au moment du raccordement.

Charges de personnel et plan de prévoyance

Les engagements du Groupe résultant d'un régime à prestations définies, ainsi que le coût des services rendus au cours de l'exercice, sont déterminés selon la méthode des unités de crédits projetés. Les gains et les pertes actuariels du plan de prévoyance sont reconnus totalement dans le compte de résultat global au cours de la période de leur survenance. De tels gains ou pertes actuariels sont également reconnus dans les résultats accumulés non distribués et ne sont pas reclassés dans le compte de résultat au cours des périodes suivantes.

Les coûts de prestations de prévoyance sont reconnus dans le compte de résultat lors de leur survenance. Les intérêts nets sont calculés en appliquant le taux d'actualisation sur l'actif (engagement) net de prévoyance. Les charges de prévoyance sont réparties en trois catégories soit :

- prestations de prévoyance acquises après cotisations des employés,
- intérêts,
- frais administratifs.

Les gains et pertes résultant de changements d'hypothèses sont comptabilisés dans le compte de résultat global.

Les gains et pertes résultant d'un changement de plan de prévoyance (contributions et taux de conversion) sont comptabilisés dans le compte de résultat.

Correction de valeurs d'immobilisations corporelles et incorporelles

Lors de chaque clôture annuelle, une analyse est réalisée afin de contrôler si des éléments indiquant une perte de valeur d'un actif existent. Une perte de valeur est immédiatement constatée lorsque la valeur comptable d'un actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Le goodwill est soumis à un test de perte de valeur au moins une fois l'an.

Par valeur recouvrable, nous entendons la plus grande des valeurs entre le prix de vente net et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est obtenue par l'actualisation des flux futurs estimés produits par cet actif ou le plus petit groupe d'actifs identifiables auquel il appartient, et dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie indépendantes de celles dégagées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dès lors, une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui régneront pendant la durée d'utilité doit être faite par le Groupe. Ces estimations pourront s'écarter considérablement des valeurs effectives.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les avoirs déposés dans des instituts bancaires, ainsi que les dépôts et placements monétaires dont la durée initiale n'excède pas 90 jours.

Créances résultant de livraisons et prestations

Les créances résultant de livraisons et prestations sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite d'un ajustement pour les créances douteuses. Une provision pour créances douteuses est établie lorsque des signes objectifs indiquent que le Groupe ne sera pas à même de récupérer sa créance. Des difficultés financières du débiteur, des défauts ou retards de paiements sont considérés comme des indicateurs fiables pour effectuer une correction de valeurs sur le poste débiteur. Le Groupe constitue une provision globale sur les débiteurs dont l'échéance est supérieure à 180 jours. Cette provision s'effectue sur la base de l'historique des pertes et représente le 75% des créances en souffrance depuis plus de 180 jours. Les pertes sur cette position sont comptabilisées par le biais du compte de provision. Les pertes sur débiteurs sont enregistrées sur la base d'actes de défaut de biens ainsi que sur la base de jugements de faillite ou tout autre document permettant d'établir la défaillance du débiteur.

Instruments financiers (y.c. emprunts) et dérivés

Le Groupe reconnaît les instruments financiers actifs et passifs dans le bilan dès qu'il est contractuellement lié à de tels instruments.

Les titres de placement comprennent des actions et des obligations réalisables en bourse et des placements monétaires d'une durée initiale supérieure à 90 jours. Les titres de placement sont désignés en juste valeur par le biais du compte de résultat.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur ; les profits et pertes en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat de l'exercice.

Les contrats d'achat à terme d'énergie avec livraison physique de celle-ci, conclus dans le cadre de l'activité normale de l'entreprise, sont exclus du champ d'IAS 39. Ceci est démontré dès que les conditions suivantes sont remplies :

- il existe une livraison physique de l'énergie ;
- les contrats ne sont pas des ventes d'options au sens de la norme.

Par opposition, les contrats d'achat à terme d'énergie qui sont conclus pour des raisons d'optimisation du portefeuille Energie ou utilisés ultérieurement à des fins d'optimisation, sont désignés comme des instruments financiers et sont évalués à la juste valeur. Les différences d'évaluation sont comptabilisées dans le compte de résultat au moment de leur constatation.

Enfin, lorsque l'activité normale n'a pas pu être démontrée, mais que le contrat d'énergie est systématiquement dénoué par livraison physique en échange du paiement d'un montant fixe, et que ce dérivé permet de neutraliser une exposition aux fluctuations des prix de vente ou d'achat en se comportant comme un instrument de couverture (et que les autres critères de la relation de couverture de flux de trésorerie sont remplis), celui-ci peut être qualifié de couverture de flux de trésorerie « tout en un » (« all in one hedge »). L'opération est alors comptabilisée à la juste valeur dans le compte de résultat global.

Le Groupe applique une comptabilité de couverture (hedge accounting) du risque de change dont le règlement se fait en monnaie étrangère, généralement l'EUR. Les contrats d'achats de devises à terme sont désignés comme couverture de flux de trésorerie et servent à couvrir des opérations prévues hautement probables.

L'évaluation de l'instrument de couverture est documentée tant au début de la couverture que de manière permanente. Le Groupe définit si la couverture est ou n'est pas hautement efficace pour compenser les variations des positions couvertes. La partie du profit ou de la perte réalisée sur l'instrument de couverture qui est réputée constituer une couverture efficace est comptabilisée directement dans les fonds propres alors que la partie inefficace est quant à elle comptabilisée au compte de résultat de l'exercice.

Emprunts

Les emprunts sont reconnus initialement à leur juste valeur, corrigée des coûts de transaction directement imputables. Ensuite les emprunts sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts ou les tranches d'emprunts pour lesquels il existe un droit irrévocable de différer le remboursement à un terme supérieur à 12 mois sont classés dans les passifs non courants; tous les autres le sont dans les passifs courants.

Aucun coût d'emprunt n'a été activé tant en 2017 qu'en 2016.

Immobilisations financières

Les valeurs de parts de sociétés dans lesquelles le Groupe détient moins de 20% des droits de vote, ou dans lesquelles le Groupe n'exerce pas d'influence notable ou de contrôle conjoint, sont portées au bilan à leur prix d'acquisition avant de l'être à leur juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat global et reclassées dans le compte de résultat lors de la vente de l'actif ou lorsque l'immobilisation financière doit subir une correction de valeur irréversible.

Les prêts octroyés sont enregistrés au coût amorti, déduction faite des éventuelles pertes de valeur pour les montants non recouvrables.

Actions propres

En cas d'acquisition d'actions propres, le total du montant payé et les coûts directement imputables à la transaction (nets d'impôts sur le bénéfice) sont déduits des fonds propres du Groupe jusqu'à l'annulation ou la vente ultérieure des titres. En cas de vente, le produit reçu, net des coûts directement imputables à la transaction (auxquels on ajoute l'effet fiscal de l'impôt sur le bénéfice), est attribué aux fonds propres du Groupe.

Immobilisations corporelles

Les terrains, les bâtiments, les machines et les équipements sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ou de fabrication, après déduction des amortissements cumulés. Les dépenses de transformation des immeubles loués sont amorties sur la durée la plus courte entre la durée de vie économique présumée et la durée résiduelle du bail. Les coûts de réparation et d'entretien sont imputés directement comme charges au compte de résultat, tandis que les rénovations et améliorations majeures sont activées comme immobilisations corporelles et amorties sur leur durée de vie économique présumée. Les composants principaux d'un même actif corporel sont comptabilisés et amortis séparément.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire sur la durée la plus courte entre la durée résiduelle des concessions et les durées de vie économique présumées suivantes :

	Nombre d'années
Bâtiments à usage du Groupe	20-40
Immeubles de placement	20-40
Centrales de production	25-80
Réseaux de distribution d'électricité	15-40
Machines, équipements, installations et outillage	6-15
Véhicules	3-8
Equipements informatiques	3-8

Les terrains ne sont amortis qu'en cas de perte de valeur, ou soumis à un retour de concession.

Les équipements en cours de réalisation sont immobilisés et amortis à partir du mois de leur mise en service.

Si le Groupe est obligé de démanteler des centrales de production ou d'autres immobilisations et de remettre en état les propriétés de tiers sur lesquelles ces immobilisations se trouvent, les coûts correspondants sont ajoutés au coût initial à la date d'acquisition, et amortis sur la durée de vie économique de l'immobilisation.

Immeubles de placement

Sont considérés comme immeubles de placement, les biens immobiliers détenus en vue d'en retirer des rendements ou pour en valoriser le capital.

Les immeubles de placement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition après déduction des amortissements cumulés. Les immeubles de placement sont amortis, de manière linéaire, sur une durée comprise entre 20 et 40 ans.

Immobilisations incorporelles et goodwill

L'excédent du coût résultant d'une acquisition d'entreprise est inscrit au bilan en tant que goodwill. Le goodwill est considéré avoir une durée de vie illimitée. Celui-ci fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou plus souvent si des événements ou changements de contexte laissent supposer la possibilité d'une telle dépréciation. Le test de dépréciation est basé sur une estimation des flux d'avantages économiques futurs.

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût initial et sont amorties de manière linéaire sur les durées d'utilité suivantes :

- Concession : durée de la concession
- Clientèle : jusqu'à l'entrée en vigueur de la libéralisation totale du marché de l'électricité
- Logiciels : 5 ans

Un test de dépréciation est effectué si des indices montrent que la valeur recouvrable pourrait être inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions comprennent les engagements dont l'issue, l'échéance ou le montant sont incertains. Elles sont portées au bilan lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'un événement passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant des provisions est évalué par la direction du Groupe, à la date de clôture, sur la base de la meilleure estimation possible des coûts nécessaires pour éteindre l'obligation. Lorsqu'une sortie de ressources n'est pas probable ou ne peut pas être estimée de manière fiable, l'obligation n'est pas portée au bilan mais est présentée sous les passifs éventuels. Lorsque l'effet est significatif, les flux de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation sont escomptés. La provision est actualisée au taux du marché majoré le cas échéant d'un taux reflétant les risques spécifiques liés à cet engagement.

Impôts (y c. impôts différés)

Les impôts courants sont déterminés d'après le bénéfice imposable de l'année en cours et sont imputés au compte de résultat.

Les impôts sur le résultat sont enregistrés dans la même période que les produits et les charges auxquels ils se rapportent.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, c'est-à-dire sur les différences temporelles entre la valeur des actifs et passifs reconnue par les autorités fiscales et leur valeur comptable enregistrée dans les états financiers consolidés du Groupe.

Le montant de la provision pour impôts différés est calculé sur la base des taux d'imposition connus à la date de clôture et susceptibles d'être appliqués lors de la dissolution des différences temporelles. La variation de la provision est enregistrée au compte de résultat, respectivement au compte de résultat global, en suivant le même principe de comptabilisation de la variation de valeur de l'actif ou du passif considéré.

Les impôts différés pour chaque rubrique du bilan sont comptabilisés en brut puis compensés afin d'aboutir à une situation nette pour chaque société.

Les reports de pertes fiscalement déductibles sur les résultats futurs et les autres avoirs fiscaux différés sont inscrits à l'actif seulement si leur réalisation ultérieure est probable.

Bénéfice par action

Le bénéfice par action se calcule en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation de la société mère, Romande Energie Holding SA. Il est indiqué avant et après tous les effets potentiels de dilution.

Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au moment où ils ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

Parties liées

Sont considérées comme parties liées, les entités avec influence notable sur le groupe (Etat de Vaud), la Fondation de prévoyance Romande Energie, les membres du Conseil d'administration et de la direction, ainsi que les sociétés qui leur sont liées, et les sociétés associées.

Les parties liées sont approvisionnées en énergie à des conditions définies contractuellement. L'Etat de Vaud perçoit des redevances sur les concessions en liaison avec l'utilisation de la force hydraulique.

NOTE 3**Eléments critiques d'évaluation**

Les estimations et les hypothèses de travail sont continuellement évaluées et se fondent sur l'expérience et d'autres facteurs, telle la probabilité que certains événements se produisent compte tenu des circonstances.

Prévoyance en faveur du personnel

Le calcul des engagements de prévoyance résultant d'un régime à prestations définies s'effectue à partir d'hypothèses actuarielles qui peuvent diverger de la réalité et influencer positivement ou négativement les états financiers du Groupe (note 27). Au 31 décembre 2017, le passif résultant des fonds de prévoyance s'élève à CHF 52.6 mios (2016 : CHF 98.4 mios).

Correction de valeur des immobilisations corporelles, incorporelles et des goodwills

La valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que des goodwills (notes 19, 20 et 21) représente un total de CHF 1'107 mios (2016 : CHF 1'073 mios). Un test de dépréciation est réalisé annuellement ou chaque fois que des indices de perte de valeur se présentent. Ces tests sont effectués sur la base d'une estimation des cash flows futurs résultant de l'utilisation et de la valeur de marché en cas de vente de ces actifs. Toutefois les flux réels de trésorerie peuvent différer significativement des premières estimations.

Participations dans des sociétés associées

Cette rubrique est constituée principalement par la participation dans la société EOS Holding SA (29.7%) qui, elle-même, détient 31.4% d'Alpiq. Cette position est sensible tant aux variations du cours de l'Euro que du prix de l'énergie sur le marché de gros. Alpiq est notamment une société très active dans les activités de négoce sur les bourses internationales de l'énergie.

Chiffre d'affaires

Une grande partie du chiffre d'affaires « énergie » est réalisée avec des clients particuliers qui sont facturés annuellement sur la base d'un relevé de compteur réalisé tout au long de l'année. Le chiffre d'affaires réalisé entre la date du dernier relevé et le 31 décembre est comptabilisé sur la base de l'énergie distribuée valorisée à un prix moyen, sous déduction des pertes réseau estimées. Ce chiffre d'affaires ainsi déterminé pourrait différer des valeurs effectives.

NOTE 4**Cession, regroupement d'entreprises et autres transactions importantes****Acquisitions en 2017**

Tant en 2017 qu'en 2016, le Groupe n'a pas fait d'acquisition ou de cession significative. Les variations de périmètre de moindre importance sont décrites à la note 36.

NOTE 5

Gestion des risques financiers

Informations sur la gestion des risques

Le Groupe gère ses risques au travers de comités de gestion de risques spécifiques, tels que ceux existant par exemple pour l'approvisionnement en électricité. Un « risk manager » coordonne les différents comités des risques ainsi que les processus relatifs à cette gestion. L'objectif du « risk manager » est de s'assurer de manière systématique que les risques sont identifiés, évalués, maîtrisés et suivis. Le « risk manager » répond directement à la direction financière du Groupe.

Deux fois par an, une cartographie des risques les plus importants est réalisée. Elle est présentée au Conseil d'administration au minimum une fois par année. Cette cartographie comprend un descriptif des risques identifiés ainsi que les mesures prises visant à les réduire.

Exposition aux risques

Le Groupe est soumis aux risques du marché qui découlent principalement des prix de l'énergie, du cours de change et des taux d'intérêts, ainsi qu'aux risques de crédits et de liquidités. La direction surveille régulièrement le niveau de ces risques.

Le Groupe effectue des transactions sur des produits dérivés, principalement des swaps de taux d'intérêts et des contrats de change à terme. Le but est de limiter les risques découlant des taux d'intérêts sur emprunts et des transactions en monnaies étrangères effectuées dans le cadre des activités opérationnelles du Groupe.

Le Groupe effectue uniquement des transactions financières pour lesquelles il existe, au moment de l'échéance de l'opération, un risque calculé. Cela signifie que le Groupe ne procède pas à des transactions sans détenir les actifs et passifs sous-jacents. Seules les valeurs patrimoniales et les engagements actuels ou futurs qui ont une forte probabilité de réalisation font l'objet d'une couverture.

Risques liés à l'approvisionnement en énergie

Le Groupe se trouve exposé aux fluctuations des prix du marché de l'électricité pour toute la quantité d'énergie qu'il ne produit pas lui-même, soit environ 87% des besoins totaux. Dès lors, des contrats d'approvisionnement à long terme sont conclus avec des partenaires privilégiés fixant les prix et les volumes. Dans ce cadre, le Groupe est au bénéfice de contrats à long terme dont le plus long porte jusqu'en 2020. Ces contrats, ajoutés au droit d'achat mentionné à la note 34, couvrent environ la moitié des besoins en énergie de l'année 2018 sur la base de la consommation prévue.

Le solde de l'approvisionnement du Groupe est couvert par des achats à terme sur « l'European Energy Exchange » (EEX), dictés par une stratégie d'approvisionnement et encadrés par une politique de gestion des risques. Par ces achats, le Groupe tend à couvrir la totalité de ses besoins prévisionnels à 18 mois, ceci afin de limiter l'incertitude liée à l'évolution des prix de l'énergie. L'ajustement final des portefeuilles s'effectue sur le marché spot en fonction de la consommation réelle des clients et de la disponibilité des ouvrages de production du Groupe.

Les flux d'électricité sur le marché européen induisent une congestion des lignes de transport de l'électricité. En fonction de la demande, le passage de l'énergie aux frontières est soumis à enchères. Le montant de celles-ci n'est pas prévisible et peut varier fortement d'une année à l'autre. En 2017, elles représentaient un coût de CHF 1.3 mios alors qu'elles se montaient à CHF 2.3 mios en 2016.

Risques liés aux taux de change

Le risque lié au taux de change est principalement généré par les achats d'énergie sur l'EEX libellés, en principe, en Euro. Le Groupe utilise des contrats de change à terme et d'option pour couvrir le risque de change. Jusqu'au 31 décembre 2011, les écarts de valorisation étaient comptabilisés dans le compte de résultat. Cette méthode reste valable pour toutes les opérations de couverture effectuées avant le 1^{er} janvier 2012. Dès le 1^{er} janvier 2012, le Groupe a mis en place une comptabilité de couverture (hedge accounting).

Si la réalisation de la transaction attendue ou de l'engagement ferme n'est plus à l'ordre du jour, les montants auparavant comptabilisés dans les fonds propres sont portés dans le compte de résultat.

La comptabilité de couverture s'arrête lorsque l'instrument de couverture est échu, vendu, exercé ou ne remplit plus les conditions de couverture. Toutes les différences d'évaluation qui existent alors dans les capitaux propres sont maintenues séparément jusqu'à la réalisation de la transaction de couverture.

Au 31 décembre 2017, les impacts d'une variation du taux de change de +/-10%, toutes choses étant égales par ailleurs, sont de CHF 6.1 mios sur le compte de résultat, contre CHF 11.2 mios en 2016, et de CHF 6.0 mios sur les fonds propres, contre CHF 6.5 mios en 2016.

Risques liés aux taux d'intérêts

Le risque de taux d'intérêts est essentiellement lié aux emprunts du Groupe ainsi qu'aux placements à court et moyen termes qu'il effectue. L'impact sur le compte de résultat, avant impôt, d'une variation de plus ou moins 50 points de base est de CHF 0.8 mio contre CHF 1.0 mio en 2016. Il n'y a pas d'impact sur les fonds propres.

Autres risques de prix

Le Groupe est exposé aux risques de prix sur les titres découlant des investissements en participations financières. Ces participations sont détenues à des fins stratégiques plutôt qu'à des fins de transactions. Le Groupe n'a pas d'exposition matérielle aux fluctuations de prix des titres. Ces fluctuations sont comptabilisées dans les fonds propres.

Risques de crédit

Le risque de crédit est géré de manière centralisée pour le Groupe. Ce risque consiste dans l'éventualité qu'une contrepartie ne puisse honorer ses engagements.

Le risque lié aux clients est limité par le nombre important de ceux-ci et leur répartition géographique (presque exclusivement en Suisse). Les postes ouverts sont suivis sur une base mensuelle. Cette position est détaillée dans la note 17. Le Groupe n'a pas d'exposition significative envers une contrepartie individuelle. Le risque découlant des instruments financiers comme la trésorerie, les équivalents de trésorerie, les instruments financiers dérivés et les dépôts auprès d'instituts financiers de placements est maîtrisé par l'application conforme du règlement de trésorerie du Groupe.

Le risque découlant des autres instruments financiers liés aux transactions réalisées sur le marché de l'électricité est suivi de manière trimestrielle au travers d'un rapport au Conseil d'administration.

Le Groupe investit uniquement auprès d'établissements financiers de premier ordre, sélectionnés selon des critères stricts. Le risque maximum sur cette position est égal à la valeur comptable des instruments financiers.

Risques de liquidités

Le risque de liquidités couvre l'incapacité éventuelle du Groupe à honorer ses obligations à temps. Le service de trésorerie du Groupe est responsable de la liquidité et du financement. Les risques de liquidités et de financement font l'objet d'une supervision permanente de la part de la direction, au niveau du Groupe. Le Groupe dispose de liquidités suffisantes pour répondre à tous les engagements par maturité.



Le tableau ci-dessous indique les différences échéances des engagements du Groupe (y c. les intérêts) :

En milliers de CHF

	< 1 mois	> 1 mois et < 3 mois	> 3 mois et <12 mois	> 1 an et < 5 ans	> à 5 ans	Total
31 décembre 2017						
Dettes financières			2 216	109 928		112 144
Engagements résultant de livraisons et prestations	9 408	2 852				12 260
Autres dettes	12 296	33 689	34 771	1 183		81 939
Total	21 704	36 541	36 987	111 111		206 343
Instruments financiers dérivés						
Achats de devises à terme	3 496	3 228	19 809	62 312		88 845
Achats d'énergie à terme	275	525	2 443			3 243
31 décembre 2016						
Dettes financières			2 216	108 530		110 746
Engagements résultant de livraisons et prestations	23 505	6 468	4 105			34 078
Autres dettes	12 485	35 136	35 815	1 217		84 653
Total	35 990	41 604	42 136	109 747		229 477
Instruments financiers dérivés						
Achats de devises à terme	3 441	7 268	24 330	75 560		110 599
Achats d'énergie à terme	210	401	1 704	2 842		5 157

Informations sur les actifs et engagements financiers

Actifs financiers		Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		Titres disponibles à la vente		Prêts et créances		Total	
<i>En milliers de CHF</i>	Note	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie	14					223 415	254 792	223 415	254 792
Titres et dépôts à terme									
- obligations négociables	16	6 104	8 976					6 104	8 976
- dépôts à terme	16					123 500	140 000	123 500	140 000
Créances résultant de livraisons et prestations	17					75 374	83 580	75 374	83 580
Actifs financiers courants									
- instruments financiers dérivés	18	4 303	1 002					4 303	1 002
- autres actifs financiers courants	18					66 495	40 404	66 495	40 404
Autres immobilisations financières									
- participations financières diverses	24			20 060	16 385			20 060	16 385
- prêts aux sociétés associées	24					46 632	46 663	46 632	46 663
- prêts à des tiers	24					164	179	164	179
Total		10 407	9 978	20 060	16 385	535 580	565 618	566 047	591 981

Passifs financiers		Passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat		Autres passifs financiers		Total	
		2017	2016	2017	2016	2017	2016
Engagements résultant de livraisons et prestations				12 260	34 078	12 260	34 078
Passifs financiers courants							
- instruments financiers dérivés	25		4 978				4 978
- autres passifs financiers courants	25			81 939	84 653	81 939	84 653
Part à court terme des emprunts	26			723	263	723	263
Part à long terme des emprunts	26			107 396	104 505	107 396	104 505
Total			4 978	202 318	223 499	202 318	228 477

Les actifs et passifs non valorisés à la juste valeur ont une juste valeur supérieure à leur valeur comptable. Ainsi, les justes valeurs des prêts et créances et des autres passifs financiers représentent respectivement 107.2% et 106.1% de leur valeur comptable.



Le tableau ci-après donne une analyse des instruments financiers, comptabilisés à leur juste valeur, classés par niveau, en fonction du degré de subjectivité relatif aux critères utilisés pour déterminer cette juste valeur.

- Niveau 1 : La juste valeur correspond au prix coté sur un marché actif.

- Niveau 2 : La juste valeur est déterminée selon des indications autres que les prix cotés décrits selon le niveau 1.

Ces indications sont obtenues principalement par des données observables sur le marché ou par d'autres moyens.

- Niveau 3 : La juste valeur correspond à une évaluation technique qui comprend des éléments qui ne sont pas basés sur des données de marché observables.

Aucun transfert n'a été réalisé entre les différents niveaux.

En milliers de CHF	Note	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
		2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Actifs financiers									
Obligations négociables	16	6 104	8 976					6 104	8 976
Instruments financiers dérivés	18		558	4 303	444			4 303	1 002
Participations financières diverses	24					20 060	16 385	20 060	16 385
Total actifs financiers		6 104	9 534	4 303	444	20 060	16 385	30 467	26 363
Passifs financiers									
Instruments financiers dérivés	25		612		4 366				4 978
Total passifs financiers			612		4 366				4 978

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés correspondent à l'évaluation des contrats de change à terme ainsi qu'à l'évaluation de contrats d'achats ou vente d'énergie à terme.

En milliers de CHF	Montants des contrats		Juste valeur positive		Juste valeur négative	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Contrats de change à terme	37 335	49 743	885			3 444
Contrats de change et d'énergie à terme (hedge accounting)	54 753	63 698	3 418	444		922
Contrats d'énergie à terme (optimisation du portefeuille)		2 315		558		612
Total des instruments financiers dérivés	92 088	115 756	4 303	1 002		4 978

En 2017, l'évaluation des opérations de change à terme a conduit à la comptabilisation d'une produit financier de CHF 4.3 mios (2016 : CHF 1.0 mio).

Au 31 décembre 2017, le montant total des instruments de couverture est de CHF 54.8 mios (2016 : CHF 63.7 mios). La variation de la juste valeur comptabilisée directement dans les fonds propres est de CHF 4.1 mios (2016 : CHF 0.8 mio). La part inefficace comptabilisée au compte de résultat est de CHF 0.2 mio (2016 : CHF 0.3 mio) et la part recyclée au compte de résultat est de CHF -0.1 mio (2016 : CHF -0.3 mio).

NOTE 6

Capital management

L'objectif principal du management du capital est de maintenir la capacité à lever des fonds pour garantir la continuité d'exploitation et pour maximiser la valeur d'entreprise.

Le Groupe surveille l'endettement au travers du « gearing » ratio, qui correspond à la dette nette divisée par le total des fonds propres et de l'endettement net.

<i>En milliers de CHF</i>	2017	2016
Dettes financières	108 119	104 768
./. Trésorerie et équivalents de trésorerie	(223 415)	(254 792)
./. Titres et dépôts à terme	(129 604)	(148 976)
Dettes nettes / (Trésorerie nette)	(244 900)	(299 000)
Fonds propres	1 866 714	1 720 860
Gearing ratio	-13.1%	-17.4%



NOTE 7

Informations sectorielles

La détermination des segments opérationnels est basée sur les Unités d'affaires qui font l'objet d'un reporting aux directions du Groupe concernées.

Le Groupe est actuellement divisé en quatre Unités d'affaires (UA) principales :

- Commercialisation
- Réseaux
- Energie
- Services Energétiques

Ces quatre Unités d'affaires sont gérées de manière distincte bien qu'elles traitent, toutes, d'activités liées à l'énergie. Le Groupe étant actif presque exclusivement en Suisse, il n'a pas été tenu compte de secteurs géographiques.

L'**Unité d'affaires Commercialisation** est en charge de la vente de l'électricité, de prestations connexes (facturation, call-center) ainsi que de produits et services destinés à toute la gamme de la clientèle (audit énergétique, etc.). Cette Unité s'approvisionne auprès de l'Unité d'affaires Energie. La société Romande Energie Commerce SA, filiale du Groupe à 73.9%, concentre la quasi-totalité des activités de cette Unité d'affaires.

L'**Unité d'affaires Réseaux** a pour mission principale de garantir une fourniture d'électricité de qualité, conforme aux normes en vigueur. A cet effet lui sont dévolus l'entretien et le développement du réseau de distribution de l'électricité. La majeure partie des activités de cette Unité d'affaires est régulée. Ses revenus proviennent essentiellement de la rémunération sur la mise à disposition du réseau, que ce soit au niveau des clients finaux ou au niveau des revendeurs. La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) édicte les modalités de cette rémunération.

L'**Unité d'affaires Energie** a pour objectifs principaux la sécurité d'approvisionnement des clients gérés par Romande Energie Commerce SA, la gestion des portefeuilles énergie, la production d'énergie hydraulique, le développement et la production d'électricité au moyen des nouvelles énergies renouvelables et de gaz.

L'**Unité d'affaires Services énergétiques** a la responsabilité de l'ensemble des prestations proposées par le Groupe Romande Energie dans le domaine des énergies du bâtiment (pompe à chaleur, solaire thermique, solaire photovoltaïque), de l'éclairage (éclairage public et illumination) et des systèmes thermiques (solutions pour les entreprises et collectivités, conseils, etc.).

Les transactions entre Unités d'affaires sont faites à un prix proche du prix du marché, sauf pour les activités dont les prix de transfert sont fixés dans la législation.

Les mêmes normes comptables sont appliquées sur l'ensemble des Unités d'affaires du Groupe. Le Groupe n'a pas de client représentant à lui seul plus de 10% de son chiffre d'affaires.

L'actif opérationnel de chaque Unité d'affaires est constitué principalement d'immobilisations corporelles, de créances résultant de livraisons et prestations et d'autres créances. Le passif opérationnel comprend principalement les fournisseurs et les autres créances.

Les différents départements fonctionnels du Groupe sont regroupés sous « **Corporate** » : Finances, Ressources humaines, Secrétariat Général et Communication institutionnelle. Les charges attribuables à « Corporate » se réfèrent aux frais en lien avec les activités centralisées du Groupe. Figurent également sous cette rubrique les produits et charges qui ne peuvent être appliqués spécifiquement à une Unité d'affaires. Les actifs et les passifs consistent en majeure partie en trésorerie et équivalents de trésorerie, en participations dans des sociétés associées et en dettes financières.

Le reporting par segment est établi sur la base des comptes IFRS.

Reporting par secteur opérationnel pour 2017

En milliers de CHF

	Commer- cialisation	Réseaux	Energie	Services énergé- tiques	Corporate	Elimi- nations	Total
Chiffre d'affaires net réalisé avec des tiers	201 326	292 013	39 791	37 134	5 032		575 296
Chiffre d'affaires net réalisé avec d'autres Unités	8 483	3 597	158 960	6 110	48 560	(225 710)	
Chiffre d'affaires net des Unités d'affaires	209 809	295 610	198 751	43 244	53 592	(225 710)	575 296
Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers	(159 659)	(118 318)	(158 803)	(19 443)	(500)	160 580	(296 143)
Marge brute opérationnelle	50 150	177 292	39 948	23 801	53 092	(65 130)	279 153
Charges de personnel	(11 473)	(44 700)	(5 448)	(18 582)	(20 439)		(100 642)
Autres charges d'exploitation	(12 330)	(40 508)	(19 423)	(4 980)	(32 410)	65 130	(44 521)
EBITDA	26 347	92 084	15 077	239	243	-	133 990
Amortissements des immobilisations	(1 292)	(37 714)	(10 245)	(469)	(6 590)		(56 310)
EBIT	25 055	54 370	4 832	(230)	(6 347)		77 680
Produits financiers					7 133		7 133
Charges financières					(3 413)		(3 413)
Part au résultat net des sociétés associées					(1 465)		(1 465)
Impôts					40 604		40 604
Résultat net	25 055	54 370	4 832	(230)	36 512		120 539
Actifs opérationnels	73 826	804 037	248 238	41 379	1 035 996		2 203 476
Actifs non attribuables à un segment							17 497
Total des actifs	73 826	804 037	248 238	41 379	1 035 996		2 220 973
Passifs opérationnels	26 943	33 685	29 645	5 926	113 668		209 867
Passifs non attribuables à un segment							144 392
Total des passifs	26 943	33 685	29 645	5 926	113 668		354 259
Investissements							
Immobilisations corporelles	113	55 623	6 378	13 464	2 572		78 150
Immobilisations incorporelles	134	893	5				1 032
Total investissements	247	56 516	6 383	13 464	2 572		79 182

Reporting par secteur opérationnel pour 2016

En milliers de CHF

	Commer- cialisation	Réseaux	Energie	Services énergé- tiques	Corporate	Elimi- nations	Total
Chiffre d'affaires net réalisé avec des tiers	225 226	292 348	59 598	17 833	7 020		602 025
Chiffre d'affaires net réalisé avec d'autres Unités	9 603	3 142	185 385	3 105	46 316	(247 551)	
Chiffre d'affaires net des Unités d'affaires	234 829	295 490	244 983	20 938	53 336	(247 551)	602 025
Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers	(186 375)	(113 941)	(195 540)	(7 083)	(737)	186 751	(316 925)
Marge brute opérationnelle	48 454	181 549	49 443	13 855	52 599	(60 800)	285 100
Charges de personnel	(12 235)	(44 123)	(6 089)	(10 941)	(10 479)		(83 867)
Autres charges d'exploitation	(12 226)	(42 264)	(19 063)	(6 456)	(30 835)	60 800	(50 044)
EBITDA	23 993	95 162	24 291	(3 542)	11 285	-	151 189
Amortissements des immobilisations	(654)	(36 746)	(9 481)	(519)	(6 623)		(54 023)
EBIT	23 339	58 416	14 810	(4 061)	4 662		97 166
Produits financiers					3 144		3 144
Charges financières					(4 109)		(4 109)
Part au résultat net des sociétés associées					29 469		29 469
Impôts					(12 096)		(12 096)
Résultat net	23 339	58 416	14 810	(4 061)	21 070		113 574
Actifs opérationnels	76 733	776 663	251 479	8 230	1 061 880		2 174 985
Actifs non attribuables à un segment							512
Total des actifs	76 733	776 663	251 479	8 230	1 061 880		2 175 497
Passifs opérationnels	34 775	37 645	46 171	2 929	111 561		233 081
Passifs non attribuables à un segment							221 556
Total des passifs	34 775	37 645	46 171	2 929	111 561		454 637
Investissements							
Immobilisations corporelles	80	57 241	19 542	3 211	6 289		86 363
Immobilisations incorporelles	182	685			995		1 862
Total investissements	262	57 926	19 542	3 211	7 284		88 225

NOTE 8**Chiffre d'affaires net**

<i>En milliers de CHF</i>	2017	2016
Chiffre d'affaires énergie	223 961	267 175
Chiffre d'affaires timbre sur propre réseau de distribution	139 199	146 508
Timbre THT et timbre hors réseau de distribution	55 054	55 347
Taxes refacturées, services système et Swissgrid	58 143	53 960
Finances d'équipement et participations de tiers	16 396	13 560
Total du chiffre d'affaires	492 753	536 550
Autres produits	59 820	42 451
Propres prestations activées	21 494	21 742
Résultat net sur réalisation d'actifs et vente de sociétés	3 330	3 609
Variation du croire, pertes sur débiteurs et provisions pour contrats onéreux	(2 101)	(2 327)
Total des autres produits	82 543	65 475
Chiffre d'affaires net	575 296	602 025

NOTE 9**Achats d'énergie, matériel et prestations de tiers**

<i>En milliers de CHF</i>	2017	2016
Achats d'énergie	146 429	185 170
Timbres HT, THT et timbre hors réseau	57 951	58 540
Taxes réseaux, services systèmes et Swissgrid	58 295	54 089
Concessions et redevances	5 604	6 121
Autres achats	27 864	13 005
Total des achats d'énergie, matériel et prestations de tiers	296 143	316 925

En 2017, les achats d'énergie comprennent la variation de juste valeur des contrats d'énergie à terme du portefeuille d'optimisation reflétant un gain net inférieur à CHF 0.1 mio (2016 : CHF 1.6 mios).

NOTE 10**Charges de personnel**

<i>En milliers de CHF</i>	2017	2016
Salaires et traitements	76 383	71 902
Charges sociales et de prévoyance	18 010	7 339
Autres charges de personnel	6 249	4 626
Total des charges de personnel	100 642	83 867
Effectifs au 31 décembre, en équivalent plein temps	752	684

En 2016, l'abaissement du taux d'intérêt technique de 3.5% à 2.5% décidé par le Conseil de la « Fondation de prévoyance Romande Energie » a eu pour impact direct une diminution du taux de conversion. Cette modification apportée au plan a dégagé un crédit unique de CHF 12 mios sur l'exercice 2016.

En 2017, les écarts actuariels résultant du plan de prévoyance constatés dans les fonds propres du groupe à hauteur de CHF 48 mios, sont essentiellement engendrés par une performance en nette hausse de la gestion de fortune de la Fondation et par la modification d'hypothèses démographiques liées à la mortalité.

NOTE 11**Résultat financier net**

<i>En milliers de CHF</i>	2017	2016
Variation de la juste valeur des instruments financiers	4 498	979
Produits d'intérêts	1 614	1 541
Autres produits financiers	1 021	624
Total des produits financiers	7 133	3 144
Intérêts sur emprunts, hypothèques et dettes bancaires	(2 708)	(2 778)
Pertes de change	(213)	(1 138)
Autres charges financières	(492)	(193)
Total des charges financières	(3 413)	(4 109)
Résultat financier net	3 720	(965)

NOTE 12**Impôt sur le bénéfice et impôts différés****Impôt sur le bénéfice**

<i>En milliers de CHF</i>	2017	2016
Résultat avant impôts	79 935	125 670
Charges pour impôts courants sur le résultat	3 059	12 692
(Produits)/Charges pour impôts différés	(43 663)	(596)
Total des charges (produits) pour impôts sur le bénéfice	(40 604)	12 096

Analyse du taux d'imposition

Les principales divergences entre le taux d'imposition applicable à l'entité principale et le taux d'imposition effectif se présentent ainsi :

<i>Taux d'imposition applicable à l'entité principale (en %)</i>	20.85	21.54
Charge théorique d'impôt	16 665	27 070
Effets des sociétés mises en équivalence	305	(6 348)
Corrections de valeur non déductibles	(352)	163
Eléments exceptionnels imposés à taux réduits	66	68
Utilisation de pertes reportables	(7 142)	(387)
Pertes fiscalement déductibles non reconnues	769	88
Effets dus aux changements de taux	(45 245)	(4 310)
Effets dus aux exercices antérieurs	(5 425)	(4 243)
Effets dus aux différences de taux d'imposition des sociétés et autres	(245)	(5)
Charge réelle d'impôt	(40 604)	12 096
<i>Taux d'imposition effectif (en %)</i>	(50.80)	9.63

L'entité principale considérée est Romande Energie SA. Aucun impôt différé n'a été comptabilisé pour des pertes fiscalement déductibles totalisant CHF 3.9 mios (2016 : CHF 35 mios). Ces pertes sont reportables jusqu'en 2024, toutefois la probabilité de pouvoir les utiliser est considérée comme incertaine.

La décision du Conseil d'Etat vaudois du 1er novembre 2017, de maintenir l'entrée en vigueur de la RIE III (réforme de l'imposition des entreprises) avec effet au 1er janvier 2019, provoque l'abaissement du taux de 20.85% à 13.74% et la reconnaissance d'un crédit d'impôts différés de CHF 45 mios.

Impôts différés

En milliers de CHF

	Immobi- sations corporelles	Engagement de prévoyance	Participa- tions et immobili- sations incorpo- relles	Autres actifs, provisions et comptes de réguli- sation	Total brut	Compen- sation	Total net
Actif d'impôts différés au 1er janvier 2017	620	20 506	18	6	21 150	(20 638)	512
Passif d'impôts différés au 1er janvier 2017	(119 143)		(8 836)	(8 386)	(136 365)	20 638	(115 727)
Impôts différés nets au 1er janvier 2017	(118 523)	20 506	(8 818)	(8 380)	(115 215)		(115 215)
Comptabilisés au compte de résultat	35 706	1 124	3 810	3 023	43 663		43 663
Comptabilisés aux autres éléments du compte de résultat		(14 397)	(947)	(429)	(15 773)		(15 773)
Ecart de conversion	(257)		(4)		(261)		(261)
Variation de périmètre	(892)			(408)	(1 300)		(1 300)
Solde net d'impôts différés au 31 décembre 2017	(83 966)	7 233	(5 959)	(6 194)	(88 886)		(88 886)
Actif d'impôts différés au 31 décembre 2017	41	7 233	16	185	7 475	(7 459)	16
Passif d'impôts différés au 31 décembre 2017	(84 007)		(5 975)	(6 379)	(96 361)	7 459	(88 902)
Actif d'impôts différés au 1er janvier 2016	2 003	21 723		100	23 826	(22 032)	1 794
Passif d'impôts différés au 1er janvier 2016	(120 501)		(10 302)	(8 141)	(138 944)	22 032	(116 912)
Impôts différés nets au 1er janvier 2016	(118 498)	21 723	(10 302)	(8 141)	(115 118)		(115 118)
Comptabilisés au compte de résultat	1 322	(2 044)	1 566	(248)	596		596
Comptabilisés aux autres éléments du compte de résultat		827	(82)	(93)	652		652
Ecart de conversion	17				17		17
Variation de périmètre	(1 364)				(1 364)		(1 364)
Solde net d'impôts différés au 31 décembre 2016	(118 523)	20 506	(8 818)	(8 382)	(115 217)		(115 217)
Actif d'impôts différés au 31 décembre 2016	620	20 506	18	6	21 150	(20 638)	512
Passif d'impôts différés au 31 décembre 2016	(119 143)		(8 836)	(8 386)	(136 365)	20 638	(115 727)



NOTE 13**Résultat par action**

	2017	2016
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	1 031 260	1 031 260
Résultat attribuable aux actionnaires de Romande Energie Holding SA (en milliers de CHF)	115 028	108 599
Résultat par action (en CHF)	112	105

Il n'existe aucun élément conduisant à une dilution du bénéfice.

NOTE 14**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

<i>En milliers de CHF</i>	2017	2016
Liquidités	222 137	248 792
Dépôts à court terme	1 278	6 000
Total trésorerie et équivalents de trésorerie	223 415	254 792

Les dépôts à court terme sont conclus pour des périodes fluctuantes comprises entre un jour et trois mois en fonction des besoins immédiats de la trésorerie du Groupe. Il est à relever que CHF 124 mios de liquidités sont placés à terme à plus de 90 jours, contre CHF 140 mios en 2016 (note 16).

NOTE 15**Variation de l'actif circulant et autres flux de trésorerie des activités opérationnelles**

<i>En milliers de CHF</i>	2017	2016
Variation des créances résultant de livraisons et prestations	1 109	(633)
Variation des engagements résultant de livraisons et prestations	(23 107)	11 593
Variation d'autres actifs courants, d'autres passifs courants et d'autres éléments des activités opérationnelles	(37 372)	(29 319)
Variation de l'actif circulant et autres flux de trésorerie des activités opérationnelles	(59 370)	(18 359)

NOTE 16**Titres et dépôts à terme**

<i>En milliers de CHF</i>	Note	2017	2016
Obligations négociables	5	6 104	8 976
Dépôts à terme avec échéance supérieure à 90 jours		123 500	140 000
Total titres de placement et dépôts à terme		129 604	148 976

NOTE 17**Créances résultant de livraisons et prestations**

<i>En milliers de CHF</i>	2017	2016
Créances résultant de livraisons et prestations	110 024	108 748
Acomptes reçus d'avance	(29 317)	(20 960)
Total des créances résultant de livraisons et prestations, brut	80 707	87 788
Provision pour créances douteuses	(5 333)	(4 208)
Total des créances résultant de livraisons et prestations, net	75 374	83 580

Au 31 décembre 2017, des créances pour un montant de CHF 6.0 mios (2016 : CHF 4.9 mios) ont fait l'objet de corrections de valeur. Le montant de la provision relative à ce poste est de CHF 5.3 mios au 31 décembre 2017 (2016 : CHF 4.2 mios). La correction de valeur effectuée sur les postes individuels concerne des clients auprès desquels un encaissement est hautement improbable en raison de leur situation économique défavorable.

Créances provisionnées individuellement	3 440	2 183
Créances provisionnées globalement	2 524	2 700
Total des créances ayant fait l'objet de provisions	5 964	4 883

Mouvement de la provision pour créances douteuses

Solde au 1er janvier	(4 208)	(2 761)
Dotation	(3 440)	(2 684)
Utilisation	965	978
Dissolution	1 179	259
Variation de périmètre	171	
Solde au 31 décembre	(5 333)	(4 208)

Risque de crédit

Le tableau ci-après indique la mesure du risque de crédit compris dans le poste « créances résultant de livraisons et prestations » :

Créances n'étant ni échues, ni provisionnées	69 833	79 173
Créances échues mais n'ayant pas fait l'objet d'une correction de valeur		
- Compris entre 30 et 60 jours	3 152	2 246
- Compris entre 60 et 90 jours	836	478
- Compris entre 90 et 120 jours	313	323
- Compris entre 120 et 180 jours	609	685
Total	4 910	3 732
Créances ayant fait l'objet de provisions	5 964	4 883
Total des créances	80 707	87 788



NOTE 18**Actifs financiers et autres actifs courants**

<i>En milliers de CHF</i>	Note	2017	2016
Produits à recevoir		18 577	12 465
Instruments financiers dérivés	5	4 303	1 002
Impôts préalables, impôts anticipés et autres impôts récupérables		47 659	27 517
Divers		259	422
Total des actifs financiers		70 798	41 406
Charges payées d'avance		535	2 011
Total des autres actifs		535	2 011
Total des actifs financiers et autres actifs courants		71 333	43 417

NOTE 19**Immobilisations corporelles***En milliers de CHF*

	Terrains et bâtiments	Installations de production d'énergie	Installations de distribution d'énergie	Autres immo- bilisations corporelles	Constructions en cours	Total
2017						
Coûts d'acquisition						
1er janvier	131 444	397 502	1 505 893	42 119	96 800	2 173 758
Acquisitions	24	3 089	24 021	1 403	49 613	78 150
Variation de périmètre	(339)	9 555		(4 069)		5 147
Désinvestissements	(194)	(717)	(9 078)	(700)		(10 689)
Réévaluation				(86)		(86)
Transfert		3 158	23 627	1 454	(34 025)	(5 786)
Ecart de conversion		2 559	30	32		2 621
31 décembre	130 935	415 146	1 544 493	40 153	112 388	2 243 115
Amortissements cumulés						
1er janvier	61 052	179 880	852 372	37 018		1 130 322
Amortissements de l'exercice	3 801	9 266	34 642	1 975		49 684
Variation de périmètre	(190)	3 425		(3 702)		(467)
Désinvestissements			(7 298)	(549)		(7 847)
Réévaluation		52				52
Transferts		(39)	128	(89)		
Ecart de conversion		1 086	30	13		1 129
31 décembre	64 663	193 670	879 874	34 666		1 172 873
Valeurs nettes au 31 décembre	66 272	221 476	664 619	5 487	112 388	1 070 242
2016						
Coûts d'acquisition						
1er janvier	99 023	443 260	1 464 950	42 091	182 790	2 232 114
Acquisitions	3 757	12 789	26 556	960	42 301	86 363
Désinvestissements	(548)	(125 508)	(167)	1	(4 634)	(130 856)
Réévaluation	(675)	(2 365)	(6 403)	(1 085)		(10 528)
Transfert	29 887	69 500	20 959	154	(123 658)	(3 158)
Ecart de conversion		(174)	(2)	(2)	1	(177)
31 décembre	131 444	397 502	1 505 893	42 119	96 800	2 173 758
Amortissements cumulés						
1er janvier	57 358	256 690	821 887	36 162		1 172 097
Amortissements de l'exercice	3 832	9 103	34 605	1 750		49 290
Variation de périmètre	(138)	(85 092)	(49)			(85 279)
Désinvestissements		(747)	(4 069)	(893)		(5 709)
Ecart de conversion		(74)	(2)	(1)		(77)
31 décembre	61 052	179 880	852 372	37 018		1 130 322
Valeurs nettes au 31 décembre	70 392	217 622	653 521	5 101	96 800	1 043 436



NOTE 20**Immeubles de placement***En milliers de CHF*

	2017	2016
Coûts d'acquisition		
1er janvier	4 570	4 570
Mouvement	-	-
Solde au 31 décembre	4 570	4 570
Amortissements cumulés		
1er janvier	2 460	2 311
Amortissements de l'exercice	133	149
Solde au 31 décembre	2 593	2 460
Valeurs nettes au 31 décembre	1 977	2 110

Les immeubles de placement sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition déduction faite des amortissements nécessaires. Une revue de la valeur de ces immeubles a été réalisée en 2017, leur juste valeur a ainsi pu être estimée à CHF 6.9 mios (2016 : CHF 3.9 mios) par le Groupe. Cette estimation s'appuie sur des indications du marché pour des objets similaires. Il n'y a pas eu d'évaluation reposant sur une expertise réalisée par un professionnel de l'immobilier. Les revenus locatifs des immeubles de placement se montent à CHF 0.3 mio (identiques à 2016) et les charges directes correspondantes s'élèvent à CHF 0.2 mio (identiques à 2016). Il n'y a pas d'engagements significatifs sur les investissements immobiliers.

NOTE 21**Immobilisations incorporelles***En milliers de CHF*

Goodwill	Autres immobilisations incorporelles	Total
----------	--	-------

2017**Coûts d'acquisition**

1er janvier	19 638	44 021	63 659
Acquisitions		1 032	1 032
Transfert		5 786	5 786
Variation de périmètre	4 564	52	4 616
Désinvestissements		(289)	(289)
Ecart de conversion	164	5	169
31 décembre	24 366	50 607	74 973

Amortissements cumulés

1er janvier	4 460	31 881	36 341
Amortissements de l'exercice		3 981	3 981
Variation de périmètre		29	29
Désinvestissements		(188)	(188)
Ecart de conversion		2	2
31 décembre	4 460	35 705	40 165
Valeurs nettes au 31 décembre	19 906	14 902	34 808

2016**Coûts d'acquisition**

1er janvier	19 651	39 053	58 704
Acquisitions		1 862	1 862
Transfert		3 158	3 158
Désinvestissements		(52)	(52)
Ecart de conversion	(13)		(13)
31 décembre	19 638	44 021	63 659

Amortissements cumulés

1er janvier	4 460	28 448	32 908
Amortissements de l'exercice		3 433	3 433
31 décembre	4 460	31 881	36 341
Valeurs nettes au 31 décembre	15 178	12 140	27 318

Le goodwill comprend un montant de CHF 13.3 mios attribué à l'Unité d'affaires Réseaux. Le test de perte de valeur effectué sur une période de 5 ans, avec un taux de capitalisation de 4.2% (identique à 2016), permet de justifier cette valeur. Aucun taux de croissance n'est appliqué.

Les prévisions financières utilisées dans le cadre des tests de perte de valeur sur les goodwills pour la détermination de la valeur recouvrable sont basées sur les éléments propres au marché de l'électricité qui pour certains sont stables et connus. Les prévisions sont basées sur le plan à moyen terme du Groupe.

L'acquisition de Neuhaus Energie SA et Pluzunet SAS (Note 36) ont été réalisées sur la base de prix du marché de CHF 8.2 mios. Les créances résultant de la vente de biens et de prestations de services, les prestations de services non facturées et la provision pour travaux de garantie pour Neuhaus SA et l'actif immobilisé pour Pluzunet SAS ont pu être réévalués pour un montant net total de CHF 3.5 mios, après prise en compte des impôts différés. Eu égard au prix payé, un goodwill est constaté dans les comptes du groupe à hauteur de CHF 4.6 mios, relatif à l'expertise des employés repris, aux synergies anticipées grâce à l'internalisation de certaines prestations ainsi qu'à la valeur supplémentaire visée par le biais de l'expansion dans un nouveau domaine d'activité.

NOTE 22

Récapitulatif des amortissements

La dotation aux amortissements des immobilisations présentée dans le compte de résultat consolidé comprend, à la fois, la part usuelle des amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles et des immeubles de placement (notes 19, 20 et 21) détenus à la date de clôture mais aussi celle de la valeur résiduelle nette des désinvestissements suite à la mise au rebut de ces actifs.

<i>En milliers de CHF</i>	2017	2016
Amortissement des immobilisations corporelles	(49 684)	(49 290)
Amortissement des immeubles de placement	(133)	(149)
Amortissement des immobilisations corporelles et immeubles de placement	(49 817)	(49 439)
Coûts d'acquisition des désinvestissements des immobilisations corporelles	(9 688)	(5 258)
Fonds d'amortissement des désinvestissements des immobilisations corporelles	7 277	4 159
Valeur résiduelle nette des désinvestissements des immobilisations corporelles	(2 411)	(1 099)
Amortissements des immobilisations corporelles et des immeubles de placement présentés au compte de résultat consolidé	(52 228)	(50 538)
Amortissement des immobilisations incorporelles	(3 981)	(3 433)
Coûts d'acquisition des désinvestissements des immobilisations incorporelles	(289)	(52)
Fonds d'amortissement des désinvestissements des immobilisations incorporelles	188	
Valeur résiduelle nette des désinvestissements des immobilisations incorporelles	(101)	(52)
Amortissements des immobilisations incorporelles présentés au compte de résultat consolidé	(4 082)	(3 485)

NOTE 23**Participations dans des sociétés associées**

Le Groupe détient les participations suivantes dans des sociétés associées intégrées dans le périmètre de consolidation par la méthode de la mise en équivalence :

En milliers de CHF

	Valeur au bilan		Effet sur le compte de résultat	
	2017	2016	2017	2016
EOS Holding SA	465 602	444 951	(4 651)	26 410
FMA SA	17 913	17 871	258	431
SITEL SA	14 276	14 767	2 009	2 024
SEFA SA	17 726	17 695	397	1 235
Divers	14 350	9 963	523	(706)
Total	529 867	508 129	(1 465)	29 469

EOS Holding SA est une société holding stratégique qui a pour mission de coordonner et de représenter les intérêts de ses actionnaires, dont le Groupe Romande Energie. Elle détient une participation de 31.4% dans le groupe Alpiq et investit dans divers projets, en particulier dans les nouvelles énergies renouvelables. Le tableau ci-dessous illustre de manière résumée la situation d'EOS Holding SA ainsi que de manière agrégée celle des autres sociétés associées :

En milliers de CHF

	EOS Holding SA		Autres sociétés du Groupe	
	2017	2016	2017	2016
Comptes de résultat simplifiés des sociétés associées				
Chiffre d'affaires net, agrégé	67 828	58 953	162 812	216 920
Résultat net, agrégé	(15 657)	88 908	9 039	8 034
Part au résultat net des sociétés associées	(4 651)	26 410	3 186	3 059
Autres éléments au compte de résultat global, agrégé	85 178	(9 442)		
Part aux autres éléments du résultat global des sociétés associées	25 304	(2 803)		
Part au résultat global des sociétés associées	20 653	23 605	3 186	3 059
Bilans simplifiés des sociétés associées				
Actifs courants	130 277	110 830	108 495	101 214
Actifs non courants	1 734 667	1 707 139	738 981	720 014
Passifs courants	35 239	37 994	64 318	81 053
Passifs non courants	262 288	282 077	465 279	423 393
Actifs nets, agrégés	1 567 417	1 497 898	317 879	316 782
Part aux capitaux propres des sociétés associées	465 602	444 951	64 265	63 178

Les états financiers des sociétés associées établis selon d'autres normes que celles du Groupe sont ajustés pour les rendre comparables.

La part aux capitaux propres d'EOS Holding SA présentée au bilan correspond à la quote-part des capitaux propres de cette dernière.



NOTE 24**Autres immobilisations financières**

<i>En milliers de CHF</i>	2017	2016
Participations financières diverses - titres disponibles à la vente	20 060	16 385
Prêts aux sociétés associées	46 632	46 663
Prêts à des tiers	164	179
Total des autres immobilisations financières	66 856	63 227

Prêts aux sociétés associées

Cette position comprend des prêts pour un total de CHF 36.2 mios envers la société des Forces Motrices du Grand-Saint-Bernard (idem à 2016).

A cela s'ajoute des prêts pour un total de CHF 5.0 mios envers la société Spontis découlant de la sous-traitance des activités de logistique et en particulier du transfert physique des stocks (idem à 2016).

Ce montant comprend enfin un prêt de CHF 3.1 millions envers la société Forces Motrices de Sembrancher SA (idem à 2016), ainsi que diverses créances pour un montant total de CHF 2.3 mios (idem à 2016). Les prêts sont évalués selon la méthode du coût amorti.

Participations financières diverses

Les participations financières sont évaluées à leur juste valeur. Pour les sociétés non cotées et pour lesquelles nous ne possédons pas d'évaluation récente, la juste valeur est déterminée sur la base de l'EBITDA auquel est appliqué un facteur multiplicateur ou selon l'actualisation des flux futurs. Les facteurs multiplicateurs et les taux de capitalisation sont déterminés en fonction des normes de leur secteur d'activité. L'ensemble de ces variations de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du compte de résultat global.

<i>En milliers de CHF</i>	Niveau 1		Niveau 2		Niveau 3		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
Titres disponibles à la vente								
Holdigaz SA					10 646	7 958	10 646	7 958
HYDRO Exploitation SA					2 687	2 396	2 687	2 396
VO Energies Holding SA					2 204	2 336	2 204	2 336
Société d'Investissement de Suisse occidentale SA					1 719	1 442	1 719	1 442
B-Valgrid SA					1 584	1 393	1 584	1 393
Autres participations					1 220	860	1 220	860
Total titres disponibles à la vente					20 060	16 385	20 060	16 385

Les variations de valeur des titres de Holdigaz SA et de VO Energies Holding SA sont basées sur le prix des actions déterminé par un établissement bancaire de la place alors que la valeur du titre d'HYDRO Exploitation SA est basée sur un multiple de l'EBITDA de 7.1 et celle de B-Valgrid SA sur un multiple de l'EBITDA de 10.5. Initiée fin 2016, la Société d'Investissement de Suisse occidentale SA a porté, fin 2017, sa participation dans la société Swissgrid à 5.28%.

NOTE 25**Passifs financiers et autres engagements courants**

<i>En milliers de CHF</i>	Note	2017	2016
Charges à payer		48 524	49 774
Salaires et autres charges sociales dus		12 453	13 152
Instruments financiers dérivés	5	-	4 978
Dettes fiscales hors impôt sur le bénéfice		4 903	6 272
Ristournes et taxes à payer aux communes		9 693	9 177
Divers		6 366	6 278
Total des passifs financiers		81 939	89 631
Produits reçus d'avance		5 975	2 670
Divers		809	1 094
Total des autres engagements		6 784	3 764
Total des passifs financiers et autres engagements courants		88 723	93 395



NOTE 26**Emprunts***En milliers de CHF*

	2017	2016
Dettes auprès des banques et autres établissements financiers	106 154	103 000
Autres engagements financiers à long terme	1 965	1 768
Total des emprunts	108 119	104 768
Part à court terme des emprunts à long terme	(723)	(263)
Total des emprunts à long terme	107 396	104 505

L'exposition du Groupe aux risques de changement de taux et de renouvellement des emprunts à la date de clôture est la suivante :

En milliers de CHF

	2017	2016
Inférieure à 6 mois	723	263
Comprise entre 6 mois et 1 année	-	-
Comprise entre 1 année et 5 années	105 894	104 050
Plus de 5 années	1 502	455
Total des emprunts	108 119	104 768
Limites de crédits		
Crédits utilisés/garanties émises	1 128	588
Crédits non utilisés	74 022	66 612
Total des limites de crédits	75 150	67 200

Les emprunts ont des échéances fixes sans possibilité de remboursement anticipé. Les dettes financières contractées auprès des établissements bancaires le sont aux conditions du marché. Le taux moyen de l'ensemble des emprunts est de 2.08% (2016 : 2.15%). Les principaux emprunts contractés par Romande Energie Holding SA sont les suivants :

En milliers de CHF

	Taux	Durée	Echéance	2017	2016
AVS	2.12%	2010-2020	07.07.2020	50 000	50 000
AVS	2.12%	2010-2020	07.07.2020	50 000	50 000
Total des emprunts				100 000	100 000

L'évolution des emprunts au cours de l'exercice écoulé a donné lieu à un apport de trésorerie supplémentaire pour le Groupe de CHF 2.8 mios et se présente de la manière suivante :

En milliers de CHF

	Dettes auprès des banques et autres établissements financiers	Autres engagements financiers à long terme	Total
2017			
Soldes au 1er janvier	103 000	1 768	104 768
Augmentations	3 154	80	3 234
Remboursements		(453)	(453)
Transferts		570	570
Soldes au 31 décembre	106 154	1 965	108 119
2016			
Soldes au 1er janvier	113 000	3 030	116 030
Remboursements		(1 262)	(1 262)
Variations de périmètre	(10 000)		(10 000)
Soldes au 31 décembre	103 000	1 768	104 768

Base et organisation de la prévoyance professionnelle

La Fondation de prévoyance Romande Energie (ci-après « la Fondation ») est une institution de prévoyance, légalement indépendante, qui participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité, du 25 juin 1982 (ci-après « LPP »). Les employeurs affiliés à la Fondation sont :

- Romande Energie SA
- Romande Energie Commerce SA
- Romande Energie Services SA
- Effitec SA

Plans de prévoyance

La Fondation gère une caisse de prévoyance distincte pour chaque employeur. Selon la législation suisse (LPP), les plans de prévoyance sont tous de type primauté des cotisations, le financement étant basé sur les cotisations versées par les assurés actifs et les employeurs calculées en fonction du salaire assuré. Chaque société a un plan de base spécifique pour la couverture de la rémunération fixe. Un plan complémentaire couvre la rémunération variable, il est identique pour chaque société.

La Fondation assume elle-même la couverture des risques vieillesse, décès et invalidité. Au 31 décembre 2017, le degré de couverture, correspondant au rapport entre la fortune de prévoyance et les engagements de prévoyance au sens de la LPP (évaluation selon la méthode dite statique), s'élève à 111% (2016 : 105%). Si un plan venait à présenter une sous-couverture, il existe plusieurs mesures de restructuration réglées par la LPP. Certaines caractéristiques des plans de prévoyance suisses mènent à catégoriser les plans comme régime à prestations définies au sens de IAS 19. Un rapport actuariel selon les IFRS est préparé sur une base annuelle.

Gestion des placements

En tant qu'organe suprême de la Fondation, le Conseil de fondation est responsable des placements. Le Conseil de fondation est composé de 5 représentants des employés et de 5 de l'employeur. La fortune de la Fondation sert exclusivement à couvrir ses engagements en cours et futurs. La politique de placements vise à optimiser la gestion des capitaux, afin d'atteindre les buts de prévoyance que la Fondation s'est fixée. Les objectifs en matière de politique de placements, à savoir, liquidité, sécurité et rendement doivent découler de manière cohérente des données et exigences actuarielles.

Le Conseil de fondation définit l'allocation stratégique de la fortune de la Fondation, ainsi que les bandes de fluctuation autorisées en adéquation avec les buts de prévoyance. En outre, il s'assure que les principes de placements édictés selon la législation et ses directives de placements soient respectés.

Modifications du plan de base

A compter du 1^{er} juillet 2016, le plan de base a été modifié afin de refléter un certain nombre de changements incluant une mise à jour des cotisations des employés (choix du plan par ces derniers), l'épargne créditée sur les comptes des pensionnés et les taux de conversion, ainsi que les garanties associées et une attribution ponctuelle éventuelle. La combinaison de ces modifications, mesurée au 1^{er} juillet 2016, a entraîné une diminution du passif de CHF 12 mios en 2016, laquelle a été comptabilisée en réduction des charges de personnel la même année.



En milliers de CHF

	2017	2016
Montant reconnu au bilan		
Valeur actuelle des engagements de prévoyance	(533 778)	(550 157)
Valeur de marché des actifs du plan de prévoyance	481 152	451 794
Montant reconnu au bilan	(52 626)	(98 363)
Analyse des charges de l'exercice		
Prestations de prévoyance acquises, après cotisations des employés	8 489	9 943
Ajustement des coûts des services passés	(56)	(11 189)
Intérêts nets sur le passif net au titre des prestations définies	556	714
Frais administratifs	520	442
Charges de prévoyance reconnues dans le compte de résultat	9 509	(90)
Variation de la valeur actuelle des engagements du plan de prévoyance		
Solde au 1er janvier	550 157	554 657
Prestations de prévoyance acquises, après cotisations des employés	8 489	9 943
Intérêts sur engagements de prévoyance	3 219	4 058
Cotisations des employés	4 756	4 332
Prestations versées	(20 004)	(23 388)
(Gain)/perte (dû)/due à l'expérience	4 481	8 298
(Gain)/perte résultant du changement des hypothèses démographiques	(19 673)	(2 374)
(Gain)/perte résultant du changement des hypothèses financières	2 409	5 820
Ajustement des coûts des services passés	(56)	(11 189)
Solde au 31 décembre	533 778	550 157
La moyenne pondérée de la durée des engagements du plan de prévoyance est de 13.5 années.		
Variation de la juste valeur des actifs du plan de prévoyance		
Solde au 1er janvier	451 794	453 810
Cotisations de l'employeur	7 535	9 712
Cotisations des employés	4 756	4 332
Prestations versées	(20 004)	(23 388)
Frais administratifs	(520)	(442)
Revenus d'intérêts	2 663	3 344
Revenus de la fortune, non compris les montants inclus dans les revenus d'intérêts	34 928	4 426
Solde au 31 décembre	481 152	451 794
Analyse des montants comptabilisés dans le compte de résultat global		
(Gain)/perte résultant du changement des hypothèses démographiques	(19 673)	(2 374)
(Gain)/perte résultant du changement des hypothèses financières	2 409	5 820
(Gain)/perte résultant de l'expérience	4 481	8 298
(Revenus)/charges de la fortune, non compris les montants inclus dans les revenus d'intérêts	(34 928)	(4 426)
Total des ajustements comptabilisés dans le compte de résultat global	(47 711)	7 318
Rapprochement du passif net au titre de régime à prestations définies		
Passif net comptabilisé au 1er janvier	(98 363)	(100 847)
Charge reconnue dans le compte de résultat	(9 509)	90
Ajustements comptabilisés au compte de résultat global	47 711	(7 318)
Cotisations de l'employeur	7 535	9 712
Passif net comptabilisé au 31 décembre	(52 626)	(98 363)

En %	2017	2016
Les hypothèses actuarielles utilisées pour le calcul des charges et produits en 2017 et 2016 sont les suivantes :		
Taux d'actualisation	0.55	0.60
Indexation des salaires (y.c. inflation)	1.00	1.30
Taux d'intérêt crédité sur les comptes des pensionnés	1.25	1.25
Taux d'inflation	1.00	0.80
Taux d'adaptation des rentes	0.00	0.00
Table de mortalité*	LPP 2015 CMI	LPP 2015 GEN
Répartition de la fortune entre les différentes classes d'actifs		
Actions	37.70	37.50
Obligations	32.30	32.50
Immobilier suisse	20.60	21.60
Liquidités	6.30	5.70
Matières premières	3.10	2.70
Total	100.00	100.00

* Au 31 décembre 2017, les hypothèses de mortalité utilisées sont basées sur les tables LPP 2015 en tenant compte du modèle « Continuous Mortality Investigation (CMI) ». Les engagements du plan de prévoyance calculés avec ce modèle sont de CHF 19.7 millions plus bas en comparaison du montant calculé avec les tables générationnelles LPP 2015.

Estimation des charges pour l'exercice 2018

En milliers de CHF	2018
Prestations de prévoyance acquises, après cotisations des employés	8 061
Intérêts nets sur les engagements de prévoyance	255
Frais administratifs	590
Charges reconnues au compte de résultat	8 906

Les cotisations de l'employeur attendues pour 2018 s'élèvent à CHF 8 millions.

Analyse de sensibilité sur les principales hypothèses actuarielles retenues

Impact sur la valeur actuelle des engagements du plan de prévoyance (en %, sauf indication contraire)	Variation	Augmentation de l'hypothèse	Diminution de l'hypothèse
Taux d'actualisation	0.50	-6.30	7.10
Indexation des salaires (y.c. inflation)	0.50	0.40	-0.30
Taux d'intérêt crédité sur les comptes des pensionnés	0.50	1.10	-1.10
Espérance de vie (variation en années)	1.00	3.70	-3.80

NOTE 28

Provisions

En milliers de CHF

	OIBT	Contrats onéreux	Démantèlement	Total
2017				
Solde au 1er janvier	202	280	358	840
Dotations		59		59
Variation de périmètre			184	184
Effets d'actualisation		14	15	29
Réévaluation			(87)	(87)
Utilisations	(120)	(93)		(213)
Dissolutions	(82)			(82)
Ecart de conversion			37	37
Solde au 31 décembre		260	507	767
Part à court terme des provisions		(44)		(44)
Total des provisions à long terme	-	216	507	723
2016				
Solde au 1er janvier	459	175	342	976
Dotations	232	187		419
Effets d'actualisation		5	19	24
Dissolutions	(489)	(87)		(576)
Ecart de conversion			(3)	(3)
Solde au 31 décembre	202	280	358	840
Part à court terme des provisions	(202)	(92)		(294)
Total des provisions à long terme		188	358	546

Provision OIBT

Le Groupe a constitué une provision pour faire face aux coûts engendrés par l'ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT). Celle-ci est entrée en vigueur en 2002. Elle prescrit que les contrôles qui auraient dû être effectués avant son entrée en vigueur sont à faire maintenant aux frais des exploitants de réseaux. Les dispositions transitoires de l'OIBT fixent un délai pour rattraper les contrôles en retard et prévoient en effet de faire payer aux exploitants de réseaux les contrôles qui n'auraient pas été réalisés dans les délais. La totalité des contrôles ayant été réalisés, le solde de la provision a été dissout.

Provision pour contrats onéreux

La provision pour contrats onéreux dissocie la rentabilité commerciale d'une offre et la performance générée par la mise en œuvre de la stratégie d'approvisionnement. La rentabilité de chaque offre est analysée par année. La provision est calculée sur la base des flux de trésorerie sur la durée de chaque contrat. Le taux d'actualisation utilisé pour ce genre d'opérations est de 4.3%. Le Groupe s'attend à éteindre cette provision d'ici 2020.

Provision pour démantèlement

Suite à l'acquisition de la société Pluzunet SAS à fin juillet 2017 par la société Ploudalmézeau-Breiz Avel 01 SAS et à sa fusion avec cette dernière rétroactivement à la même date, le Groupe a procédé, en fin d'année, à une revue des provisions pour démantèlement de ces deux parcs éoliens: le parc Pluzunet et le parc Ploudalmézeau, ce dernier ayant été acquis en 2014. La provision de chaque parc a été recalculée sur la base des coûts effectifs de démantèlement prévus à l'échéance selon les normes légales françaises. Le taux d'actualisation utilisé par le Groupe pour ce domaine d'activité est de 3.9%. Les écarts comptabilisés sont considérés comme des changements d'estimation et les chiffres 2016 ne sont pas retraités.

NOTE 29

Capital-actions

Au 31 décembre 2017, le capital-actions émis est constitué de 1'140'000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune. Le montant prévu pour la distribution de dividendes se base sur le montant de la rubrique « réserves facultatives issues du bénéfice » de la société mère, Romande Energie Holding SA. Il est déterminé conformément aux prescriptions du Code suisse des obligations. Les fonds propres consolidés comprennent des réserves légales de CHF 134.5 mios (2016 : CHF 135.2 mios), qui ne sont pas distribuables.

Il existe une convention entre le canton de Vaud, des communes vaudoises, SIE SA et la Banque Cantonale Vaudoise. Cette convention prévoit un droit de préemption réciproque en cas de vente des actions détenues par l'une ou l'autre de ces parties. Au 31 décembre 2017, les parties prenantes à cette convention détiennent ensemble 57.87% du capital-actions.

Le conseil d'administration dispose d'un capital autorisé de CHF 10.125 mios, divisé en 405 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 25.- chacune. Sa durée est limitée au 24 mai 2018. Au 31 décembre 2017, aucune des actions constituant le capital autorisé n'avait été émise.

En %	2017	2016
Etat de Vaud	38.60	38.60
Communes vaudoises et SIE SA	16.22	15.83
Actions propres	9.54	9.54
Groupe E SA, Fribourg	6.07	5.80
Credit Suisse Fondation de placement SA, Zurich	3.60	3.60
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne	3.05	3.05
Holdigaz SA, Vevey	2.52	2.52
Public	20.40	21.06



NOTE 30**Autres réserves***En milliers de CHF*

	Instruments de couverture	Titres disponibles à la vente	Ecart de conversion	Ecart actuariels	Total
2017					
Solde au 1er janvier	32 277	14 988	(69 834)	(93 533)	(116 102)
Variations des entités contrôlées, brut	4 083	3 177	1 625	47 711	56 596
Effets d'impôts	(429)	(947)		(14 397)	(15 773)
Variations des sociétés associées	(2 522)	458	13 544	13 824	25 304
Solde au 31 décembre	33 409	17 676	(54 665)	(46 395)	(49 975)
2016					
Solde au 1er janvier	32 809	13 438	(67 333)	(87 324)	(108 410)
Variations des entités contrôlées, brut	775	1 041	(39)	(7 318)	(5 541)
Effets d'impôts	(93)	(82)		827	652
Variations des sociétés associées	(1 214)	591	(2 462)	282	(2 803)
Solde au 31 décembre	32 277	14 988	(69 834)	(93 533)	(116 102)

NOTE 31**Actions en circulation**

	2017	2016
Nombre total d'actions	1 140 000	1 140 000
Actions propres détenues par le Groupe	(108 740)	(108 740)
Actions en circulation	1 031 260	1 031 260

NOTE 32**Transactions et soldes avec les parties liées**

<i>En milliers de CHF</i>		Ventes aux parties liées	Achats aux parties liées	Montants dus par les parties liées	Montants dus aux parties liées
Parties liées					
Entités avec influence notable sur le Groupe	2017	849	11 481	152	-
	2016	761	13 794	81	4 944
Sociétés associées	2017	7 673	45 266	1 690	254
	2016	6 827	37 687	1 971	911
Autres entités liées	2017	44 833	107 083	6 941	846
	2016	64 407	141 350	5 979	902

Sont considérées comme entités avec influence notable, les actionnaires qui possèdent 20% et plus du capital-actions de la société mère Romande Energie Holding SA.

Sont considérées comme des sociétés associées, les sociétés détenues à plus de 20%.

Sont considérées comme des autres entités liées, les sociétés dont au moins un membre du Conseil d'administration ou de la direction de la société exerce une fonction dirigeante au sein du Groupe. A celles-ci s'ajoutent les communes dont le syndic, maire ou municipal exerce une fonction dirigeante au sein du Groupe.

Les transactions réalisées avec des parties liées sont effectuées aux conditions contractuelles.

Le montant dû à la Fondation de prévoyance du personnel est de CHF 0.4 mio à fin 2017 (2016 : CHF 0.4 mio).

NOTE 33**Rémunérations, frais et charges sociales de la direction et du Conseil**

<i>En milliers de CHF</i>	2017	2016
Salaires fixes de la direction octroyés au cours de l'exercice	1 718	1 626
Part variable de la direction	1 123	1 076
Frais de représentation	125	117
Charges sociales de la direction (AVS, AC, caisse de pensions...)	611	575
Total rémunération, frais et charges sociales de la direction	3 577	3 394
Indemnités du Conseil d'administration (y.c. frais)	656	710
Charges sociales du Conseil d'administration (AVS, AC...)	40	40
Total rémunération, frais et charges sociales du Conseil d'administration	696	750

En 2017, la direction a été composée de 6.0 équivalents plein temps (2016 : 6.7 EPT). Les cotisations versées à la Fondation de prévoyance Romande Energie pour les membres de la direction sont de KCHF 348 (2016 : KCHF 329). Le Conseil d'administration se compose de 11 membres, identique à 2016.

NOTE 34

Autres engagements futurs, engagements conditionnels, actifs et passifs éventuels

Dans le cadre de son activité, Romande Energie a conclu divers engagements à long terme, d'approvisionnement et de vente d'énergie.

Droit d'achat

Dans le cadre des conventions avec EOS, reprises par Alpiq, le Groupe a la possibilité, depuis le 1er octobre 2007 et jusqu'au 31 décembre 2030, de s'approvisionner en électricité auprès d'Alpiq, pour des quantités prédéfinies inférieures à 20% de sa consommation annuelle, à un prix équivalent au coût moyen de production d'Alpiq sur les ouvrages de production appartenant précédemment à EOS. La différence cumulée au fil des années entre le prix de vente moyen d'Alpiq et le coût moyen de production sur les quantités prélevées ne peut excéder un plafond mutuellement convenu. Cette possibilité d'approvisionnement est considérée comme un droit d'achat qui ne naît qu'au moment de l'exercice du droit et qui s'éteint uniquement par la livraison physique d'électricité. Il s'agit dès lors d'un droit futur d'achat d'énergie dont l'exercice dépend des conditions du marché au moment où le droit s'exerce. Ce droit est pris en compte dans les états financiers du Groupe au moment de son exercice. Pour l'exercice 2017, ce droit n'a pas été exercé (identique à 2016). La valeur du droit exercé est portée en diminution des frais d'achat d'énergie. Compte tenu de l'évolution des prix du marché de l'électricité, le Groupe s'attend à faire peu usage de ce droit au cours des prochains exercices.

Garanties

Le Groupe, par l'intermédiaire de Romande Energie Holding SA, a émis une garantie de EUR 19.7 mios (identique à 2016) en faveur d'un fournisseur d'équipements de production d'électricité afin de couvrir les paiements convenus contractuellement entre sa filiale Romande Energie SA et le fournisseur.

Dans le cadre de la création de la société Agrogaz Lignerolle SA, le Groupe, par l'intermédiaire de Romande Energie Holding SA, a émis plusieurs garanties pour un total de CHF 4.6 mios (identiques à 2016) afin de couvrir les prêts octroyés à la société pour le financement de la construction des installations de production. Ces prêts émanent d'un institut bancaire et des fonds agricoles fédéraux et cantonaux.

Suite à l'acquisition de la société Neuhaus Energie SA en 2017 (note 36), le Groupe a repris et émis plusieurs garanties de bonne exécution pour un total de CHF 1.6 mios afin de couvrir les risques de défauts éventuels suite aux prestations réalisées par la société.

Suite à l'acquisition puis à la fusion de la société Pluzunet SAS par et avec la société Ploudalmézeau-Breiz Avel 01 SAS, le Groupe a repris et émis plusieurs garanties, pour un total de EUR 1.4 mio. Il s'agit d'une garantie bancaire et de garanties légales en faveur des préfectures du Finistère et des Côtes d'Armor afin de couvrir les coûts du démantèlement des deux parcs éoliens.

D'autres garanties pour un montant total de CHF 1.1 mio ont été émises.

Coûts de l'énergie

Le Groupe Romande Energie est exposé à des modifications législatives qui pourraient avoir des impacts potentiels sur ses états financiers. En décembre 2017, les Chambres fédérales ont validé la modification de l'article 6 de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) dont l'entrée en vigueur pourrait intervenir au 1er janvier 2019 avec un effet rétroactif au 1er janvier 2014. Cet amendement semble confirmer l'arrêt du Tribunal fédéral du 20 juillet 2016 qui avait précisé que la pratique de l'autorité de régulation (ElCom) était légale. Cette pratique, contestée jusqu'ici par la branche électrique, consiste à utiliser un prix moyen d'approvisionnement pour ventiler les achats d'énergie sur les différents segments de clients.

Le Groupe Romande Energie applique une méthode qui s'écarte du modèle que l'ElCom souhaite appliquer. Cependant, la méthode mise en place depuis 2009 par Romande Energie a été appliquée sans changement quel que soit les évolutions du prix de l'électricité. De plus, cette méthode avait aussi été présentée à l'ElCom dans le passé sans qu'elle ne soit remise en question.

Au vu des incertitudes relatives à l'interprétation de l'article 6 de la LApEI en lien avec la méthodologie de calcul du prix moyen par l'ElCom et compte tenu de l'absence de prise de position officielle de l'ElCom, les présents comptes annuels ne reflètent pas l'impact potentiel lié à cette modification étant donné que ce dernier n'est pas quantifiable. Le Groupe Romande Energie continuera de suivre les développements sur cette question dans les prochains mois et les incidences potentielles sur ses activités.

PolyForce SA et Thermoréseau Avenches SA

Annoncées à fin 2017, le Groupe Romande Energie a poursuivi son développement dans le domaine des services énergétiques avec l'acquisition de PolyForce SA, à Bulle, et le rachat des parts de l'actionnaire majoritaire de la société Thermoréseau Avenches SA. Ces deux acquisitions ont pris effet au début 2018.

PolyForce SA est une société active dans le chauffage, la ventilation, la climatisation, le sanitaire et le domaine du froid, sur le canton de Fribourg. Thermoréseau Avenches SA exploite un réseau de chauffage à distance, pour lequel un développement est prévu.

NOTE 35**Evénements postérieurs à la clôture****Approbation des comptes consolidés**

Les comptes consolidés 2017 du Groupe Romande Energie ont été approuvés par le Conseil d'administration en date du 13 avril 2018. Un dividende de CHF 36.- par action sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de validation de cette proposition, le montant total des dividendes versés s'élèverait à CHF 37.1 mios, en prenant en compte les actions propres détenues par le Groupe.

NOTE 36**Filiales et sociétés associées**

	Activités principales	Devise	Capital- actions	Participations en %*	
			'000	2017	2016
Filiales					
Romande Energie SA, Morges	E	CHF	36 150	100.0	100.0
Romande Energie Services SA, Morges 1)	N	CHF	25 000	100.0	100.0
Bas-Valais Energie SA, Vouvry	E	CHF	19 898	72.0	72.0
Romande Energie Commerce SA, Morges	E	CHF	15 294	73.9	73.9
Eoliennes de Provence SA, Provence	E	CHF	6 000	60.0	60.0
Enerbois SA, Rueyres 2)	E	CHF	2 000	-	100.0
Tecfor SA, Troistorrents 3)	N	CHF	560	-	100.0
Brent Energia SA, Brent	E	CHF	400	65.0	65.0
Effitec SA, Morges	N	CHF	200	100.0	100.0
Energie Renouvelable de l'Avançon SA, Bex 4)	E	CHF	100	51.0	-
Neuhaus Energie SA, Echandens 5)	N	CHF	100	100.0	-
Romande Energie France SAS, Paris	D	EUR	7 700	100.0	100.0
Ploudalmézeau-Breiz Avel 01 SAS, Paris 6)	E	EUR	600	100.0	100.0
Centrale Hydroélectrique de Meyronnes SAS, Meyronnes	E	EUR	150	100.0	100.0
Sociétés associées					
EOS Holding SA, Lausanne	D	CHF	324 000	29.7	29.7
Forces motrices Hongrin-Léman S.A. (FMHL), Château-d'Oex	E	CHF	100 000	41.1	41.1
Sitel SA, Morges	N	CHF	20 850	33.3	33.3
Société des Forces Motrices du Grand-St-Bernard SA, Bourg-St-Pierre	E	CHF	8 000	36.0	36.0
Forces Motrices de l'Avançon SA, Bex	E	CHF	7 095	39.0	39.0
Forces Motrices de Sembrancher (FMS) SA, Sembrancher	E	CHF	6 000	20.6	20.6
Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, Aubonne	E	CHF	5 000	36.6	36.6
Spontis SA, Avenches	N	CHF	2 650	30.0	30.0
ThermoresÔ SA, Vinzel 7)	E	CHF	2 500	40.0	-
neo technologies SA, Lausanne	N	CHF	2 000	48.9	48.9
EnergieÔ SA, Vinzel	E	CHF	2 000	25.0	25.0
Energie Solaire SA, Sierre	N	CHF	1 600	34.0	34.0
Cisel Informatique SA, Matran	N	CHF	1 200	45.0	45.0
DransGrid SA, Orsières	E	CHF	1 200	50.0	50.0
Agrogaz Lignerolle SA, Lignerolle	E	CHF	800	40.0	40.0
VO RE-Nouvelable SA, Orbe	E	CHF	200	50.0	50.0
Gazobois SA, Cossonay-Ville	E	CHF	120	50.0	50.0
Avançon Energie SA, Vionnaz 8)	E	CHF	1 000	35.0	35.0
Energie Renouvelable Vouvry SA, Vouvry	E	CHF	100	35.0	35.0
St-Gingolph Energia SA, St-Gingolph	E	CHF	100	25.0	25.0

* Le pourcentage de droits de vote est systématiquement identique au taux de participation indiqué à l'exception de la société des Forces motrices de l'Avançon SA et de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA pour lesquelles le pourcentage de droits de vote est, respectivement, de 37.3 % et 24.7 % .

Activités principales :

E) Production, distribution et vente d'énergie

D) Détentions de participations

N) Autres

1) La société Romande Energie Services SA a procédé, le 5 décembre 2017, à l'augmentation de CHF 20 mios de son capital-actions pour le porter à CHF 25 mios. Le taux de détention du Groupe n'est pas modifié.

2) Rétroactivement au 1er janvier 2017, les sociétés Romande Energie SA et Enerbois SA ont fusionné par reprise des actifs et passifs d'Enerbois SA. Selon le contrat de fusion du 30 mai 2017, le bilan au 31 décembre 2016, présente des actifs de CHF 20.1 mios, des passifs envers les tiers de CHF 15.6 mios, soit un actif net de CHF 4.5 mios. La société reprenante détenant l'ensemble des actions de la société transférante, la fusion ne donne pas lieu à une augmentation du capital, ni à une attribution d'actions.

3) Le Groupe a cédé, en date du 15 novembre 2017, sa filiale Tecfor SA, spécialisée dans les forages géothermiques et la géotechnique.

4) En date du 9 novembre 2017, la société Energie Renouvelable de l'Avançon SA a été créée. Elle est détenue à 51% par le Groupe. Le but de la société est principalement la construction et l'exploitation de la centrale hydroélectrique de Bex, située au lieu-dit "Le Glarey" (turbinage de l'eau de l'Avançon), et d'une puissance installée de 2 MW. La société est dotée d'un capital-actions de CHF 0.1 mio.

5) Par contrat d'achat d'actions du 24 janvier 2017, le Groupe a acquis 100% de la société Neuhaus Energie SA. Créée en 1914, le but de la société est l'installation de chauffage, ventilation, climatisation, tôlerie industrielle, sanitaire et gaz. La société est dotée d'un capital-actions de KCHF 50.

6) Par contrat d'achat d'actions du 28 juillet 2017, la société Ploudalmézeau-Breiz Avel 01 SAS a acquis 100% de la société Pluzunet SAS. Le but de la société est l'exploitation d'un parc éolien à Pluzunet dans le département des Côtes d'Armor (Bretagne) en France. Par contrat de fusion-absorption du 28 novembre 2017, avec effet rétroactif au 28 juillet 2017, les sociétés Ploudalmézeau-Breiz Avel 01 SAS et Pluzunet SAS ont fusionné par reprise des actifs et passifs de Pluzunet SAS. Le bilan au 28 juillet 2017, présente des actifs de EUR 3.4 mios, des passifs envers des tiers de EUR 3.1 mios, soit un actif net de EUR 0.2 mio. La société reprenante détenant l'ensemble des actions de la société transférante, la fusion ne donne pas lieu à une augmentation du capital, ni à une attribution d'actions.

7) En date du 30 août 2017, la société ThermorésÔ SA a été créée. Elle est détenue à 40% par le Groupe. Le but de la société est principalement la commercialisation d'énergie thermique provenant de sources renouvelables, en particulier de sites d'énergie géothermique. La société est dotée d'un capital-actions de CHF 2.5 mios.

8) La société Avançon Energie SA a procédé, le 29 juin 2017, à l'augmentation de CHF 0.9 mio de son capital-actions pour le porter à CHF 1 mio. Le Groupe a ainsi accru sa participation de CHF 0.3 mio dans cette société, sans modifier son taux de détention, les autres actionnaires ayant également participé à cette augmentation.

Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de
Romande Energie Holding SA, Morges

Rapport sur l'audit du groupe

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Romande Energie Holding SA et de ses filiales (le groupe), comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2017, le compte de résultat consolidé, le compte de résultat global consolidé, le tableau de variations des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice arrêté à cette date ainsi que l'annexe aux états financiers consolidés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les états financiers consolidés (pages 50 à 94) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du groupe au 31 décembre 2017 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des International Standards on Auditing (ISA) et des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé «Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe». Nous sommes indépendants du groupe, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession ainsi que du Code of Ethics for Professional Accountants (code IESBA) et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Eléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des états financiers consolidés de l'exercice. Nous avons examiné ces éléments dans le cadre de l'audit global du groupe et nous les avons pris en compte lors de la constitution de l'opinion d'audit que nous avons émise; il n'est pas fourni d'opinion d'audit distincte à leur sujet.



Eléments clés de l'audit	Procédures d'audit en réponse à ces éléments clés
Délimitation du chiffre d'affaires énergie pour les clients particuliers Une grande partie du chiffre d'affaires énergie est réalisée avec des clients particuliers qui sont facturés annuellement sur la base d'un relevé de compteur réalisé tout au long de l'année. Le chiffre d'affaires réalisé entre la date du dernier relevé et le 31 décembre est comptabilisé sur la base de l'énergie distribuée valorisée à un prix moyen, sous déduction des pertes réseau estimées. Ce chiffre d'affaires ainsi déterminé pourrait différer des valeurs effectives. Etant donné les estimations faites par la direction du Groupe Romande Energie pour déterminer le chiffre d'affaires énergie pour les clients particuliers et la volatilité de ce dernier en cas de changements d'hypothèses, la délimitation du chiffre d'affaires pour les clients particuliers est considérée comme un élément clé de l'audit. Se référer aux principes comptables à la note 2 et aux informations en notes 3 et 8.	Nous avons effectué des tests de cheminement afin d'évaluer l'adéquation de la conception et de la mise en place des contrôles dans le processus de facturation aux clients particuliers. Nous avons aussi testé l'efficacité des contrôles mis en place dans ce processus. En plus des examens analytiques, nous avons revu la méthodologie et effectué une analyse critique des hypothèses utilisées par la direction pour déterminer le chiffre d'affaires correspondant à l'énergie livrée non facturée.
Evaluation de la participation dans la société associée EOS Holding SA Le Groupe Romande Energie détient une participation de 29.7% dans la société EOS Holding SA qui, elle-même, détient 31.4% d'Alpiq. Cette position, qui s'élève à CHF 466 millions, est sensible aux variations du prix de l'énergie sur le marché de gros et des taux de changes, Alpiq étant une société active sur le marché international. L'évaluation de la participation dans la société associée EOS Holding SA dépend d'une part des résultats de cette société, comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence et d'autre part de l'évaluation d'Alpiq faite par la direction du Groupe Romande Energie dans le cadre du test de dépréciation annuel. L'évaluation de la participation dans la société associée EOS Holding SA est considérée comme un élément clé de l'audit étant donné que les hypothèses utilisées pour le test de dépréciation d'Alpiq reposent sur des estimations, qui de par leur nature sont incertaines, mais aussi de par la matérialité de la balance EOS Holding SA au regard des états financiers consolidés dans leur ensemble. Se référer aux principes comptables à la note 2 et aux informations en notes 3 et 23.	Nous avons effectué des tests de cheminement afin d'évaluer l'adéquation de la conception et de la mise en place des contrôles dans le processus de bouclage relatif à l'évaluation de la participation EOS Holding SA. Sur la base des comptes de EOS Holding SA, nous avons vérifié la correcte comptabilisation de cette participation selon la méthode de la mise en équivalence. Nous avons également revu la méthodologie et effectué une analyse critique des hypothèses utilisées pour le test de dépréciation effectué par la direction pour Alpiq.

Eléments clés de l'audit	Procédures d'audit en réponse à ces éléments clés
Evaluation des ouvrages de production hydraulique La valeur comptable des immobilisations corporelles correspondantes s'élève à CHF 140 millions. Une revue annuelle d'indicateurs de perte de valeur est effectuée par la direction du Groupe Romande Energie. En cas d'indicateur de perte de valeur, un test de dépréciation est aussi effectué. Pour les ouvrages de production hydraulique, un test de dépréciation est effectué au moins une fois par année sur la base d'une estimation des cash-flows futurs. Les flux financiers effectifs peuvent différer significativement des estimations. L'évaluation des ouvrages de production hydraulique est considérée comme un élément clé de l'audit étant donné que les hypothèses utilisées par la direction du Groupe Romande Energie pour le test de dépréciation reposent sur des estimations de flux financiers futurs, qui de par leur nature sont incertaines, mais aussi en raison de l'importance de ces balances au regard des états financiers consolidés dans leur ensemble. Se référer aux principes comptables à la note 2 et aux informations en notes 3 et 19.	Nous avons effectué des tests de cheminement afin d'évaluer l'adéquation de la conception et de la mise en place des contrôles dans le processus de gestion des immobilisations corporelles (règles d'activation, de mise en service et d'amortissement). En plus des examens analytiques de substance réalisés sur les valeurs nettes comptables et la charge d'amortissement, nous avons testé par échantillonnage l'acquisition et la cession d'immobilisations corporelles correspondantes. Pour les ouvrages de production hydraulique, nous avons également, avec l'aide de nos experts en évaluation, revu la méthodologie appliquée et effectué une analyse critique des hypothèses utilisées par la direction pour le test de dépréciation annuel effectué.
Evaluation des engagements de prévoyance selon IAS 19 Le calcul des engagements de prévoyance résultant d'un régime à prestations définies s'effectue à partir d'hypothèses actuarielles qui peuvent diverger de la réalité et influencer la position bilancielle et les résultats du Groupe Romande Energie. Au 31 décembre 2017, le passif résultant des fonds de prévoyance s'élève à CHF 52.6 millions. Etant donné les estimations faites par la direction du Groupe Romande Energie pour déterminer ces hypothèses actuarielles, la volatilité des engagements de prévoyance en cas de changements d'hypothèses, et la matérialité de cette balance au regard des états financiers consolidés dans leur ensemble, l'évaluation des engagements de prévoyance est considéré comme un élément clé de l'audit. Se référer aux principes comptables à la note 2 et aux informations en notes 3 et 27.	Nous avons évalué la compétence et l'indépendance de l'actuaire mandaté par la direction du Groupe Romande Energie pour effectuer l'évaluation actuarielle. Nous avons effectué une analyse critique des hypothèses significatives utilisées dans le cadre de l'évaluation actuarielle. Nous avons également testé les données utilisées par l'actuaire dans son évaluation, telles que les données du personnel, les actifs du plan de prévoyance et évalué la pertinence des principales hypothèses appliquées. Plus précisément, nous avons effectué une analyse critique du taux d'actualisation, le taux d'inflation et les tables actuarielles appliquées dans le calcul avec l'aide de nos experts en évaluation actuarielle. Nous avons comparé les hypothèses retenues avec des données comparatives et évalué la pertinence des hypothèses dans le contexte de la situation propre au Groupe Romande Energie. Nous avons obtenu des confirmations pour vérifier l'exhaustivité et l'évaluation des actifs de prévoyance. Finalement, nous avons également vérifié les informations présentées dans l'annexe des états financiers consolidés.

Autres informations du rapport de gestion

Le conseil d'administration est responsable des autres informations du rapport de gestion. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des états financiers consolidés, des comptes annuels, du rapport sur les rémunérations, des informations publiées sur le Gouvernement d'entreprise et de nos rapports correspondants.

Les autres informations du rapport de gestion ne constituent pas l'objet de notre opinion d'audit sur les états financiers consolidés et nous ne formulons aucune appréciation sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit du groupe, il est de notre devoir de lire les autres informations et de juger s'il existe des incohérences significatives par rapport aux états financiers consolidés ou à nos conclusions d'audit, ou si les autres informations semblent présenter des anomalies significatives d'une autre façon. Si, sur la base de nos travaux, nous arrivons à la conclusion qu'il existe une anomalie significative dans les autres informations, nous devons produire un rapport. Nous n'avons aucune remarque à formuler à ce sujet.

Responsabilité du conseil d'administration pour les états financiers consolidés

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les IFRS et les exigences légales. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité du groupe à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit du groupe

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des ISA et des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTSuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/dynasite.cfm?dsamid=512932>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des états financiers consolidés, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les présents états financiers consolidés.

Deloitte SA



Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jürg Gehring
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 13 avril 2018

COMPTES ANNUELS DE ROMANDE ENERGIE HOLDING SA

Compte de résultat

au 31 décembre 2017

En milliers de CHF

	2017	2016
Produits		
Produits financiers	72 244	81 334
Autres produits	3 954	2 750
Total des produits	76 198	84 084
Charges opérationnelles		
Autres charges d'exploitation	(1 051)	(1 727)
Amortissements et corrections de valeur sur les postes de l'actif immobilisé	(746)	(2 746)
Charges financières	(2 706)	(5 065)
Total des charges opérationnelles	(4 503)	(9 538)
Résultat avant impôts	71 695	74 546
Impôts sur le bénéfice	(2 570)	(136)
Bénéfice net de l'exercice	69 125	74 410

Bilan

au 31 décembre 2017

En milliers de CHF

Note

	31.12.2017	31.12.2016
ACTIFS		
Trésorerie et actifs cotés en bourse détenus à court terme	337 633	389 677
Créances résultant de la vente de biens et de prestations de services	60	17
Créances et autres actifs circulants avec les parties liées	280 066	240 860
Autres créances à court terme	46 285	28 187
Actifs de régularisation	908	30
Total de l'actif circulant	664 952	658 771
Immobilisations financières	185 665	185 588
Participations	242 489	221 053
Immobilisations corporelles	9 117	9 863
Total de l'actif immobilisé	437 271	416 504
Total des actifs	1 102 223	1 075 275
PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	75	33
Dettes et autres passifs à court terme avec les parties liées	57 604	60 481
Autres dettes à court terme	3 820	2 508
Passifs de régularisation	2 189	5 718
Total des capitaux étrangers à court terme	63 688	68 740
Dettes à long terme portant intérêt	5 100 000	100 000
Provisions et postes analogues prévus par la loi	12 000	12 000
Total des capitaux étrangers à long terme	112 000	112 000
Total des passifs	175 688	180 740
Capital-actions	28 500	28 500
Réserve légale issue du bénéfice	5 859	5 859
Réserves facultatives issues du bénéfice	986 289	954 289
Propres parts du capital	2 (94 113)	(94 113)
Total des capitaux propres	926 535	894 535
Total des passifs et des capitaux propres	1 102 223	1 075 275

Annexe aux comptes annuels

NOTE 1

Principes comptables appliqués

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 à 962 CO).

La société n'emploie aucun collaborateur.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

Bâtiments à usage du Groupe 20-40 ans

Pour la société, les postes extraordinaires uniques ou hors période, consistent en résultats dégagés par la vente d'actifs immobilisés.

Les dividendes sont comptabilisés dans les états financiers au moment où ils ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires.

Les participations et les immobilisations financières sont évaluées individuellement.

NOTE 2

Actions propres

	2017		2016	
	Nombre d'actions	CHF '000	Nombre d'actions	CHF '000
Etat au début de l'exercice	108 740	94 113	108 740	94 113
Mouvement	-	-	-	-
Etat en fin d'exercice	108 740	94 113	108 740	94 113

NOTE 3**Cours de conversion appliqués et monnaie fonctionnelle**

Les comptes de la société sont établis en CHF, les opérations en monnaies étrangères font l'objet d'un calcul de réévaluation au 31 décembre de l'année en cours. Les cours de réévaluation appliqués sont les suivants :

EUR 1 =	CHF 1.169
USD 1 =	CHF 0.987

NOTE 4**Engagements divers**

La société fait partie d'un groupe TVA. Elle est par conséquent débitrice solidaire envers l'administration fédérale des contributions pour les dettes TVA des autres membres du groupe.

Le Groupe, par l'intermédiaire de Romande Energie Holding SA, a émis une garantie de EUR 19.7 mios (identique à 2016) en faveur d'un fournisseur d'équipements de production d'électricité afin de couvrir les paiements convenus contractuellement entre sa filiale Romande Energie SA et le fournisseur.

Romande Energie Holding SA a émis une garantie parentale en faveur de la Société Générale à Paris pour un montant de EUR 0.4 mio. Celle-ci couvre d'éventuels non-paiements de sa société fille Ploudalmézeau Breiz Avel 01 SAS dans le cadre de la garantie en faveur de la Préfecture du Finistère concernant la remise en état après exploitation d'un site industrie.

Dans le cadre de la création de la société Agrogaz Lignerolle SA, le Groupe, par l'intermédiaire de Romande Energie Holding SA, a émis plusieurs garanties pour un total de CHF 4.6 mios (identiques à 2016) afin de couvrir les prêts octroyés à la société pour le financement de la construction des installations de production. Ces prêts émanent d'un institut bancaire et des fonds agricoles fédéraux et cantonaux.

D'autres garanties pour un montant total inférieur à CHF 1 mio ont été émises.

NOTE 5**Emprunts**

<i>En milliers de CHF</i>	Taux	Durée	Echéance	2017	2016
AVS	2.12%	2010-2020	07.07.2020	50 000	50 000
AVS	2.12%	2010-2020	07.07.2020	50 000	50 000
Total des emprunts				100 000	100 000

NOTE 6**Honoraires versés à l'organe de révision**

<i>En milliers de CHF</i>	2017	2016
Prestations en matière de révision	63	26
Autres prestations	-	3
Total des honoraires versés à l'organe de révision	63	29

NOTE 7

Rémunérations et charges sociales des membres du conseil d'administration et de la direction

Les rémunérations et les charges sociales des membres du Conseil d'administration et de la direction sont présentées dans le rapport sur les rémunérations, conformément aux dispositions de l'Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb). Il n'existe pas de droits d'options ou de conversion détenus par le Conseil d'administration ou la direction au 31.12.2017 et au 31.12.2016.

L'état de la détention d'actions se présente comme il suit :

Nombre d'actions détenues par les membres du Conseil d'administration	20 actions	< 1 %
Nombre d'actions détenues par les membres de la direction	0 action	0 %

NOTE 8

Principales participations

	But	Devise	Capital-actions '000	Participations en %*	
				2017	2016
Romande Energie SA, Morges	1)	CHF	36 150	100.0	100.0
Bas-Valais Energie SA, Vouvry	1)	CHF	19 898	72.0	72.0
Romande Energie Commerce SA, Morges	1)	CHF	15 294	73.9	73.9
Romande Energie Services SA, Morges	2)	CHF	25 000	100.0	100.0
Romande Energie France SAS, Paris	2)	EUR	7 700	100.0	100.0
Sitel SA, Morges	2)	CHF	20 850	33.3	33.3
Forces Motrices de Sembrancher (FMS) SA, Sembrancher	1)	CHF	6 000	20.6	20.6
Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA, Aubonne	1)	CHF	5 000	36.6	36.6
ThermorésÔ SA, Vinzel	1)	CHF	2 500	40.0	-

Activités principales :

- 1) Production, distribution et vente d'énergie
- 2) Autres

* Le pourcentage de droits de vote est systématiquement identique au taux de participation indiqué à l'exception de la Société Electrique des Forces de l'Aubonne SA pour laquelle le pourcentage de droits de vote est de 24.7%.

NOTE 9

Actionnaires importants

En %	2017	2016
Etat de Vaud	38.60	38.60
Communes vaudoises et SIE SA	16.22	15.83
Groupe E SA, Fribourg	6.07	5.80
Credit Suisse Fondation de placement SA, Zurich	3.60	3.60
Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne	3.05	3.05
Holdigaz SA, Vevey	2.52	2.52

Proposition de répartition du bénéfice au bilan

au 31 décembre 2017

En milliers de CHF

31.12.2017

Report de l'exercice précédent	913 249
Dividendes retenus sur actions propres (art. 659a CO)	3 915
Bénéfice net de l'exercice	69 125
Bénéfice au bilan	986 289
Propres parts du capital	(94 113)
Montant à disposition de l'assemblée générale	892 176
Dividende de CHF 36.- par action	41 040
Solde à reporter à nouveau	945 249
Total	986 289

Au nom du Conseil d'administration

Le président, Guy Mustaki

Le directeur général, Pierre-Alain Urech



Rapport de l'organe de révision

A l'Assemblée générale de
Romande Energie Holding SA, Morges

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de Romande Energie Holding SA, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 100 à 104) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Bases de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi suisse dans le respect des Normes d'audit suisses (NAS). Notre responsabilité selon ces dispositions et ces normes est décrite plus en détail dans le paragraphe du présent rapport intitulé « Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels ».

Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession et nous avons rempli nos autres obligations professionnelles dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Éléments clés de l'audit au titre de la circulaire 1/2015 de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR)

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants pour notre audit des comptes annuels. Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucun élément clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Responsabilité du conseil d'administration pour les comptes annuels

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels en conformité avec les exigences légales et les statuts. Le conseil d'administration est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilité de l'organe de révision pour l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé en conformité avec la loi suisse dans le respect des NAS permette toujours de détecter une anomalie qui pourrait exister. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Un descriptif plus détaillé de nos responsabilités dans l'audit des états financiers est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse: <http://expertsuisse.ch/fr-ch/dynasite.cfm?dsamid=512932>. Ce descriptif fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous confirmons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis

Deloitte SA


Fabien Bryois
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Jürg Gehring
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 13 avril 2018



CALENDRIER

4 mai 2018

Clôture du Registre des actions

29 mai 2018

116^e Assemblée générale ordinaire

Théâtre de Beausobre, Morges

31 mai 2018

Date de négoce ex-dividende

1^{er} juin 2018

Record-date (date critère)

4 juin 2018

Païement du dividende

6 septembre 2018

Résultats du 1^{er} semestre 2018

Avril 2019

Publication du rapport de gestion 2018

Mai 2019

117^e Assemblée générale ordinaire

CONTACTS

Relations avec les médias

Michèle Cassani, responsable de la communication

T +41 21 802 95 67

michele.cassani@romande-energie.ch

Relations avec les investisseurs

René Lauckner, trésorier

T +41 21 802 95 24

rene.lauckner@romande-energie.ch

Corporate governance

Daniel Hammer, secrétaire général

T +41 21 802 95 61

daniel.hammer@romande-energie.ch

ÉDITEUR

Romande Energie Holding SA

Rue de Lausanne 53

Case postale

CH-1110 Morges 1

T +41 21 802 91 11

F +41 21 802 95 95

www.romande-energie.ch

Imprimé dans une imprimerie régionale sur du papier
issu de sources responsables





GROUPE ROMANDE ENERGIE

Romande Energie SA

Rue de Lausanne 53

Case postale

CH-1110 Morges 1

T +41 21 802 91 11

F +41 21 802 95 95

www.romande-energie.ch